











MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Sommaire

Édito 3

Temps forts de l'année 2023 4

La Métropole TPM en 2023

Le territoire 10

Les instances de la Métropole en 2023 12

Le Bureau métropolitain
Les Commissions thématiques
Le Conseil métropolitain

Les ressources financières et humaines 14

Les finances de la Métropole
Les ressources humaines de la Métropole

Activités 2023 de la Métropole 16

Économie et attractivité territoriale 18

Développement économique et numérique 20
Enseignement Supérieur et Recherche 22
Tourisme et attractivité territoriale 24
Innovation 28

Mobilité 30

Transports et déplacements 32
Ports 38

Urbanisme, habitat, solidarité 44

Planification 46
Aménagement 48
Habitat et solidarité 52

Territoires et proximité 58

Voirie, espaces publics et espaces verts 60
Collecte des déchets et propreté urbaine 66
Eau potable et assainissement des eaux usées 70

Qualité de vie 72

Culture 74
Sports 84
Environnement 88

Transition écologique et protection de l'environnement 96

Énergie 98
Écologie urbaine 100
Prévention des risques 104

Données d'activités de l'administration 108

Édito



C'est en parcourant ce rapport d'activités 2023 que nous mesurons combien notre institution est devenue, au fil des ans, indispensable à nos concitoyens dans leur quotidien. Chaque jour, nous agissons pour les habitants dans les 12 communes de notre Métropole, que ce soit pour la gestion de l'eau potable, l'assainissement, la prise en charge et le traitement des déchets ; mais aussi, l'amélioration de nos transports en commun, le développement des mobilités douces sur l'ensemble du territoire ; ou bien encore l'offre et l'accès à un enseignement supérieur de qualité...

Ensemble, nous relevons tous les défis pour aujourd'hui mais aussi pour demain, qu'ils soient environnementaux, économiques, sociétaux et numériques. Nous aménageons de manière solidaire, durable et harmonieuse notre territoire, en soutenant nos entreprises, notamment les plus innovantes, mais aussi en faisant de la protection de notre environnement une priorité absolue face à l'urgence climatique. Sans oublier la Culture et le Patrimoine qui, dans un climat d'ouverture et de transmission, en particulier envers les jeunes générations et les nombreux visiteurs, font notre fierté.

Je tiens avant tout à remercier l'ensemble des acteurs du territoire - mes amis maires, élus municipaux et métropolitains, les entreprises, universités et écoles supérieures, associations et partenaires publics. Sans leur travail et leur engagement, rien de tout cela ne serait possible.

Ce rapport est l'illustration de nos actions et de nos grands chantiers. Je tiens donc à saluer chaleureusement l'ensemble des agents de TPM pour ce beau travail de mise en lumière. Il nous permet d'avoir une vision claire de nos grandes missions et de nos politiques publiques mises en œuvre en 2023. Il nous motive aussi à poursuivre plus avant les projets engagés et futurs.

Enfin, je tiens à rendre hommage à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui traduisent concrètement la volonté métropolitaine. Merci à eux, pour leur travail et leur rigueur.

TPM est le ciment autour des maillons que forment nos 12 communes. Au-delà de nos différences, notre devoir réside dans la poursuite de nos actions sans jamais perdre de vue l'équilibre essentiel entre la proximité incarnée par nos villes et les investissements structurants à l'échelle métropolitaine.

Main dans la main et unis, cultivons ce lien unique, pour une Métropole forte, performante, proche des citoyens et tournée vers l'avenir.

Bonne lecture !

Jean-Pierre GIRAN
Président de Toulon Provence Méditerranée

Temps forts de l'année 2023

27 JANVIER

Lancement national de la Journée Mondiale des Zones Humides





DU 28 MARS AU 31 DÉCEMBRE

Célébration du Centenaire de la villa Noailles



DU 22 AU 29 AVRIL

Semaine Olympique Française de voile



26 AVRIL

Signature avec la CAF de la Convention Territoriale Globale (CTG) Métropolitaine

1er MAI

Changement d'opérateur pour l'exploitation du service de transports terrestre et maritime de voyageurs « réseau Mistral »



12 MAI

2ème édition du Meeting national d'athlétisme TPM à Léo Lagrange





13 ET 14 MAI

Faites du vélo !

16 MAI

Salon des Entrepreneurs de l'AFUZI



© DR



JUIN

Début des travaux de réfection totale de la déchèterie d'Hyères

22 JUIN

Inauguration du Centre d'innovation et d'enseignement « Le Sud » de l'ISEN Yncréa Méditerranée



© DR

Temps forts de l'année 2023

JUILLET

Lancement de la Croisière Vigneronne dans la rade de Toulon





17 JUILLET

Pose de la 1ère pierre du grand projet de quartier culturel du centre-ville d'Ollioules





19 JUILLET

Inauguration de la voie douce le « Pas du Saunier » au Salin des Pesquiers



1er SEPTEMBRE

Lancement des travaux de restauration du bâtiment du Tympan, site emblématique du Salin des Pesquiers



4 SEPTEMBRE

TPM Camp de base équipe France Rugby 2023 : cérémonie d'accueil des Springboks à la Tour Royale



DU 16 AU 22 SEPTEMBRE

Semaine européenne de la Mobilité 2023 sur le thème de l'économie d'énergie



DU 22 AU 24 SEPTEMBRE

Festival Regards sur Rue organisé par Le Pôle



© DR

24 SEPTEMBRE

1ère édition de la Fête du cours d'eau sur le territoire métropolitain : le Roubaud, de la source à la mer



OCTOBRE

Livraison du parking du Zénith (660 places) à Toulon

Temps forts de l'année 2023



10 OCTOBRE

2ème édition des Trophées TPM pour 17 acteurs économiques du territoire

12 OCTOBRE

Inauguration du 38ème Festival international de Mode, Photographie et Accessoires de Mode d'Hyères





DU 16 AU 20 OCTOBRE

Semaine des 10 ans de la French Tech Toulon



NOVEMBRE

Mise en place des réceptacles pour la collecte et le recyclage des mégots

NOVEMBRE

Renouvellement du label TPM Territoires d'Industrie

TERRITOIRES D'INDUSTRIE



NOVEMBRE

Début du tournage de la série « Tom et Lola »

10 NOVEMBRE

Pose de la première pierre de MEUST à La Seyne-sur-Mer





27 NOVEMBRE

Cérémonie de remise du prix des Rubans du Patrimoine attribué à la Maison du Patrimoine



27 NOVEMBRE

Conférence de presse pour l'annonce du Plan Jeunes Métropolitain

DÉCEMBRE

Adoption d'un nouveau règlement de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés



La Métropole TPM en 2023

Le territoire

LE REVEST-LES-EAUX



Ange MUSSO

4063*

OLLIOULES



Robert BENEVENTI

14 278*

TOULON



Josée MASSI

182 244*

LA SEYNE-SUR-MER



Nathalie BICAIS

63 494*

SIX-FOURS-LES-PLAGES



Jean-Sébastien VIALATTE

36 716*

SAINT-MANDRIER-SUR-MER



Gilles VINCENT

6146*

ÎLE DE PORQUEROLLES

*Source : INSEE, population légale totale au 1er janvier 2024.

12 communes membres de TPM

453 407 habitants*

12ème métropole française sur 22 en termes de démographie

200 km de littoral

LA VALETTE-DU-VAR



Thierry ALBERTINI

24 200*

LA CRAU



Christian SIMON

19 590*

LA GARDE



Hélène ARNAUD-BILL

26 197*

HYÈRES



Jean-Pierre GIRAN

55 990*

CARQUEIRANNE



Arnaud LATIL

9582*

LE PRADET



Hervé STASSINOS

10 907*

MER MÉDITERRANÉE

ÎLE DU LEVANT

ÎLE DE PORT-CROS

Les instances de la Métropole en 2023



LE BUREAU MÉTROPOLITAIN

Le Bureau est l'organe exécutif de la Métropole. Il est composé du Président et des 16 vice-présidents de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en 2023. Le Bureau vote chaque projet, dans le respect de l'intérêt métropolitain, examiné au préalable par les Commissions. Il vote sur délégation du Conseil métropolitain. Il se réunit environ deux fois par mois.

LES MEMBRES DU BUREAU :

- **Jean-Pierre GIRAN :** Président de TPM, Maire d'Hyères
- **Robert CAVANNA :** 1er vice-président de TPM, 1er Adjoint au Maire de Toulon
- **Jean-Sébastien VIALATTE :** 2ème vice-président de TPM, Maire de Six-Fours-les-Plages
- **Jean-Louis MASSON :** 3ème vice-président de TPM, Président du Conseil Départemental du Var
- **Robert BENEVENTI :** 4ème vice-président de TPM, Maire d'Ollioules
- **Christian SIMON :** 5ème vice-président de TPM, Maire de La Crau
- **Gilles VINCENT :** 6ème vice-président de TPM, Maire de Saint-Mandrier-sur-Mer
- **Ange MUSSO :** 7ème vice-président de TPM, Maire du Revest-les-Eaux
- **Thierry ALBERTINI :** 8ème vice-président de TPM, Maire de La Valette-du-Var
- **Hervé STASSINOS :** 9ème vice-président de TPM, Maire du Pradet
- **Nathalie BICAIS :** 10ème vice-présidente de TPM, Maire de La Seyne-sur-Mer
- **Arnaud LATIL :** 11ème vice-président de TPM, Maire de Carqueiranne
- **Josée MASSI :** 12ème vice-présidente de TPM, Maire de Toulon
- **Francis ROUX :** 13ème vice-président de TPM, 1er Adjoint au Maire d'Hyères
- **Geneviève LEVY :** 14ème vice-présidente de TPM, Adjointe au Maire de Toulon
- **Hélène ARNAUD-BILL :** 15ème vice-présidente de TPM, Maire de La Garde
- **Cheikh MANSOUR :** 16ème vice-président de TPM, Adjoint au Maire de La Seyne-sur-Mer

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Composées d'élus du Conseil métropolitain, les Commissions traitent chacune d'un domaine d'intervention particulier et permettent d'étudier les questions soumises au Conseil métropolitain. Instances de concertation, elles ont un rôle consultatif et donnent leur avis sur les affaires relevant de leurs compétences.

- **Commission Aménagement du territoire, Planification et Stratégie foncière**
  Nathalie BICAIS
- **Commission Culture, Patrimoine et Paysages**
  Jean-Sébastien VIALATTE
- **Commission Politique de la ville et Habitat**
  Jean-Louis MASSON
- **Commission Protection de l'environnement, Développement durable, Transition écologique et énergétique**
  Gilles VINCENT
- **Commission Finances et Administration générale**
  Ange MUSSO
- **Commission Attractivité économique et Développement numérique**
  Hervé STASSINOS
- **Commission Innovation, Enseignement supérieur et Recherche**
  Josée MASSI
- **Commission Jeunesse et Sports**
  Arnaud LATIL
- **Commission Mobilités**
  Geneviève LEVY
- **Commission Agriculture, Forêt, Aquaculture et Pêche**
  Christian SIMON
- **Commission Eau et Assainissement**
  Thierry ALBERTINI
- **Commission Ports**
  Francis ROUX
- **Commission Inondations et Papis**
  Hélène ARNAUD-BILL



LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Le Conseil métropolitain est l'instance de délibération de la Métropole. Il réunit l'ensemble des 81 conseillers métropolitains issus de chacune des communes de la Métropole selon une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de la Métropole et se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du Président de la Métropole.

La représentation des communes au sein du Conseil métropolitain est fixée par arrêté préfectoral, en fonction de leur population :

Toulon : 33 sièges
La Seyne-sur-Mer : 12 sièges
Hyères : 11 sièges
Six-Fours-les-Plages : 6 sièges
La Garde : 5 sièges
La Valette-du-Var : 4 sièges
La Crau : 3 sièges
Ollioules : 2 sièges
Le Pradet : 2 sièges
Carqueiranne : 1 siège
Le Revest-les-Eaux : 1 siège
Saint-Mandrier-sur-Mer : 1 siège

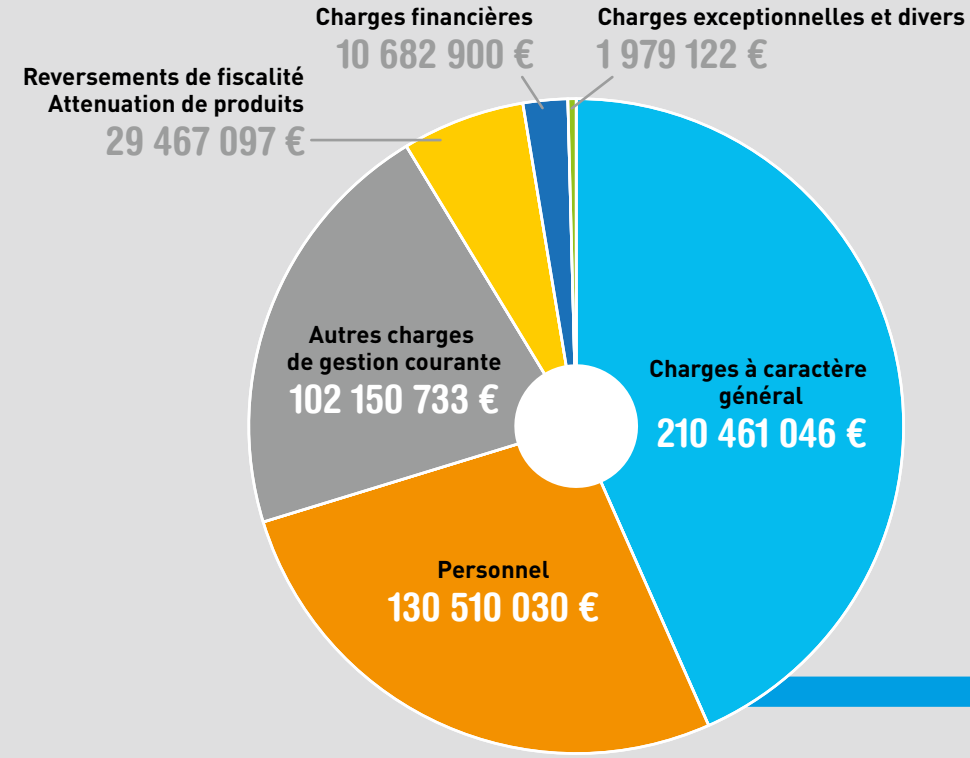
Les membres du Conseil métropolitain :

- **Carqueiranne : Arnaud LATIL**
- **La Crau : Christian SIMON**
  Jean-Pierre EMERIC, Anne-Marie METAL.
- **La Garde : Hélène ARNAUD-BILL**
  Marie-Hélène CHARLES, Olivier CHARLOIS, Franck CHOUQUET, **Jean-Louis MASSON.**
- **Hyères : Jean-Pierre GIRAN**
  Valérie BATTESTI, Philippe BERNARDI, Véronique BERNARDINI, François CARRASSAN, Laurent CUNEO, Edwige MARINO, Jean-David MARION, Isabelle MONFORT, Chantal PORTUESE, **Francis ROUX.**
- **Ollioules : Robert BENEVENTI,** Delphine GROSSO.
- **Le Pradet : Hervé STASSINOS,** Valérie RIALLAND.
- **Le Revest-les-Eaux : Ange MUSSO**
- **Saint-Mandrier-sur-Mer : Gilles VINCENT**
- **La Seyne-sur-Mer : Nathalie BICAIS**
  Basma BOUCHKARA, Guillaume CAPOBIANCO, Corinne CHENET, Anthony CIVETTINI, Jean-Pierre COLIN, **Cheikh MANSOUR,** Joseph MINNITI, Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Christine SINQUIN, Sandra TORRES, Kristelle VINCENT.
- **Six-Fours-les-Plages : Jean-Sébastien VIALATTE**
  Gilles BALDACCHINO, Béatrice BROTONS, Nadine ESPINASSE, Bruno ROURE, Joël TONELLI.
- **Toulon : Josée MASSI**
  Dominique ANDREOTTI, Laurent BONNET, Pierre BONNEFOY, **Robert CAVANNA,** Amaury CHARRETON, Patrice CAZAUX, Josy CHAMBON, Yannick CHENEVARD, Luc de SAINT-SERNIN, Anaïs DIR, Brigitte GENETELLI, Pascale JANVIER, Laurent JÉROME, Corinne JOUVE, Amandine LAYEC, Emilien LEONI, Philippe LEROY, **Geneviève LEVY,** Mohamed MAHALI, Erick MASCARO, Valérie MONDONE, Christophe MORENO, Cécile MUSCHOTTI, Amaury NAVARRANNE, Audrey PASQUALI-CERNY, Virginie PIN, Guy RAYNAUD, Rachel ROUSSEL, Yann TAINGUY, Albert TANGUY, Magali TURBATTE, Béatrice VEYRAT-MASSON.
- **La Valette-du-Var : Thierry ALBERTINI**
  Claude ARNAUD-GALLI, Sylvie LAPORTE, Bernard ROUX.

Les ressources financières et humaines

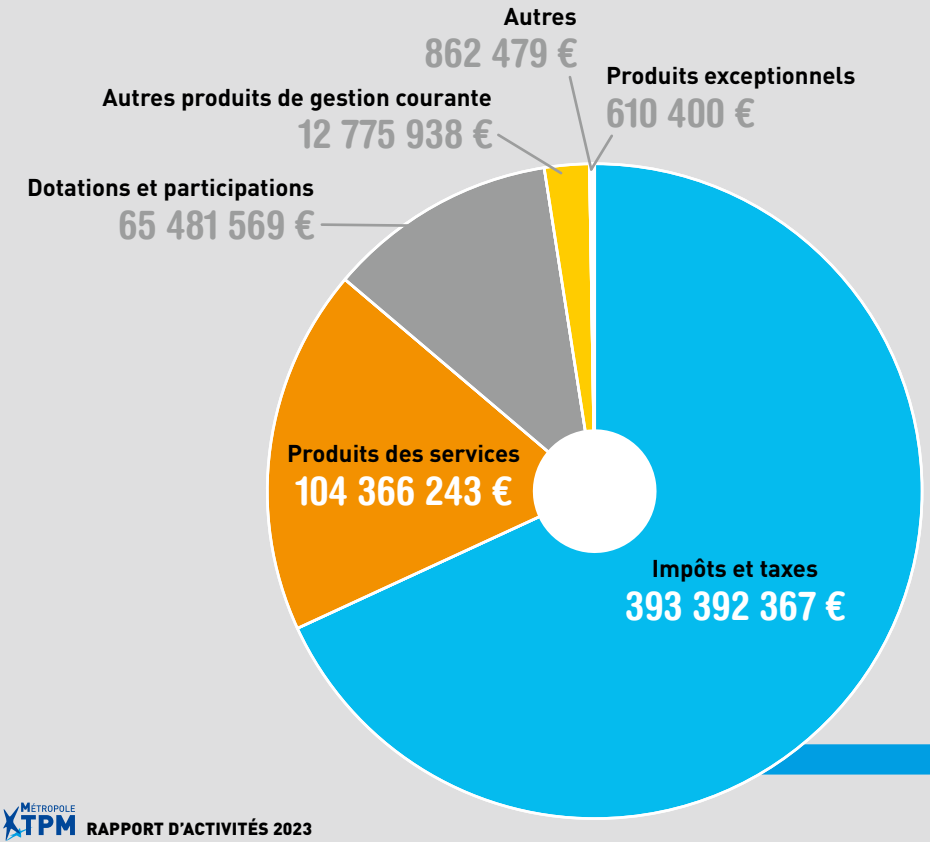
LES FINANCES DE LA MÉTROPOLE

Dépenses consolidées*



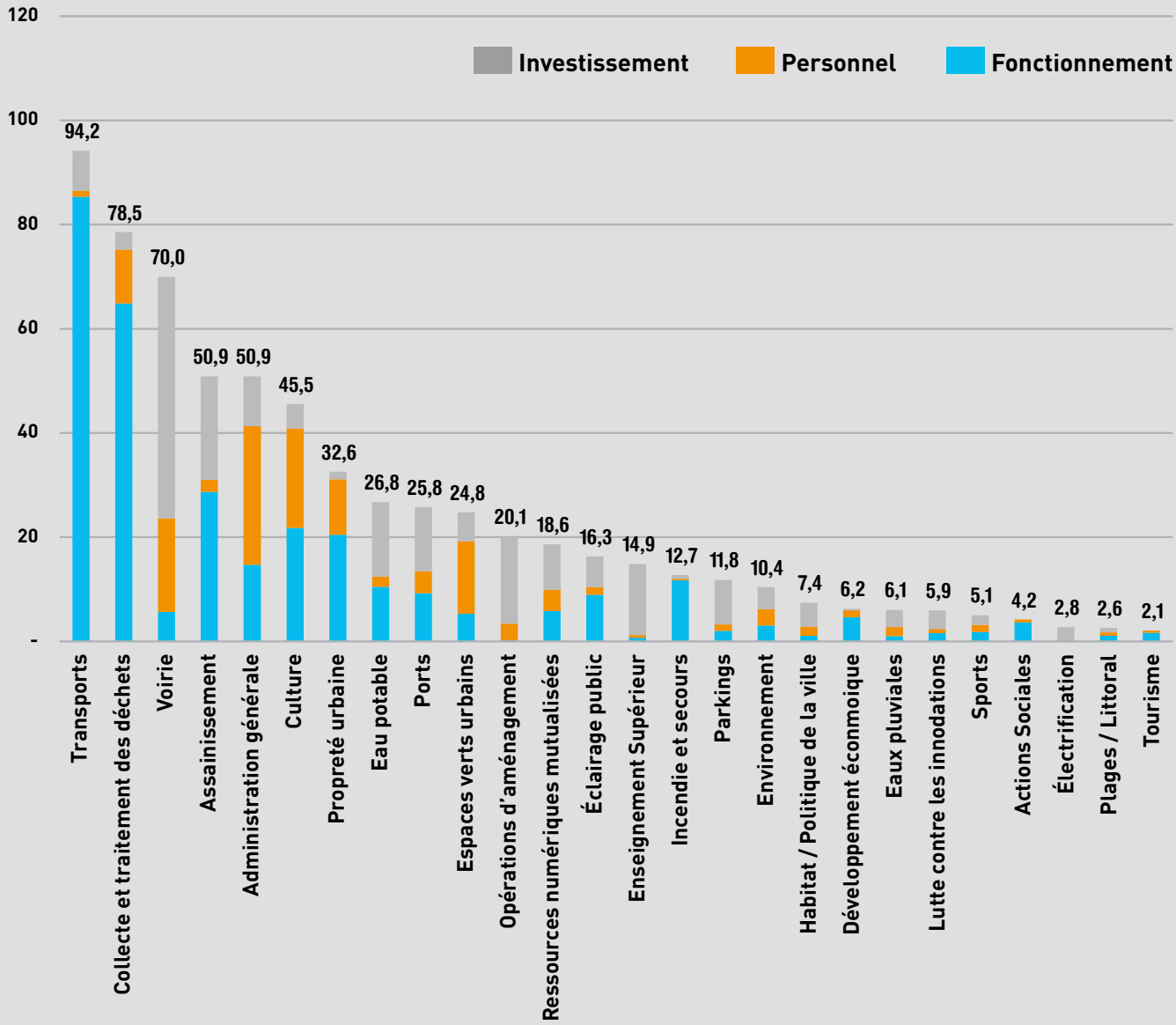
TOTAL
485 250 927 €

Recettes consolidées*



TOTAL
577 488 996 €

Dépenses de fonctionnement, d'investissement et de personnel par compétence*



TOTAL FONCTIONNEMENT (personnel compris)
446 401 838 €

TOTAL INVESTISSEMENT
200 679 906 €

* CA 2023, tous budgets confondus, en millions d'euros.

LES RESSOURCES HUMAINES DE LA MÉTROPOLE

Les effectifs totaux de la Métropole s'élèvent à 2488 agents indiciaires en décembre 2023 (contre 2507 agents en 2022).

La Métropole dispose de moyens renforcés dans ses différents champs d'intervention, comme le reflète la diversité des filières des agents :

- **Filière technique :** 1653 agents
- **Filière administrative :** 621 agents
- **Filière culturelle :** 209 agents
- **Filière sportive :** 5 agents

Activités 2023 de

Économie et attractivité territoriale 18

Mobilité 30

Urbanisme, habitat, solidarité 44

Territoires et proximité 58

Qualité de vie 72

Transition écologique et protection de l'environnement 96



la Métropole




parcours des arts
Poterie
parcours des arts
Créations
POTERIE



Économie et attractivité territoriale

La Métropole Toulon Provence Méditerranée soutient et structure son développement économique par filières en capitalisant sur ses atouts : le tourisme, bien sûr, mais aussi l'économie bleue, le maritime et le naval, filières historiques et premier employeur de la Métropole. Déclinées en de nombreux secteurs (défense, sécurité-sûreté maritimes, technologies marines et sous-marines, énergies, ports...) et porteuses d'innovation, ces filières d'excellence placent la Métropole sur la scène internationale de la compétitivité.

De surcroît, bénéficiant d'un terroir exceptionnel et d'un cadre de vie attractif, l'économie métropolitaine s'étend à d'autres filières comme l'agriculture, la Silver Économie, le numérique et les industries culturelles et créatives incarnées notamment par les tournages. Secteur d'avenir, le digital transforme les usages mais aussi l'économie d'aujourd'hui et de demain.

La cybersécurité, l'intelligence artificielle, la cyberdéfense, les objets connectés, la smart-city... ouvrent enfin la porte à de nouveaux métiers. Avec son agence de développement économique TVT Innovation, la Métropole accompagne activement cette transition en intervenant dans la formation et dans l'accompagnement d'entreprises innovantes qui promeuvent ainsi l'innovation et la compétitivité du territoire.

Économie et attractivité territoriale

Développement économique et numérique

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a pour mission, aux côtés de la Région, **d'accompagner le développement et la transition économiques.** Bénéficiant d'un ensemble foncier constitué de zones et parcs d'activités gérés durablement et répartis harmonieusement, **le territoire offre un parcours résidentiel complet à ses entreprises allant de l'incubation à l'installation en passant par l'hôtel d'entreprises.** En lien avec son agence de développement économique TVT Innovation et ses partenaires locaux (chambres consulaires, pôles de compétitivité, associations d'entreprises, clusters, incubateurs...), **la Métropole anime le tissu économique et encourage l'innovation et l'entrepreneuriat.** Pérenniser et faire émerger les filières d'excellence est la priorité de son action économique qui s'étend aussi naturellement à l'économie résidentielle et de proximité incarnée par les commerçants et artisans.



ZAE des Playes à Six-Fours-les-Plages

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Le Technopôle de la Mer poursuit son développement

La base terrestre du Technopôle de la Mer poursuit son extension à Ollioules avec la construction, par le Groupement Icade/Altarea Cogedim, de 3 bâtiments de bureaux de 6824 m² destinés à Naval Group pour le développement de ses effectifs et notamment le transfert de ses équipes de Bagneux. Ce chantier qui a démarré en octobre 2023 et qui devrait être livré à la fin du premier trimestre 2025, donne un nouvel élan à cette opération d'envergure.

Le Technopôle de la Mer à Ollioules



DÉPENSES 2023

Fonctionnement : 6 M€
Investissement : 0,3 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

La Métropole TPM compte :

79 664 établissements au 1er septembre 2023 (2% agriculture, 4% industrie, 10,5% construction et 83% tertiaire dont 66% services et 17% commerces).

176 417 emplois sur le territoire, avec 46% de l'emploi salarié du Var et 51% des emplois de cadres du Var.

La Métropole TPM est le 1er pôle économique du Var. Elle offre 65 Zones et Parcs d'Activités Économiques sur 1165 hectares desservis et interconnectés avec 500 km de fibre pour le Très Haut Débit.

En 2023, la Métropole a apporté un soutien « indirect » au développement de son tissu économique avec **1,7 M€ de subventions** accordées aux structures partenaires du territoire (associations agricoles, ZAE, filières économiques, clusters, pôles de compétitivité, associations d'accompagnement et d'aide à la création d'entreprises...).

QUELQUES DATES

✔ ***16 mai***
Salon des entrepreneurs de l'AFUZI.

✔ ***28 septembre***
Salon Var Up.

✔ ***12-14 décembre***
Salon SIMI.

La Métropole aux côtés de ses entreprises

Toulon Provence Méditerranée, au titre de sa compétence Développement économique, soutient les associations de zones d'activités qui fédèrent les entreprises autour d'actions communes. Ces associations entretiennent des relations privilégiées avec la Métropole pour améliorer le quotidien des entreprises et de leurs salariés et défendre leurs intérêts communs.

En 2023, l'ADETO (Association des Entreprises de Toulon-Ouest) a organisé **une nouvelle édition du « Printemps des entreprises » qui a rassemblé plus de 200 participants autour du thème de l'Intelligence collective.** À l'est du territoire, l'association AFUZI a quant à elle organisé **la première édition du « Salon des Entrepreneurs de l'AFUZI » qui a réuni de nombreux entrepreneurs et institutionnels.** La Métropole a participé à ces deux manifestations qui ont permis de promouvoir le dynamisme économique des deux principaux pôles d'activités du territoire.

Le renouvellement du label « Territoires d'Industrie »

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

La Métropole a renouvelé son label pour la période 2023-2027 et figure parmi les 183 territoires engagés pour la réindustrialisation du pays. Huit territoires de la Région Sud, dont TPM, sont lauréats de ce programme ambitieux qui a pour vocation de relocaliser l'industrie au sein des territoires. L'année 2023 a été marquée par la mise en place de cette stratégie de reconquête pour définir un plan d'actions propre à chaque territoire labellisé et piloté par un binôme « élu-Industriel ». Naval Group a ainsi été désigné pour assurer avec Toulon Provence Méditerranée, la gouvernance du programme à l'échelle métropolitaine animé par l'Agence métropolitaine de développement économique TVT Innovation. **30 actions ont été identifiées par ce consortium, parmi lesquelles l'aménagement de foncier économique et la réhabilitation de friches industrielles, le développement et la valorisation des formations liées à l'industrie, le soutien à l'innovation et l'accompagnement à la transition énergétique et écologique des entreprises, etc.**



Le soutien à l'agriculture innovante

L'agriculture est à la croisée de nombreux enjeux notamment en termes de préservation de l'environnement, des ressources et de la biodiversité. Elle doit ainsi être innovante pour relever les défis du développement durable tout en assurant aux producteurs la possibilité de maintenir ou d'accroître leur productivité et également faire perdurer la longue tradition agricole du territoire.

Sensible à ces enjeux, **la Métropole soutient depuis de nombreuses années les structures qui portent des projets innovants en la matière.**


Aquaculture dans la baie de Tamaris à La Seyne-sur-Mer

Concernant l'aquaculture, Toulon Provence Méditerranée soutient l'Institut Océanographique Paul Ricard (projet NAIADE) qui expérimente un nouvel aliment à base de protéines d'insectes pour nourrir les poissons d'élevage. Se substituant à la farine de poissons sauvages, ce nouvel aliment préserve les stocks halieutiques. Ce projet se veut également valorisant pour l'aquaculture locale, avec à terme la création d'un label qualité pour les poissons nourris par ce procédé.


Culture de la pivoine à La Crau

En matière d'horticulture, Toulon Provence Méditerranée soutient l'ASTREDHOR MÉDITERRANÉE qui mène des travaux de recherche et d'innovation au profit des professionnels de l'horticulture. Ces travaux portent notamment sur la création de nouvelles variétés ou techniques de cultures respectueuses de l'environnement (remplacement de produits phytosanitaires...) et la préservation de la ressource en eau. En 2023, la Métropole a apporté son soutien à cet institut dans le cadre de son programme d'actions notamment autour de la pivoine mais également pour l'investissement dans du matériel de culture hors-sol.

DÉPENSES 2023
Fonctionnement : 1,2 M€
Investissement : 13,6 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

18 500 étudiants

dont **6500** en cœur de ville de Toulon, sur les différents établissements d'enseignement supérieur du territoire : l'Université de Toulon, l'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM), l'école d'ingénieurs ISEN Yncréa Méditerranée, l'école de commerce et de management KEDGE Business School, l'école d'architecture d'intérieur et de design Camondo Méditerranée, l'Institut de formation des professions de santé (IFPVPS), le Pôle École Méditerranée qui regroupe les quatre écoles de la Marine nationale et enfin le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM).

1 marque de territoire : « Toulon, Enseignement Sup ».

22 laboratoires de recherche,
6 plateformes technologiques, **1** fab lab.

QUELQUES DATES

✔ 30 mars
Rencontres de l'Alternance.

✔ 22 juin
Inauguration du Centre d'Innovation et d'enseignement « Le Sud » de l'ISEN Yncréa Méditerranée.

✔ 12 octobre
Rencontre étudiants, entreprises, laboratoires.

✔ 10 novembre
Pose de la première pierre de MEUST.

Enseignement Supérieur et Recherche

Sources d'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche sont des priorités pour la Métropole, qui développe et diversifie l'offre de formation sur son territoire, notamment par **l'augmentation de la capacité d'accueil et la mise à disposition d'espaces partagés, mais aussi grâce à un partenariat renforcé avec l'ensemble de ses établissements d'enseignement supérieur.**

La Métropole souhaite également **créer les meilleures conditions d'accueil et d'activités pour les étudiants.** Elle travaille notamment sur le développement de l'offre de logements étudiants en lien avec le CROUS et de manière plus large sur l'animation de la vie étudiante via le développement d'une application mobile dédiée.

La Métropole a par ailleurs développé la mise en relation entre les étudiants et les entreprises afin, d'une part, de donner des perspectives professionnelles aux lycéens et les amener à poursuivre leur formation supérieure sur le territoire et, d'autre part, de faciliter leur employabilité dans l'écosystème de TPM. En outre, l'entrepreneuriat étudiant est vivement soutenu.

Enfin, en ce qui concerne la recherche et l'innovation, **la Métropole soutient activement l'achat de nouveaux équipements des différents laboratoires du territoire.**

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Une programmation riche en évènements

- Organisées pour la première fois par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, avec le partenariat de TVT Innovation son agence de développement économique, le Pôle de compétitivité Capénergies et Talentis Horizon, **les Rencontres de l'Alternance** se sont tenues le 30 mars au R+3 de la Maison de la Créativité au quartier de Chalucet à Toulon.

Tourné vers les étudiants de l'enseignement supérieur métropolitain, cet évènement organisé sous forme de job dating a permis à l'écosystème varois, des grands groupes, des PME et des collectivités, de rencontrer les candidats à l'alternance de niveau Bac +2 à Bac +5. Par cette spécificité, il a répondu ainsi aux besoins à la fois des entreprises et des étudiants, l'alternance dans le supérieur étant un fort levier d'employabilité lors de leur arrivée sur le marché de l'emploi.

Au total, ce sont 124 étudiants venant essentiellement de KEDGE Business School, ISEN Yncréa Méditerranée, Université de Toulon, Icadémie qui ont pu rencontrer 27 entreprises (303 entretiens réalisés) qui proposent plus de 65 offres de contrats d'alternance et plus de 100 postes à pourvoir dans le département du Var.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur métropolitains et les entreprises se sont rencontrés autour d'un déjeuner dans le but de tisser des liens indispensables pour l'adéquation des formations avec les besoins économiques du territoire et la facilitation de l'insertion des futurs diplômés.





- **La 6ème édition du TPM 7U, tournoi universitaire de rugby à 7, s'est déroulée du 31 mars au 1er avril 2023, au complexe Léo Lagrange à Toulon,** en partenariat avec la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU), hébergée au R+3 de la Maison de la Créativité, et KEDGE Business School. Cette année, le tournoi a pris une ampleur internationale. La Métropole a accueilli des équipes élites internationales de Suisse (Lausanne), de Tunisie, d'Euskadi (Pays Basque espagnol) et de Belgique en complément des équipes de l'Université de Toulon, KEDGE Business School et Aix Marseille Université. De nombreuses animations étaient organisées tout au long du week-end.
- Pour la première fois, la Métropole TPM a organisé **le 12 octobre dernier, en collaboration avec TVT Innovation, l'ISEN Yncréa Méditerranée, l'Université de Toulon et l'Ifremer un rapprochement entre laboratoires de recherche, étudiants et entreprises** (Naval Group, startups) afin de faciliter les liens entre étudiants en doctorat, laboratoire de recherche et entreprises. Cet évènement s'est articulé autour de 3 temps forts : la présentation par les doctorants de sujets de thèses « R&D vers marché » et le parcours des étudiants ayant choisi de faire une thèse et des témoignages d'entreprises accueillant des doctorants. Cet événement, qui a regroupé les grandes entreprises du territoire dont Naval Group ainsi que des startups, a permis de resserrer les liens entre les différents partenaires de la recherche et de l'industrie.
- La Métropole organise tout au long de l'année, **des conférences gratuites destinées aux étudiants en conviant des acteurs majeurs du territoire :** sportifs de haut niveau issus notamment du RCT, club de rugby de Top 14, entrepreneurs, sportifs ... un déjeuner est offert aux étudiants à cette occasion et les locaux leur sont mis gracieusement à disposition. Ces conférences qui préparent les étudiants à leur insertion professionnelle ont lieu au R+3 de la Maison de la Créativité et à l'ISEN.
- Comme chaque année, l'enseignement supérieur métropolitain s'est rassemblé **le 24 novembre à la Galerie du Canon à Toulon au moment du MUREX Festival, le festival des industries culturelles et créatives :** ainsi, les écoles sont mises à l'honneur à travers des stands et des démonstrations.

L'exécution du contrat de plan État-Région (CPER)

Ce contrat, signé entre l'État, la Région et les collectivités territoriales permet de soutenir des projets structurants notamment dans les domaines de la vie étudiante, de l'innovation et de la recherche ou de l'immobilier.

Les projets suivants ont ainsi été soutenus par TPM :

- **Pose de la première pierre de MEUST, le 10 novembre :** le CNRS est porteur du projet Mediterranean Eurocentre for Underwater Sciences and Technologies (MEUST) inscrit dans le cadre du Contrat de Projet État-Région 2015-2020. Ce projet porte sur la construction, sur le site de Brégaillon, d'un bâtiment neuf et l'acquisition d'équipements scientifiques pour créer, d'ici 2025, une plateforme mutualisée ouverte à plusieurs disciplines scientifiques liées aux milieux marin et sous-marin.
  Subvention TPM : 1 750 000 €
- **Livraison de la résidence étudiante CROUS sur le site de Dumont d'Urville pour une ouverture au public début 2024 :** 200 logements ont été créés et sont réservés aux étudiants mais aussi aux alternants du supérieur et aux élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles.
  Coût des travaux : 13 600 000 €
  Subvention TPM : 800 000 €
- **Dans le cadre des financements CPER 2021-2027, le redéploiement de crédits disponibles a permis de valider deux futurs projets :**
  - **L'Escarpe :** ce projet de restructuration du restaurant universitaire du centre-ville de Toulon, situé dans la faculté de droit, va permettre d'offrir un meilleur service aux étudiants et d'améliorer la zone de production, la capacité et la polyvalence de la salle de restauration en l'ouvrant à d'autres usages l'après-midi, comme le coworking.
  - **Les Terrasses PI de l'Université de Toulon :** une extension de 142 m² de surface de plancher va être réalisée en extérieur, sur les terrasses de cet ensemble, pour aménager une cafétéria et un tiers lieu.
- Hors CPER, la Métropole a également soutenu à hauteur de 300 000 euros **la réalisation des travaux d'aménagement du centre d'Innovation et d'enseignement « Le Sud » de l'ISEN Yncréa Méditerranée.** Cet espace de 1250 m², situé dans l'ancienne salle de sport du centre commercial Mayol a permis de créer des salles de recherche pour les laboratoires Smart Objets, E-Santé et Smart Energy, des salles de cours et des lieux de vie pour les étudiants.


L'école d'ingénieurs SeaTech à La Garde
© SeaTech



Pose de la première pierre de MEUST à Brégaillon à La Seyne-sur-Mer


Résidence universitaire Dumont d'Urville à Toulon
© Ville de Toulon

DÉPENSES 2023

Fonctionnement : 2 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

CROISIÈRES

(Port de Toulon/La Seyne)

95 escales, soit **208 592 passagers.**

CORSICA FERRIES

1077 escales, soit **1 538 963 passagers.**

AÉROPORT

8587 mouvements (-8%) transportant

308 183 passagers (-28%)

LES NUITÉES TOURISTIQUES

(source Flux Vision Tourisme / ADT Tourisme)

Avec **17,7 millions de nuitées touristiques,**
soit une baisse de -4% par rapport à 2022 et une hausse de +12% par rapport à 2019 (année de référence), l'activité touristique 2023 est satisfaisante sans toutefois égaler l'année 2022 (année post covid, particulièrement attractive).

70% de la clientèle est française (-3 points par rapport à 2022)

30% de la clientèle est étrangère (+3 points par rapport à 2022)

Les clientèles étrangères sont en hausse avec des nuitées qui progressent de +4% par rapport à 2022 et de +24% par rapport à 2019. Les 3 marchés principaux de la clientèle française sont l'Île de France : 23% / Rhône-Alpes : 21% / Région Sud : 17%. Les marchés principaux de la clientèle étrangère sont européens avec l'Allemagne : 17% / l'Italie : 8% / la Suisse : 7%.

HÉBERGEMENT MARCHAND

Hébergement hôtelier (source MKG Var Tourisme)

Indicateurs en cumul de janvier à décembre, toutes catégories confondues.

Taux moyen d'occupation : 60% (-2,3 pts par rapport à 2022)

Prix moyen HT : 125€ (+3,6% par rapport à 2022)

RevPar HT : 75€ (-0,3% par rapport à 2022)
(le RevPar est le rapport entre le chiffre d'affaires et le nombre de chambres disponibles)

Le pic d'occupation des hôtels se situe durant le mois d'août avec 87%. Une importante hausse de l'occupation est notée en mai (69% en 2023, 67% en 2022).

Hôtellerie de plein air (source : Insee / Var Tourisme)

Période d'avril à septembre 2023.

1,3 M de nuitées (+1,6% par rapport à 2022)

Taux moyen d'occupation : 51% (+1 pt par rapport à 2022)

27% de clientèle étrangère

73% de clientèle française

Tourisme et attractivité territoriale

Le développement touristique est un enjeu majeur pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui s'est dotée depuis 2017 d'un Office de Tourisme Métropolitain pour déployer et coordonner les actions touristiques du territoire.

En parallèle, la Métropole développe et structure un programme **de grands événements de portée nationale et internationale,** économiques, culturels ou sportifs, pour développer son attractivité.

La Métropole favorise également **la montée en puissance du tourisme d'affaires et de l'accueil des tournages.**

Enfin, dans le cadre de sa compétence « autorité concessionnaire de l'État pour les plages », la Métropole gère des concessions de plage, sur lesquelles sont réparties des lots de plage dont une partie est exploitée par des délégataires dans le cadre de délégations de service public. L'objectif visé est de proposer un service de bain de mer attractif au niveau touristique tout en respectant les conditions optimales d'accueil du public et de préservation du domaine.

QUELQUES DATES

✔ Juillet

Lancement de la Croisière Vigneronne.

Au départ du port de Toulon, une croisière sur la rade de Toulon met en avant le patrimoine naturel et culturel mais aussi les producteurs locaux que sont les vignobles du territoire et les ostréiculteurs de la baie de Tamaris. Entre juillet et octobre, 11 domaines ont participé à 15 croisières réunissant au total près de 1000 participants, dont 70% sont des locaux.
Une réunion bilan a été organisée le 14 décembre avec les partenaires participants pour préparer la saison 2024.

✔ 10 octobre

2ème édition des Trophées TPM.

✔ Du 16 au 19 novembre

Workshop France Méditerranée.

Y ont pris part 96 tours opérateurs (TO) issus de différents pays du monde (Italie, Grèce, Espagne, Portugal, Israël, Proche et Moyen Orient, Croatie, Slovénie, Monténégro), 86 partenaires et 9 journalistes étrangers (Italie, Grèce, Espagne, Portugal, Arabie Saoudite, Dubaï).

***Durant deux demi-journées,** plus de 2000 rendez-vous se sont tenus au Casino Joa à La Seyne-sur-Mer et au RCT Campus à Toulon, assortis de moments festifs (soirée pétanque O'Boulodrome à Toulon, découverte des produits du terroir aux Halles de Toulon, soirée de Gala au Castel Bay à Hyères).*

***Une découverte du territoire** a également été organisée sous la forme de visites guidées pour les journalistes à Toulon et à Hyères pour les participants.*



Vieille ville d'Hyères

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Structuration de l'Office de Tourisme Métropolitain Provence Méditerranée

L'arrivée d'un nouveau Directeur en février 2023 a permis à l'Office de Tourisme d'entrer dans **une nouvelle phase de structuration, avec une nouvelle organisation interne,** qui reflète une meilleure gestion des thématiques autour de l'accueil des filières ou de la communication.

Six nouvelles Directions d'activités ont en effet été créées : Direction de la communication, Direction commerciale et marketing, Direction des relations avec les professionnels, Direction des filières, Direction des accueils et Direction des fonctions support.


Le Pin de Galle au Pradet



Accueil de l'Office Provence Méditerranée à Ollioules



Trophées TPM 2023

Pour la 2ème année consécutive, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a souhaité récompenser ses acteurs les plus dynamiques, qui contribuent au rayonnement de son territoire par l'emploi, la croissance, l'attractivité, l'innovation et les démarches vertueuses.

Cette deuxième édition, organisée en lien avec l'agence de développement économique TVT Innovation, le Conseil de Développement de TPM et la SPL Toulon Événements Congrès, s'est déroulée le 10 octobre, au Palais Neptune de Toulon et a permis de récompenser 17 structures ou personnalités (entreprises, startups, micro-entreprises, auto-entrepreneurs, associations...) représentatives des filières d'excellence du territoire dans des domaines aussi variés que l'économie de la mer, l'économie circulaire, l'innovation et le numérique, l'agriculture, le tourisme, la protection de l'environnement et les industries culturelles et créatives, le commerce et l'artisanat, la santé et la défense.

Des prix spécifiques ont été remis au sportif et à l'association de l'année, à l'étudiant entrepreneur, à la start-up et à l'entrepreneur de l'année. Un prix spécial et un prix d'honneur TPM sont venus couronner la cérémonie.

Certains lauréats 2022 étaient également présents en tant qu'invités d'honneur aux côtés du Président de la Métropole et du Préfet du Var pour partager cet événement devenu un « incontournable » des rencontres économiques du territoire de la Métropole et du département du Var.

Taxe de séjour
Nouvelle taxe additionnelle régionale de 34%

La loi de finances pour 2023 a instauré une taxe additionnelle régionale (TAR) de 34% à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire perçues dans les départements des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes Maritimes.

Cette nouvelle disposition est entrée en vigueur au 1er janvier 2023 et son produit est perçu en intégralité au bénéfice de l'établissement public local « Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ».

Elle s'applique aux tarifs métropolitains 2023 en complément de la taxe additionnelle départementale (TAD) de 10%.

Cette nouvelle taxe finance la nouvelle ligne TGV Marseille/Nice et les travaux d'amélioration du réseau ferré et de ses infrastructures, dans le Var, dans la cadre du schéma de financement État/collectivités locales. Ce sont les touristes qui apportent un complément au financement du développement de cette nouvelle ligne. Cette nouvelle taxe additionnelle n'a donc aucun impact sur la fiscalité des habitants du territoire métropolitain.

Pour rappel, l'intégralité de cette taxe de séjour, hors part départementale de 10% et part régionale de 34% est reversée à l'Office de Tourisme Métropolitain pour lui permettre de mener à bien la politique de développement touristique du territoire pour le compte de la Métropole, autour de 3 axes :

- Renforcer les actions de promotion du territoire au niveau national et international.
- Améliorer les conditions d'accueil des touristes dans ses bureaux d'information.
- Développer les actions en faveur des différentes filières (vélo, randonnée, plongée et développement durable).

Les montants de taxe de séjour collectés et reversés à l'Office de Tourisme en 2023 restent stables avec 5,8 M€ (5,7 M€ en 2022).

La gestion des concessions de plage

En 2023, la Métropole a géré, en tant que concessionnaire pour l'État, 24 concessions de plage.

Sur ces concessions, on dénombre 26 lots de plage exploitant un service public de bains de mer avec ou sans restauration légère. L'année 2023 a vu l'attribution de 3 lots parmi les 26 évoqués et le lancement de la consultation pour le renouvellement de 13 lots de la concession du Mourillon à Toulon.

Plages du Mourillon à Toulon





© Julien Veyssade

Le Bureau des Tournages : accueil du tournage de la série « Tom et Lola »

Le tournage de la série « Tom et Lola » qui sera diffusée à l'automne 2024 en prime time sur France TV a débuté en novembre 2023.

La société de production DEMD mandatée par France Télévisions a choisi le territoire de la Métropole TPM pour réaliser cette nouvelle série de fiction familiale. Une victoire pour la Métropole et la ville de La Seyne-sur-Mer qui voient dans ce tournage de belles opportunités, qui vient assoir la présence de la filière cinéma sur le territoire.

Un travail partenarial de plusieurs mois mené notamment par le Bureau des Tournages de la Métropole et la ville de La Seyne-sur-Mer a permis de convaincre la production de retenir la Métropole TPM comme lieu de tournage de cette série. Les décors récurrents de la série (commissariat, maison de Tom et Lola...) ont été inaugurés le 14 novembre 2023 en plein centre-ville de La Seyne-sur-Mer.

L'équipe de la série qui a démarré fin d'année 2023 les premiers épisodes de la première saison, investit la totalité du territoire et a pu profiter des décors des villes de Toulon, Le Revest-les-Eaux, Le Pradet, Saint-Mandrier-sur-Mer ou Hyères, avant d'investir toutes les communes de TPM dans les saisons et épisodes suivants.

Afin de conforter la filière audiovisuelle en plein essor et au regard des enjeux économiques et d'attractivité, **la Métropole a décidé d'accompagner ce projet essentiel pour le territoire, en complément de l'aide régionale, à travers son fonds de soutien à la production.** Les retombées économiques locales (emplois, prestations de services, fournitures, hébergement, restauration...) sont estimées, pour cette première saison, à plus de 1,7 million d'euros.

L'accueil du tournage de la série « Tom et Lola » est donc une réelle opportunité en termes de visibilité nationale, mais aussi d'emplois et de soutien à l'économie résidentielle tout au long de l'année.



Tournage de la série « Tom et Lola » à Hyères ZAE des Playes à Six-Fours-les-Plages

Innovation

Avec l'appui de TVT Innovation, son agence métropolitaine de développement économique, la Métropole Toulon Provence Méditerranée mène une politique volontariste de soutien à l'innovation dans des domaines aussi variés que le numérique, les industries culturelles et créatives, la Silver Économie ou l'industrie. Elle apporte son soutien aux entreprises innovantes et participe à la structuration et au développement des écosystèmes locaux.

CHIFFRES CLÉS 2023

5 pôles de compétitivité

330 000 € en soutien aux pôles

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

La semaine des 10 ans de la French Tech Toulon du 16 au 20 octobre

La semaine des 10 ans de la French Tech Toulon s'est déroulée du 16 au 20 octobre, permettant de faire **un bilan de ses premières années d'existence et de se projeter sur les années à venir et les enjeux essentiels du territoire, notamment en matière de transition écologique, de souveraineté numérique, de technologie de rupture et de réindustrialisation.** À cette occasion, les startups de la Tech Toulon ont ouvert leur porte au grand public tout au long de la semaine et les belles réussites du territoire ont été célébrées comme Berceau Magique, Egérie, Swello ou la Boîte Immo.

La 3ème édition de Invest in Toulon, l'évènement dédié au financement des entreprises

En 2023, la Métropole TPM a soutenu l'organisation de la 3ème édition d'Invest In Toulon, l'événement de rencontres entre investisseurs et entrepreneurs au cœur de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. **Invest in Toulon est le premier événement dédié à la rencontre entre investisseurs, startups et PME du territoire.** Initié par TVT Innovation avec les soutiens de la Région Sud, de la Métropole TPM et de la French Tech, cet événement propose des tables rondes et des rendez-vous « Business to Business » (B2B) qualifiés pour développer business et réseau.



QUELQUES DATES

✔ 2 mars
2ème édition Salon Maintenance 2MF.

✔ 8 juin
Rencontre professionnelle des réseaux Cinéma et Audiovisuel.

✔ 21 juin
4ème édition de Terres de cyber.

✔ 19 octobre
Les 10 ans de la French Tech.

✔ 8 novembre
3ème édition Invest in Toulon.

✔ 24 novembre
4ème édition du Festival Murex.

✔ Novembre
- *TPM lauréate AMI France 2030 Pôles territoriaux ICC.*
- *Labellisation TPM Territoires d'Industrie.*


© DR


© DR

Pôle territorial Mode et Design

La Métropole Toulon Provence Méditerranée porte depuis sa création une politique volontariste de développement des Industries Créatives et Culturelles comme vecteur de dynamisation de son territoire urbain. Dans ce cadre, la Métropole a candidaté à l'été 2023, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le gouvernement dans le cadre de France 2030 sur la création de pôle territoriaux de développement de la filière des industries culturelles et créatives (ICC).

Le projet déposé porte sur la création d'un Pôle d'excellence innovant, éco-responsable et inclusif dans le domaine de la Mode et du Design, dans l'optique d'un changement d'échelle d'un écosystème déjà structuré. Ce dossier ambitieux, qui s'appuie également sur u**n écosystème riche d'écoles d'ingénieurs et de design et de formations universitaires** est porté par la Métropole TPM en lien avec la villa Noailles, le Port des Créateurs et TVT Innovation, agence de développement économique de la Métropole.

Cette candidature a été couronnée de succès et TPM rejoint ainsi les 24 autres territoires lauréats de cette phase 1 de l'AMI. Débute désormais une phase d'ingénierie pour développer et approfondir le projet présenté en appuyant sur le développement d'un environnement performant propice à la création d'emplois, de startups et à l'implantation d'acteurs majeurs dans le domaine de la mode et du design ; le tout en prenant en compte les impératifs de développement durable et d'innovation au travers notamment des technologies immersives 3D et de l'Intelligence Artificielle (IA) afin d'ouvrir de nouveaux horizons.

La 2ème édition du salon dédié à la maintenance

Organisé au sein de l'Université de Toulon les 2 et 3 mars, **le salon Mediterranean Maintenance Forum (2MF) se positionne comme un rendez-vous incontournable pour tous les acteurs de l'écosystème de la maintenance en Méditerranée.** En favorisant la collaboration, l'innovation et les opportunités d'emploi, cet événement contribue activement au développement continu de ce secteur clé pour TPM **autour de 3 axes essentiels :**

- **Le réseau :** en favorisant les rencontres entre les PME et les grands donneurs d'ordre comme la DGA ou Naval Group, l'événement encourage la création de synergies, renforçant ainsi le réseau professionnel dans le domaine de la maintenance.
- **La veille :** l'évolution rapide du métier de la maintenance nécessite une veille constante. Le salon 2MF offre une plateforme pour partager les dernières évolutions du secteur, identifier les innovations et promouvoir les bonnes pratiques.
- **L'emploi :** les recrutements sur le village des entreprises offrent une opportunité unique pour les étudiants de trouver des stages, des emplois et de construire des carrières dans ce domaine.




LA RASCASSO



Mobilité

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est autorité organisatrice de la mobilité. À ce titre, elle est l'acteur public compétent pour l'organisation des services de mobilité sur le périmètre des douze communes qui la composent. Elle est responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation de la politique de mobilité.

Elle organise différents services de mobilité, au travers de services :

- réguliers ou à la demande de transport public de personnes ;
- de transport scolaire ;
- relatifs aux mobilités actives, dont elle contribue au développement ;
- relatifs au développement d'usages partagés des véhicules ;
- de mobilité solidaire, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Elle propose également des services de conseil et d'accompagnement auprès des différents acteurs et usagers, consistant à :

- offrir un conseil et un accompagnement individualisé à la mobilité ;
- diriger ce conseil vers les employeurs et les gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement.

La Métropole élabore et poursuit les objectifs du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025, en proposant un panel d'offres de transports alternatives à l'autosolisme. Le but est de réduire le trafic automobile, de limiter les nuisances environnementales et de renforcer l'attractivité du territoire ainsi que la qualité de vie des résidents.

Des objectifs ambitieux ont été définis à l'horizon 2025 afin de diminuer le trafic automobile et d'augmenter les déplacements alternatifs :

- 50% des déplacements des résidents de TPM réalisés en voiture contre 59% en 2008 ;
- 10% des déplacements des résidents de TPM réalisés en transport en commun contre 5,9% en 2008 ;
- 36% des déplacements des résidents de TPM réalisés en modes actifs (3% vélo, 33% marche) contre 31% en 2008 (1,3% vélo, 30% marche), et le reste en deux-roues motorisés et modes divers (transports employeurs...).

Premier réseau bateau-bus de France, le réseau Mistral est aussi le premier réseau à avoir exploité les trois composantes : terrestre, maritime et aérienne avec un téléphérique.

DÉPENSES 2023

TRANSPORT
Fonctionnement : 86,5 M€
Investissement : 7,6 M€

STATIONNEMENT
Fonctionnement : 3,3 M€
Investissement : 8,5 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

TRANSPORTS EN COMMUN

1er réseau bateaux-bus de France

31,2 millions de voyages sur le réseau Mistral (terrestre + maritime Transrade + Îles d'Or + téléphérique)

1 réseau à 3 dimensions : terrestre, maritime et aérien (téléphérique)

132 lignes dont **9 lignes maritimes** (avec les Îles d'Or) pour **2,8 millions de passagers.**

17ème année consécutive de gel de la gamme tarifaire, avec un des tarifs les moins chers de France, allant d' **1,40 € le ticket unitaire** tout public à **0,48 € par jour** avec l'abonnement annuel pour les moins de 26 ans.

49 arrêts de bus mis en accessibilité pour **un budget d'environ 2,2 M d'€**

20 événements culturels sur le territoire favorisant la mobilité des festivaliers et estivants avec une offre terrestre et maritime renforcée du réseau Mistral pour **un montant de 80 000 €** et **30 000 personnes transportées.**

110 demandes de compensation tarifaire traitées au profit des insulaires, résidents et saisonniers des îles de Port-Cros et du Levant pour l'usage de la liaison depuis Le Lavandou **pour un budget de près de 45 000 €**

MOBILITÉS ACTIVES

328 km d'itinéraires cyclables

Plus de 602 508 cyclistes ayant emprunté la piste cyclable du littoral, **l'un des plus importants tronçons cyclables de France.**

8 compteurs vélo mis en service, pour comptabiliser et valoriser l'usage du vélo.

Plus de 2110 places de stationnement vélos.

4 parkings mettant progressivement à disposition des vélos en libre-service : Mayol, Gare, Peiresc, Place d'Armes.

12 644 dossiers d'aides à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) subventionnées depuis 2015 pour **un montant global de 2 911 120 €** dont **1968** au titre de 2023 pour **un montant alloué de 474 462 €**

MAISON DE LA MOBILITÉ TPM

38 765 personnes reçues
(154 usagers par jour en moyenne, soit +15% par rapport à 2022)

43 600 salariés et agents publics de **43 entreprises** engagés dans un Plan de Mobilité Employeur et/ou des actions d'éco-mobilité.

Mobilité

Transports et déplacements

La Métropole poursuit les objectifs du Plan de Déplacements Urbains 2015/2025 en 5 orientations, 15 objectifs stratégiques et 46 actions.

Les objectifs sont les suivants :

- **une offre de transport collectif globale plus performante et concurrentielle à l'automobile,** afin d'augmenter la part modale des transports en commun ;
- **un nouveau partage de la voirie et une circulation automobile maîtrisée,** pour diminuer l'emprise de la voiture sur la voirie et les nuisances engendrées par le trafic automobile et favoriser la présence des modes alternatifs ;
- **un territoire favorable aux modes actifs et aux déplacements des personnes à mobilité réduite,** pour accroître la sécurité, la visibilité et la valorisation de la marche à pied, du vélo et la prise en considération des besoins en mobilité des usagers les plus vulnérables ;
- **une culture de la mobilité durable et un autre usage de la voiture individuelle,** pour l'utilisation les formes de mobilités qui contribuent à favoriser les énergies « propres », comme les pratiques de mutualisation automobile ou l'usage des véhicules électriques ;
- **une mobilité repensée en période estivale et vers les grandes portes d'entrées maritimes et aériennes,** pour agir sur la mobilité générée par le tourisme, qui représente une composante forte du territoire en termes de volume de population accueillie et donc de déplacements.



QUELQUES DATES

✔ 1er mai
Changement d'opérateur pour l'exploitation du service de transports terrestre et maritime de voyageurs « réseau Mistral » suite au nouveau contrat de DSP signé avec RATP Dev pour un montant 511 M€ sur 6 ans.

✔ 13 et 14 mai
Faites du vélo ! (2800 participants).

✔ Du 16 au 22 septembre
Semaine européenne de la Mobilité 2023 sur le thème de l'économie d'énergie (2077 personnes).



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

La finalisation du renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation terrestre et maritime du réseau Mistral et prise de service par un nouvel opérateur

La Métropole a finalisé en 2023 la procédure de renouvellement de la DSP relative à l'exploitation du réseau Mistral par les bus et bateaux-bus de la petite rade, arrivant à échéance le 30 avril.

Les négociations ont permis d'obtenir un engagement de fréquentation de plus de 10%, une baisse des coûts de 2% et une hausse des recettes de 9%, avec la désignation d'un nouvel exploitant par le Conseil métropolitain lors de la séance du 23 février 2023. C'est au 1er mai 2023, que le nouvel opérateur, la société RD TPM, issue du groupement de la société RATP Dev et SNC SUMA, a commencé à exécuter les services pour le réseau Mistral.



Gare d'Ollioules/Sanary

L'année 2023 a été marquée par une activité soutenue avec 3 étapes :

- **Avant le 1er mai :** préparation du transfert notamment la reprise du personnel de l'ancien titulaire (RMTT) et de ses sous-traitants.
- **Entre le 2 mai et le 3 septembre :** reprise de l'exploitation du réseau à l'identique (appelé Réseau A dans le contrat de DSP).
- **À partir du 4 septembre :** mise en service des premières évolutions du réseau (nommé Réseau B1) marqué notamment par la refonte de la ligne 83 qui est étendue jusqu'à la gare de Ollioules/Sanary.

Cette nouvelle DSP permet d'engager la Métropole dans plusieurs actions d'envergure visant à améliorer l'usage des transports en commun et notamment :

- Changement du site Internet « Mistral » dès le 1er mai avec de nouvelles rubriques dont celles en faveur de l'intermodalité.
- Lancement d'une billettique dématérialisée de type M-Ticket permettant l'achat de titres de transport dématérialisés et information en temps réel du passage des bus.
- Déploiement d'un MaaS (application de Mobilité améliorée par association de Services) lancé le 28 septembre. La Métropole TPM et RATP Dev sont co-pilotes du projet qui amplifiera progressivement les fonctionnalités de mobilité de l'application du réseau Mistral.
- Préparation du renouvellement et de la modernisation du parc d'autobus mis à disposition par la Métropole avec l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de près d'un tiers du parc sur la durée de la convention intégrant toutes les catégories de bus et types de motorisation (hybrides, électriques et hydrogènes).
- Élaboration d'un nouveau référentiel de contrôle qualité avec des indicateurs de suivi de la qualité des services offerts aux voyageurs complétés de nouveaux indicateurs plus représentatifs du réseau.
- Déploiement progressif d'outils d'aides au suivi de la Délégation de Service Public (DSP) et d'aide à la décision au cours de l'année.



La mise en accessibilité des arrêts de bus

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait la mise en accessibilité de l'ensemble du réseau de transport avant le 13 février 2015.

La loi du 11 février 2005 a été modifiée par l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 pour offrir aux autorités organisatrices de transport la possibilité de poursuivre en toute légalité la mise en accessibilité de leurs réseaux.

En ce sens, dans la continuité du Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP), la Métropole poursuit la mise en accessibilité des arrêts de bus en s'efforçant de prendre en compte la totalité du champ du handicap notamment les personnes en fauteuil roulant. C'est aussi la contrainte la plus forte qui nécessite le plus de place. Les arrêts qui restent à faire sont les plus compliqués en termes de travaux à réaliser (place disponible, pente, insertion de l'arrêt dans l'environnement urbain, ...).

Une programmation pluriannuelle a été réalisée depuis 2016 et tient compte de l'évolution du réseau et des demandes formulées par les usagers et communes notamment. Sur le réseau qui comporte près de 2200 arrêts, les arrêts les plus fréquentés ont été rendus accessibles, soit à ce jour près de 40% de la totalité.



Interventions diverses pour améliorer le confort des usagers du réseau et la sécurité des voyageurs

Depuis 2023, la Métropole TPM participe avec le délégataire du réseau Mistral aux « Groupes de partenariat opérationnel » qui sont mis en œuvre dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, en zone de compétence de la Police nationale de la commune de Toulon. Ces actions réunissent des acteurs de terrain autour d'un problème de sécurité et ont vocation à le résoudre de manière collective, avec des résultats perceptibles à court ou moyen terme par la population, chaque action étant évaluée.

Pour le réseau Mistral, l'accent est mis sur les secteurs où les incivilités nuisent à la qualité du service rendu aux usagers et les actions permettent de coordonner des interventions communes.

Ce travail a vocation à être étendu sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ces actions de terrain ont été complétées en 2023 par plus d'une trentaine d'interventions effectuées par les antennes métropolitaines (élagage, petites réfections de voirie, mise en place de miroirs...) pour améliorer la visibilité et réduire l'accidentologie.

L'amélioration de l'information à destination des voyageurs (BIV / PIV)



Une BIV (Borne d'Information Voyageurs) ou un PIV (Poteau d'Information Voyageurs) est un système dynamique qui permet d'informer l'usager des prochains horaires de passage à l'arrêt ou des perturbations de réseau. Cette information peut être mise à jour en temps réel.

Depuis 2022, la Métropole TPM procède au remplacement des systèmes installés depuis 2012 et étend sa couverture du territoire par le déploiement de 140 nouvelles bornes.

Déploiement de nouveaux outils numériques pour la mobilité au quotidien

L'année 2023 marque un tournant dans le développement d'outils numériques pour la mobilité au quotidien. **Plusieurs études et projets ont été initiés durant l'année.**

En 2023, l'acquisition de BIV Innovantes a été lancée. Ces nouveaux matériels disposent d'un écran de technologie inédite très économe en énergie et apporteront une amélioration visuelle pour les personnes déficientes. D'autres fonctionnalités permettront des remontées d'information instantanée dans l'objectif d'améliorer la sécurité et la qualité du service rendu à l'usager.

Observatoire numérique de la mobilité

Étude lancée en fin d'année 2023, l'observatoire numérique de la mobilité aura pour objectif de collecter massivement des données sur les pratiques de mobilité sur le périmètre de l'Enquête Mobilité Certifiée du Cerema (EMC2).

Jumeau numérique

Initié en parallèle de l'observatoire numérique, et formalisé au travers d'un avenant à la convention de R&D CITYLAB signé en octobre entre la Métropole et TVT (Toulon Var Innovation), **le projet du jumeau numérique de la mobilité a pour objectif de créer des modèles de projection statistiques sur la mobilité et l'environnement de la Métropole** pour permettre de définir les orientations d'investissement pour les années à venir.

Plan de Déplacements Mobilité (PDM 2025-2035)

Approuvé lors du Conseil métropolitain du 28 septembre 2023, le lancement de l'élaboration du Plan de Mobilité 2025-2035 a été organisé le 8 décembre pour définir le planning général du projet, phasé en 5 étapes sur les 3 années à venir.

Le PDM constitue le document de planification et de programmation de la politique des transports et des déplacements de TPM pour les 10 prochaines années.

Pour l'accompagner dans cette démarche, la Métropole a désigné une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), afin de bénéficier d'un regard extérieur neuf et indépendant, et d'un savoir-faire en matière d'élaboration et d'évaluation de politique de mobilité.

L'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC2)



L'année 2023 a marqué la phase de conclusion de l'EMC2 avec le dernier comité technique qui s'est déroulé en octobre. **L'EMC2 présente les grandes tendances de la mobilité sur l'aire d'influence de la Métropole TPM avec :**

- Une baisse significative des déplacements en voiture (52,3% de part modale).
- La marche à pied qui représente 34,6% des déplacements, très dominante en zone urbaine.
- L'usage des transports en commun urbains en progression (7%).
- Le vélo dans une dynamique de hausse de l'usage (2,4%).
- D'autres modes présents de manière moins significative à environ 3,7% de part modale (deux-roues motorisés, train, trottinettes, etc.).

Deux documents de valorisation majeurs ont été publiés à l'été :

- **Le baromètre des déplacements,** document global présentant les résultats de l'enquête.
- **Une synthèse générale** résumant les principaux enseignements de l'EMC2.

Ces documents à destination des partenaires et du grand public sont en ligne sur le site de la Métropole. Plusieurs présentations ont été effectuées à destination des partenaires (Conseil de Développement, DREAL Paca, etc.).

Le dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE)

Par délibération du 27 mars 2018, la Métropole a prolongé le dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique neuf (VAE) fixée à 25% du prix d'achat TTC dans la limite de 250 € ainsi que l'aide à l'achat d'un kit électrique vélo neuf fixée à 25% du prix d'achat dans la limite de 150 €. **En 2023, 2432 dossiers ont été reçus et 1968 subventions attribuées, avec une moyenne de 241 € de subventions par dossier.**





© DR

« Faites du vélo ! » à Six-Fours-les-Plages

Le projet TCSP (Transport Collectif en Site Propre)

La concertation publique du BHNS qui s'est déroulée du 15 décembre 2021 au 31 janvier 2022 a fait émerger un nouveau tracé à l'ouest de la Métropole. À partir de Bon Rencontre, le tracé se scinde désormais en une branche vers le Technopôle de la Mer à Ollioules et une autre branche vers La Seyne-sur-Mer par Lagoubran puis Berthe jusqu'à Bois Sacré.

Une concertation complémentaire s'est déroulée du 5 décembre 2022 au 31 janvier 2023 sur ce nouveau tracé, avec une réunion publique le 9 décembre 2022.

Après cette concertation publique, les étapes clés de l'année 2023 se sont déroulées conformément au planning prévisionnel.

- Le périmètre du projet à retenir pour la déclaration d'utilité publique (DUP) est défini, et porte sur l'intégralité du tracé BHNS (28 km).
- Les insertions urbaines du projet BHNS ont été validées sur l'intégralité du tracé.
- Les études ont été mises à jour permettant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la première phase de travaux (Technopôle d'Ollioules / Bir-Hakeim - 7 km).

Le dossier d'enquête publique sera déposé en 2024.

La Maison de la Mobilité TPM

La Maison de la Mobilité TPM sensibilise et accompagne le grand public dans la pratique d'une mobilité durable depuis 2019. Elle informe les usagers sur les questions de mobilité en un point d'accueil unique, promeut l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle, accompagne et aide les entreprises et administrations à la mise en œuvre des plans de mobilité employeur et des actions d'éco-mobilité en faveur des salariés.

Ouverte du mardi au samedi, elle a accueilli 38765 personnes en 2023 (154 usagers par jour en moyenne soit +15% par rapport à 2022) et 47427 services proposés.

Organisatrice de **la Semaine européenne de la Mobilité** en septembre 2023, elle a proposé des animations ludiques axées sur les déplacements non polluants avec 50 animations, sur plusieurs communes de la Métropole : 2077 participants aux animations et 260 au jeu concours Mobi'Quizz.

Dans le cadre de la journée mondiale du vélo, la Maison de la Mobilité a organisé **l'événement « Faites du vélo ! »** au centre-ville de Toulon et à La Seyne-sur-Mer. Cette manifestation, qui vise à encourager une pratique cyclable agréable et sécurisée autour d'un Vélo Village, à travers diverses animations ludiques et éducatives, a regroupé 43 animations et près de 2800 participants, soit près du double d'animations et de participants qu'en 2022.

Un challenge Geovelo comptant 443 participants actifs est venu compléter cet évènement, parcourant au total 40400 km en un mois. Le gagnant du challenge a effectué 2122 km pendant le mois de mai.

Les Grandes Mobilités Train

La Métropole poursuit la promotion du train du quotidien compatible avec la grande vitesse. À ce titre, elle participe aux Comités de Pilotage et Comités Techniques et à de nombreux groupes de travail, dans l'objectif de promouvoir la circulation au quart d'heure de train entre l'ouest et l'est de la Métropole sans rupture de charge (c'est-à-dire sans arrêt nécessitant un changement de train en gare de Toulon).

Dans cette logique, plusieurs décisions ministérielles ont pris en compte les orientations du territoire et confirmé des aménagements pour le secteur de Toulon : un origine-terminus en gare de Carnoules, un origine-terminus à l'ouest de Toulon, à Saint-Cyr-sur-Mer, la dénivellation de la bifurcation de La Pauline en terrier, l'aménagement à 4 voies à quai en gare de La Pauline, et l'engagement de la phase préparatoire des travaux de la halte Sainte Musse.



La Ligne Nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec 2,5 km de voie ferrée pour 10 000 habitants, la région dispose du plus petit linéaire de voie ferrée par habitant de France (moyenne nationale de 5,75 hors Île de France)**. La Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite développer une offre de train du quotidien qui, sur le modèle du RER parisien, soit suffisamment cadencée tous les quarts d'heure pour que l'usager puisse se rendre à la gare sans consulter les horaires. Les objectifs de l'opération sont les suivants :**

- désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, de Toulon et de la Côte d'Azur ;
- améliorer les conditions d'exploitation et de robustesse du réseau existant ;
- améliorer la fréquence et la régularité des trains et notamment des TER ;
- dans un second temps, développer de nouvelles infrastructures ferroviaires pour améliorer les liaisons inter-métropoles au sein de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et contribuer à la construction d'un arc ferroviaire méditerranéen et à la cohésion territoriale régionale permettant de concilier attractivité du territoire et neutralité carbone.

L'année 2023 a vu la mise en œuvre de la société publique (SLNPCA) porteuse des cofinancements des collectivités qui sont diminués de 50% du fait de l'approbation par l'État d'une fiscalité dédiée, dont l'objectif est d'alimenter la structure à concurrence de ce qu'apportent les collectivités. Les conventions portées préalablement par la Métropole ont été reprises par la SLNPCA tandis que la TPM participe au financement de la SLNPCA à hauteur de 1,3% de son budget, soit 0,6% du coût du projet selon une convention cadre établie à cet effet.

Le stationnement

La Métropole poursuit le développement de la compétence portant sur la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'ensemble des parcs de stationnement, gratuits ou payants, ouverts à tous et non affectés à un équipement particulier.

Pour les parcs de stationnement payants exploités en régie directe (parcs de La Seyne-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages et Hyères), l'année 2023 a été marquée par de nombreux travaux : la mise en peinture des cœurs des deux tours du parking Martini et des accès piétons, le relamping des parkings Hôtel de Ville et Tassigny de Six-Fours-les-Plages et la pose de vitrophanie dans ces derniers, la création d'un giratoire d'entrée de parc et l'installation de 2 bornes IRVE dans le parc Nord de la Tour Fondue à Hyères, etc.

Pour les parkings exploités en délégation de service public (11 parkings du centre-ville de Toulon exploités par la société Q-PARK et 3 parkings du centre-ville d'Hyères exploités par la société INDIGO) : concernant les parkings d'Hyères exploités par la société INDIGO, des travaux ont été réalisés dans les 3 parkings du centre-ville, notamment l'installation de 18 bornes IRVE dans le parking Clémenceau et 18 bornes IRVE dans le parking Gambetta. Les deux ascenseurs du parking Casino ont été remplacés.



Concernant les parkings de Toulon exploités par la société Q-PARK, le fait marquant de l'année 2023 est la livraison du parking Zénith (660 places) en octobre.

Les principaux travaux effectués dans les parcs toulonnais sont les suivants : remplacement des portes coupe-feu des parkings Peiresc et Delaune, travaux de peinture des allées pour les parkings de la Gare, La Fayette, Mayol ainsi que la mise en peinture du niveau -1 du parking Colibri.

Enfin, la Métropole a vu en 2023 le démarrage du chantier du parking de la Loubière de 145 places publiques dans un ouvrage plus important de 628 places (dont 483 privatives). La livraison est prévue pour le dernier trimestre 2024.

Parking Martini à La Seyne-sur-Mer



DÉPENSES 2023

Fonctionnement : 13,5 M€
Investissement : 12,3 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

7 ports gérés en régie directe

5 ports certifiés « Ports propres actifs en biodiversité »

2248 anneaux

64 agents permanents ; presque autant de saisonniers répartis entre avril et septembre.



QUELQUES DATES

✔ ***Juillet***
Mise en place d'un service de remorquage civil dans le port de Toulon.

✔ ***Septembre***
Désignation du nouvel attributaire de la DSP « plaisance ».

✔ ***Octobre***
Engagement de la procédure destinée à déterminer le prochain mode de gestion du port de commerce de Toulon.

✔ ***Novembre***
Réhabilitation du chemin Notre Dame à Porquerolles.

Mobilité

Ports

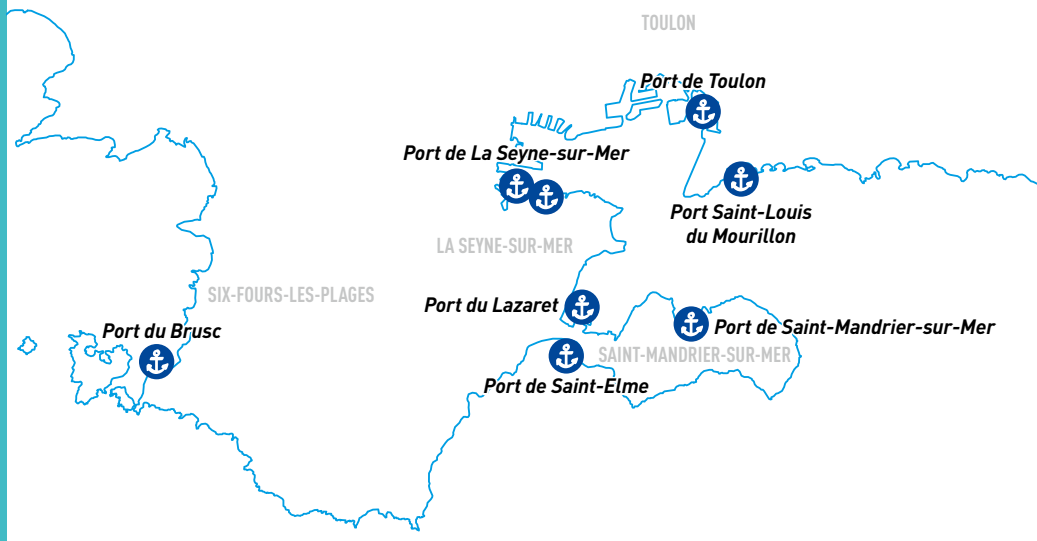
Autorité portuaire sur son territoire depuis le 1er janvier 2017, la Métropole TPM est propriétaire et responsable de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de 8 ports en régie directe. Ils sont situés, d'ouest en est :

- sur la commune de Six-Fours-les-Plages avec le port du Brusc ;
- sur la commune de La Seyne-sur-Mer, avec les sites « Forme et Cales » jusqu'à l'Espace Grimaud (qui accueillent notamment les navires de plaisance et de grande plaisance), le Lazaret (qui comprend les sites de la Petite Mer, du Manteau, de Tamaris et de Balaguier) et le port de Saint-Elme ;
- sur la commune de Toulon, avec la cale de mise à l'eau gratuite au Stade nautique ;
- sur la commune d'Hyères, avec les ports de La Tour Fondue, de la Madrague de Giens, de Porquerolles et de l'Ayguade du Levant.

S'y ajoutent deux concessions à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV) : l'une sur l'activité plaisance sur la rade de Toulon (incluant le port Saint-Louis du Mourillon), La Seyne-sur-Mer centre et Saint-Mandrier-sur-Mer ; l'autre sur l'activité commerce de Toulon - La Seyne/Brégaillon.

Le Port de Commerce de Toulon se déploie sur 3 terminaux et 4 sites :

- Le terminal Toulon Côte d'Azur, premier port continental pour le trafic ferries vers la Corse ;
- Le terminal fret La Seyne - Brégaillon ;
- Une zone industrialo-portuaire : le port s'insère dans une zone industrielle de 20 hectares réservée à l'implantation d'entreprises en lien avec les activités maritimes : chantiers navals, transport, levage, manutention, génie océanique (FIRST), recherche (IFREMER), câblage sous-marin (Orange Marine) ;
- Le terminal croisières de La Seyne-sur-Mer : équipé pour accueillir les paquebots jusqu'à 340 m de long et 9 m de tirant d'eau (quai Nord), le terminal peut également accueillir des unités de grande plaisance (quai Sud). Situé dans l'axe du vent dominant nord-ouest, il présente des qualités nautiques uniques sur la côte méditerranéenne française : il est accessible par tous temps et offre des conditions de manœuvrabilité idéales.





Port du Brusc à Six-Fours-les-Plages

La politique métropolitaine d'aménagement du territoire et de développement économique intègre naturellement les ports, qui sont autant de portes d'entrée sur son territoire et représentent un poids économique et touristique significatif, tant pour son développement régional que pour son rayonnement national voire international.

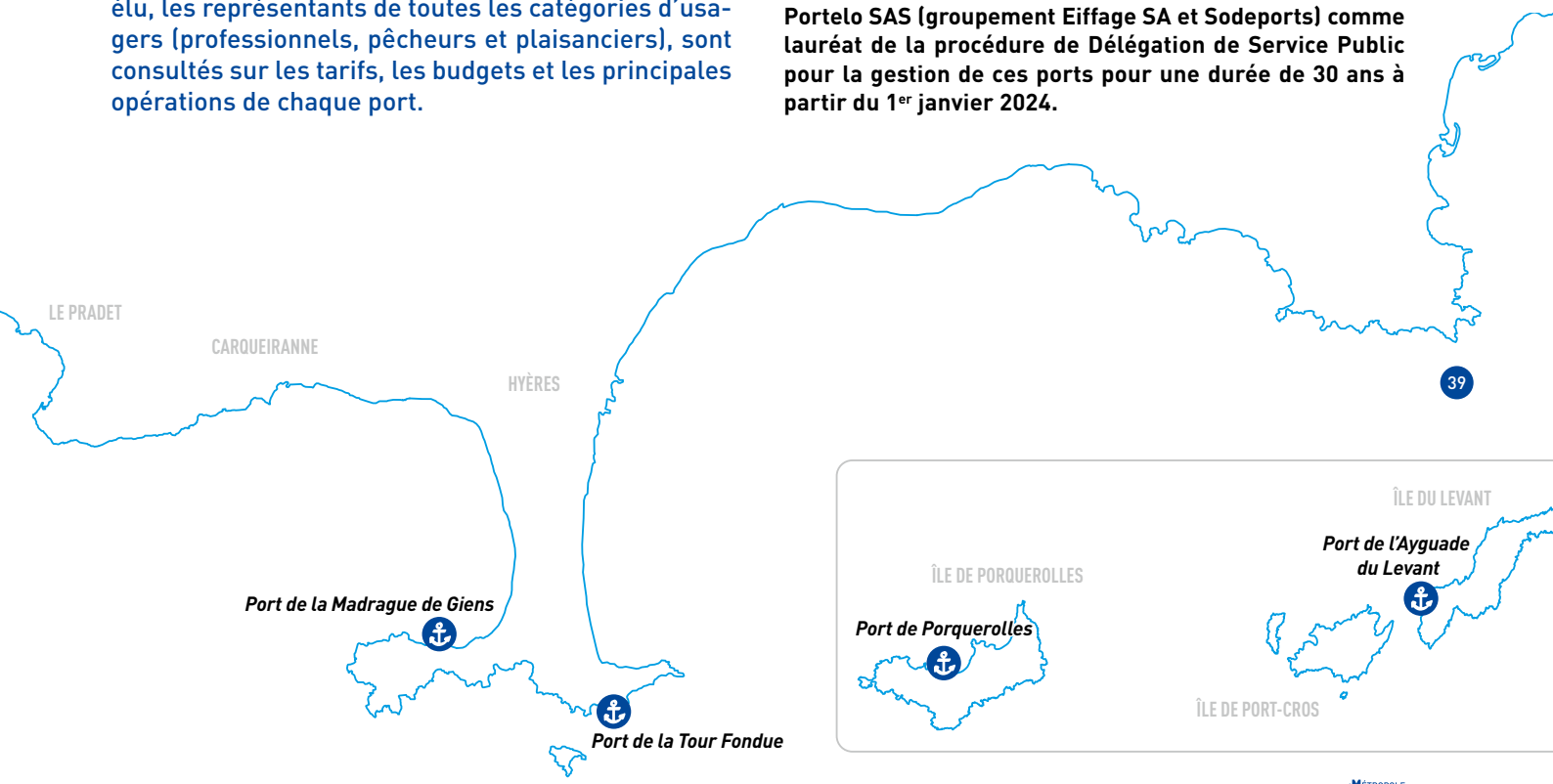
Cette politique fait l'objet de discussions dans les différentes instances. Ainsi le Conseil d'Exploitation des régies des ports permet aux élus et à des personnalités qualifiées de définir un cadre général des actions à mener dans nos ports. Les Conseils portuaires, qui réunissent au moins deux fois par an, sous l'égide d'un élu, les représentants de toutes les catégories d'usagers (professionnels, pêcheurs et plaisanciers), sont consultés sur les tarifs, les budgets et les principales opérations de chaque port.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Le renouvellement de la délégation de service public

La fin de la concession plaisance concernant les ports de plaisance de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Saint-Mandrier-sur-Mer le 31 décembre a été l'occasion pour la Métropole de redéfinir ses objectifs en termes de gestion portuaire. Aussi l'année 2023 a été consacrée à une période de négociations avec les candidats pour construire le meilleur contrat pour l'aménagement et l'exploitation des ports concernés.

Le Conseil métropolitain du 28 septembre a désigné la société Portelo SAS (groupement Eiffage SA et Sodeports) comme lauréat de la procédure de Délégation de Service Public pour la gestion de ces ports pour une durée de 30 ans à partir du 1er janvier 2024.





Site de Brégaillon à La Seyne-sur-Mer

Lancement de la préparation du prochain dispositif de gestion pour le port de commerce de Toulon - La Seyne/Brégaillon

La concession pour l'établissement et l'exploitation d'un outillage et d'installations dans l'établissement maritime de Toulon a été accordée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var en 1956. Le terme de la concession a été fixé au 31 décembre 2025.

En vue de cette échéance, la Métropole a lancé un appel d'offres pour le recrutement d'un AMO afin d'être accompagnée notamment dans l'identification des marges de progrès et élaboration d'un projet de développement pour le port de commerce, la définition du futur mode de gestion et la passation du futur contrat de gestion

Le marché a été notifié en octobre au groupement BLUE ARCHES / OYAT / TRACTEBEL qui a commencé aussitôt ses missions par la réalisation de plus de 20 entretiens auprès des acteurs de la communauté portuaire (y compris CCI et Marine nationale) et un audit de la performance actuelle du port, financier et juridique.



La régulation du trafic passagers à Porquerolles en été


Port de Porquerolles

Dans le cadre de la réduction de la capacité de charge de l'île de Porquerolles et afin d'être en adéquation avec la nouvelle DSP de transport vers l'île de Porquerolles, **une charte dite des bateliers a été élaborée dans l'objectif de limiter le nombre de passagers transportés à 6000 par jour.**

L'ensemble des bateliers desservant l'île pendant la saison estivale, le délégataire et le Parc national de Port-Cros ont collaboré à la rédaction de la charte, qui a été signée le 6 juillet 2021 par le Président de la Métropole, le maire d'Hyères, le Parc national de Port-Cros, la TLV et les bateliers.

Les bateliers ont régulé la fréquentation les mardis, mercredis et jeudis des trois premières semaines du mois d'août. Le délégataire a, pour sa part, participé à cet effort en mettant en place un système de réservation de places limitant l'accès aux navires et par conséquent à l'île.

Après deux années de mise en application, la mise en place d'un système de réservation est bien perçue. Ainsi suite à une enquête menée il en ressort que seulement 1% des visiteurs se déclarent gênés par le système de réservation.

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des bateliers, le délégataire, le Parc national et l'autorité portuaire, permet de tirer les enseignements des mesures mises en place et de réfléchir aux solutions à apporter.

Le schéma d'aménagement du port de Porquerolles

L'élaboration du Schéma d'aménagement du port de Porquerolles, qui permettra de disposer d'une vision globale et partagée de l'avenir du port, se poursuit.

Le contrat de délégation de service public (DSP) relatif à l'exploitation de l'aire de carénage du port de Porquerolles arrivant à échéance en juin 2024, TPM a lancé, à compter de mai 2023, une procédure de mise en concurrence destinée à le renouveler.

Autres actions dans le port de Porquerolles

TPM a réalisé, à compter de novembre, **des travaux de réhabilitation intégrale du chemin Notre Dame, principale voie d'accès à la partie est de l'île de Porquerolles.** Ce créneau a été choisi pour impacter le moins possible l'activité de l'île et surtout éviter de perturber la saison estivale. Cette opération, menée en concertation avec la DREAL, visait à améliorer la sécurité, la durabilité et le confort des usagers. D'un montant de 450 000 €HT, les travaux ont consisté à poser un béton armé sur 950 m² et à réaliser deux planches d'essai de 25 m², validées par la DREAL, et destinées à expérimenter un revêtement intégré au site qui pourrait être étendu en cas de réussite. En effet, l'île de Porquerolles étant soumise à un cadre réglementaire strict visant à préserver son caractère naturel, il était exclu d'installer un revêtement en enrobé.

De nombreux travaux d'entretien ont également été réalisés : changement de bouées, remplacement de travées flottantes, réparation de poutres de couronnement.

Des travaux ont été réalisés sur le réseau incendie, avec l'installation sur le port de deux nouveaux points de lutte contre le feu. Des travaux sur réseau ont été réalisés sur l'aire de carénage.

Comme chaque année, **TPM a informé les usagers par la mise en place d'affichages** (arrêtés, affiches, consignes, autocollants) et par des consignes écrites (brochure du port, consigne sur les factures, article sur « Porquerolles info »). Une sensibilisation concernant la problématique de l'eau a également été effectuée par l'ensemble du personnel dans le cadre de l'accueil des plaisanciers.

TPM a pu bénéficier de l'aide de la Police Municipale dans le cadre de l'application de l'arrêté notamment concernant l'interdiction de lavage des navires.

Le canal d'avivement au port de Saint-Elme

Un canal d'avivement achevé au printemps 2022 entre le port et la base nautique de St-Elme a fait l'objet d'un suivi en phase d'exploitation qui a confirmé que **le canal est opérationnel pour faire face aux venues régulières de posidonies.**

La Métropole examine les types d'études qui permettront de déterminer le mieux possible **comment lutter contre le stockage de posidonies mortes en situation de venues exceptionnelles de feuilles mortes.**

Un nouvel embarcadère à l'Espace Marine

Cet ouvrage améliore la sûreté et le confort des voyageurs à l'arrivée et au départ des navettes de la ligne 8M en pleine croissance (1,9M de voyages en 2023).

Ce nouveau ponton flottant de 24 mètres de long par 4 mètres de large sur 3,20 mètres de haut est situé à l'extrémité nord de la cale n°2 entre le Casino Joa et l'IPFM, aujourd'hui URMA (Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat), à 50 mètres de l'ancien.

Au cours de l'année 2023 des dégradations mécaniques de l'ouvrage et du quai sont apparues si bien que le ponton a temporairement été replacé dans sa situation initiale sur le quai d'armement. La Métropole a mobilisé le constructeur pour analyser les causes de ces dégradations et proposer des corrections dans le cadre de la garantie constructeur.



Nouvel embarcadère à l'Espace Marine à La Seyne-sur-Mer

La reconstruction de la capitainerie du port de Toulon

Depuis 2010, la capitainerie du port de Toulon qui accueille les officiers de port en charge de l'accueil des bateaux dans la rade de Toulon, est installée dans des bâtiments modulaires anciens. La vétusté des locaux n'offre plus aux agents de la capitainerie des conditions de travail satisfaisantes.

Les études d'architecture sont en cours pour définir la nouvelle capitainerie qui sera réalisée en 2024.

La mise en place d'un service de remorquage civil



Depuis juillet 2023, un service de remorquage civil a été mis en place sur le port de Toulon. La Compagnie Maritime Chambon, lauréate de l'appel d'offre, a fait venir dès juillet un remorqueur de 23 T crochet (CHAMBON LIBECCIO), suivi d'un remorqueur de plus forte puissance, 50 T crochet (CHAMBON MISTRAL) en octobre. Le service, subventionné par la Métropole TPM à hauteur de 1,2 M€ annuel maximum, est pleinement effectif et l'ensemble de la communauté portuaire s'en réjouit. Depuis sa mise en service entre juillet 2023 et décembre 2023, les remorqueurs ont déjà effectué 180 mouvements.

L'intégration de l'intelligence artificielle vidéoprotection

La Métropole TPM en tant qu'Autorité Portuaire est garante des mesures de sûreté périmétrique pour le port de Toulon - La Seyne/Brégaillon. Pour l'accomplissement de cette mission elle met en œuvre **un centre de surveillance urbain (CSU) ouvert 24h/24, 365 jours par an.**

Depuis 2012, un vidéo opérateur surveille les caméras disséminées sur le pourtour du port. En 2023 face au nombre de caméras à surveiller par un seul agent (environ 60), le système d'exploitation a été changé pour intégrer de l'intelligence artificielle permettant de détecter, entre autres, des attitudes suspectes, des franchissements de clôtures. L'investissement pour ce changement de logiciel s'élève à 69 000 €HT.

L'électrification des quais sur le port de Toulon - La Seyne/Brégaillon



Les tests de distributions d'énergie depuis l'usine électrique construite par la Métropole vers un banc de charge en juin 2023 se sont révélés positifs. Les tests avec les navires équipés par les armateurs n'ont pas pu démarrer à cette date et ont été reportés en 2024.

La mise en sécurité du port de l'Ayguade du Levant

À la suite de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable et les travaux de mise en sécurité du port ont été autorisés par Arrêté préfectoral le 5 mai 2023. **Les études se poursuivent et les travaux devraient être engagés à partir de l'hiver 2024.**



La réhabilitation des pontons plaisance du site portuaire du Lazaret

Démarrée en juin 2022, **la réhabilitation totale des anciens pontons individuels du site portuaire du Lazaret s'est achevée à l'été 2023.** Tous les pontons fixes sont des pontons de récupération et les pontons flottants sont neufs, ainsi que les mouillages, les passerelles d'accès et les équipements de sécurité. Le montant des travaux s'élève à 1,7 M€, bénéficiant d'une aide du budget principal de la Métropole et d'une subvention du Département à hauteur de 0,48 M€.







Urbanisme, habitat, solidarité

Compétente de plein droit en matière de planification, la Métropole Toulon Provence Méditerranée assure l'élaboration, la poursuite et le suivi des documents de planification sur son périmètre (Plan Local d'Urbanisme, Règlement Local de Publicité, Site Patrimonial remarquable). La Métropole est également devenue compétente pour instituer certains champs spécifiques d'application prévus par le Code de l'Urbanisme (comme l'institution du droit de préemption urbain, ou l'assujettissement des clôtures à déclaration préalable). Elle élabore également la réglementation sur la publicité, les enseignes et pré-enseignes à l'échelle métropolitaine. Enfin, elle gère l'ensemble des taxes liées à l'urbanisme.

TPM est membre du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée qui élabore et assure la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Il encadre et met en cohérence l'ensemble des documents de planification d'échelle communale et intercommunale, et donne les principales orientations en matière d'urbanisme sur l'aire toulonnaise qui compte 32 communes. L'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise (audat.var) a pour mission principale d'accompagner la mise en œuvre et l'évolution du SCoT Provence Méditerranée, vers l'harmonisation des politiques publiques d'aménagement du territoire.

En matière d'aménagement du territoire, la Métropole est compétente pour la réalisation des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain. Elle désigne les opérations complexes sur le territoire métropolitain, celles qui présentent des enjeux d'aménagement et dont le rayonnement et l'ampleur nécessitent un dispositif de pilotage spécifique.

Compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, la Métropole mène une politique de soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé avec le dispositif « Bien chez Soi » et à la production de logements sociaux dans les communes. Trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans les centres-villes de Toulon, Hyères et La Seyne-sur-Mer sont également engagées depuis 2019. Un Programme d'Intérêt Général (PIG) couvre également le reste de la Métropole.

La Métropole pilote les deux projets de renouvellement urbain des centres-villes de Toulon et La Seyne-sur-Mer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), les communes, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et les collectivités locales.

La Métropole est également compétente en matière d'aménagement et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La Métropole agit aussi pour la cohésion sociale et territoriale. Sur l'ensemble du territoire, TPM apporte son soutien à des actions en matière d'insertion et d'accès à l'emploi, d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie et de prévention de la délinquance. Dans le cadre du Contrat de ville, la Métropole intervient plus spécifiquement sur les 13 quartiers prioritaires situés à Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde. Elle anime et pilote avec les partenaires et les communes concernées les dispositifs de développement urbain, de prévention de la délinquance et d'insertion économique et sociale.

DÉPENSES 2023
Fonctionnement : 0,9 M€
Investissement : 4,5 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

5 **procédures** relatives aux Plans Locaux d'Urbanisme **menées à leur terme** et **12** **en cours.**

2 **conventions de projets urbains partenariaux** élaborées.

5 054 601 € **de taxe d'aménagement** perçue.

4140 **avis sur autorisation de droit des sols** (ADS) émis.

QUELQUES DATES

✔ 27 mars
Lancement des 3 réunions publiques (La Valette-du-Var, Toulon, La Seyne-sur-Mer) relatives à la présentation de l'avant-projet du Règlement Local de Publicité de la Métropole.

✔ 28 septembre
Approbation par le Conseil métropolitain de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU du Pradet pour la création d'un pôle de valorisation des déchets.

Urbanisme, habitat, solidarité

Planification

La planification territoriale s'articule autour de trois missions principales :

- l'élaboration et le suivi des différents documents de planification (Plan Local d'Urbanisme, Règlement Local de Publicité et Site Patrimonial remarquable) ;
- la contribution aux autorisations d'urbanisme sur les compétences métropolitaines (voirie, assainissement, espaces verts, déchets, défense extérieure contre l'incendie, eau potable...) ;
- la mise en place et le suivi de la fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...).

À travers ces missions, la Métropole participe activement et en lien étroit avec les communes, à la définition de la politique de développement urbain et d'aménagement sur son territoire et développe l'ensemble des moyens de planification nécessaires à sa mise en œuvre.

Elle développe et anime des partenariats publics et privés pour la mise en œuvre de projets urbains et participe également aux travaux d'élaboration des documents de planification supérieurs.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

L'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Métropole

La Métropole TPM a prescrit son RLPi le 15 décembre 2020. Après la phase diagnostic établie en 2021, l'année 2022 a été consacrée à définir les orientations, le zonage et le règlement associé. **Ce travail s'est poursuivi en 2023 et a été présenté dans différentes instances : une réunion de personnes publiques associées, 3 réunions publiques, 5 ateliers avec les communes et un comité technique.**



La dématérialisation des autorisations d'urbanisme

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme entrée en vigueur le 1er janvier 2022 a conduit à mettre en place une nouvelle organisation de travail avec les communes membres afin de répondre au mieux aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics. **En 2023, une tournée des services instructeurs des communes a été engagée par le service Urbanisme Réglementaire/ Avis Application du Droit des Sols (ADS) avec les directions techniques du siège afin de pouvoir adapter si nécessaire les modalités de fonctionnement.**



Réalisation d'une étude sur la prise en compte de l'aléa feux de forêt dans la révision du PLU de La Crau

Le 20 décembre 2021, dans le cadre d'un Porter À Connaissance complémentaire sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Crau, le Préfet du Var a transmis une carte d'aléa feux de forêt sur le périmètre communal. **Les éléments fournis ont conduit la Métropole, en accord avec la ville de La Crau, à engager une étude permettant de prendre en compte au mieux le risque feux de forêt dans la révision du PLU. Cette étude a été menée et présentée aux services de l'État en 2023 afin d'être intégrée aux documents du PLU en cours d'élaboration.**

Réalisation d'une mission d'étude et capacité des équipements publics nécessaires au renouvellement urbain de la partie Grand Sud Passion, Secteur Sud de La Valette-du-Var

La SPL Méditerranée bénéficie d'un traité de concession avec la ville de La Valette-du-Var conclu le 1er mars 2010 sur une partie du sud de la commune de La Valette-du-Var de 200 hectares. **Cette opération concernant notamment les zones d'activités qui présentent un fort potentiel de renouvellement urbain et une forte attractivité en matière de développement, a pour objectif *« d'accroître la dynamique économique, de restructurer les quartiers sud, et de renouveler l'offre urbaine en matière de logements, d'équipements, et de moderniser et diversifier l'offre commerciale ».***



Pour permettre la réalisation de l'ensemble de ce programme, la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui n'est pas signataire de cette concession doit réaliser les équipements publics rendus nécessaires par l'intermédiaire d'une taxe d'aménagement majorée (TAM).

Une première tranche de ce programme « Famille Passion » a été réalisée à partir de 2010, structurée en 3 phases portant sur un programme de quartier mixte, logements, activités commerciales et bureaux d'une surface plancher d'environ 80 000 m². Pour ce faire, le PLU de La Valette-du-Var avait fait l'objet d'une révision simplifiée. Afin d'affiner le projet et l'outil financier le mieux adapté pour réaliser les équipements publics, une étude urbaine a été confiée à un bureau d'études en 2019, portant sur le renouvellement urbain et la renaturation de la ZAE La Valette/La Garde. Cette dernière a été restituée en janvier 2020. Il en est ressorti, nonobstant les propositions de réaménagement de cette ZAE, un zonage « prioritaire » dans un objectif de couture urbaine entre le centre-ville ancien et l'université.

Pour réaliser ces nouveaux programmes de renouvellement urbain sous concession SPLM avec la ville de La Valette-du-Var il a été décidé, d'une part, que la ville de La Valette-du-Var, pour le compte de la SPLM, commanderait une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un plan guide sur le périmètre d'intervention restreint pour déterminer précisément les emprises mobilisables, les enjeux en termes de fonctionnement et de programmation afin de faire émerger les grandes orientations qui seront proposées dans les scénarii et d'autre part, que la Métropole, compétente en matière de réseaux, de voirie et équipements publics métropolitains, commanderait parallèlement à l'établissement du plan guide une étude d'identification du programme des équipements publics rendus nécessaires pour la réalisation.

Cette étude a été réalisée en 2023 et a permis d'évaluer le besoin en équipements publics et de déterminer leurs capacités et leurs chiffrages.

Lancement d'un accord-cadre études préalables et pré-opérationnelles pour le montage d'une opération d'aménagement et/ou de construction

La Métropole a décidé de se doter d'un accord-cadre afin d'accompagner au mieux les projets publics ou privés sur les territoires en mutation en prenant en compte leur programmation de logements, services, activités, commerces et de développement d'activité productive, par la mise en place d'une politique foncière permettant de préparer par anticipation les conditions de mise en œuvre de ces projets et de mettre en place une fiscalité adéquate en vue d'une participation au financement de la mise en œuvre des équipements publics rendus nécessaires par ces projets.

Ce marché a été préparé en 2023 en vue d'une notification en 2024.

La mise en place d'une Direction de projet dédiée à l'élaboration du futur PLUi de la Métropole

En 2023, la Métropole TPM a mis en place une Direction spécialement dédiée à l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui, lorsqu'il sera approuvé, fixera les règles d'urbanisme pour les 12 communes du territoire et se substituera aux autres documents d'urbanisme en vigueur (PLU communaux). Bien plus qu'un simple document administratif, **le Plan Local d'Urbanisme intercommunal vise à coconstruire un véritable projet commun avec l'ensemble des acteurs concernés et à adapter nos territoires aux effets du changement climatique.**

Aménagement

La Métropole est compétente pour la « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ». Cette compétence a pour objet de mettre en œuvre un projet urbain et une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, et de permettre le renouvellement urbain.

Ces objectifs s'inscrivent dans les enjeux d'aménagement propres à la Métropole, tels qu'ils apparaissent notamment dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Provence Méditerranée, et qui conduisent à définir une stratégie s'appuyant sur :

- des grands projets urbains ;
- des projets urbains de centralité et de renouvellement urbain ;
- des projets d'aménagement de zones d'activité économique ;
- des projets d'aménagement de quartiers.

CHIFFRES CLÉS 2023

9,5 M€ d'acquisitions foncières réalisées dans le cadre des conventions avec l'EPF.

85 hectares cumulés de sites en cours de réaménagement.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Une politique de réserves foncières pour maîtriser les opérations d'aménagement

En 2023, la Métropole a poursuivi ses investissements en matière d'acquisitions foncières avec l'Établissement Public Foncier PACA, partenaire de la Métropole et de ses communs membres.

L'EPF, par son ingénierie et ses moyens financiers, s'attache à rendre les opérations d'aménagement ou de construction économiquement raisonnables. Ces acquisitions foncières permettent au fil du temps de répondre aux besoins de la Métropole en matière de production de logements, de développement économique et d'équipements structurants.

Depuis 2018, on décompte 63 487 799 € d'acquisitions foncières réalisées pour 21 129 000 € de cessions (permettant la réalisation de 1732 logements). **Sur la seule année 2023, l'Établissement a acquis 9 558 230 € et cédé 4 881 910 € de foncier permettant la réalisation de 120 logements dont 58 logements sociaux (soit 48,3%).**

En outre, **plusieurs montages financiers opérationnels, procédures foncières, environnementales et d'urbanisme ont été conduits** pour renouveler l'offre en foncier d'activités adaptées à la demande des entreprises et en foncier stratégique sur des sites de grands projets d'intérêt métropolitain tels que la zone du Roubaud à Hyères.



Zone du Roubaud à Hyères



Travaux du futur quartier culturel en centre-ville d'Ollioules

UNE DATE

✔ 17 juillet

Pose de la 1ère pierre du grand projet de quartier culturel du centre-ville ollioulais.

Des opérations de renouvellement urbain des centres-villes de Toulon et Hyères qui se poursuivent

En partenariat avec Var Aménagement Développement (VAD), aménageur, et les communes de Toulon et Hyères, la Métropole finance **la réalisation de vastes opérations de renouvellement urbain et de développement de la nature en ville sur le périmètre des centres-villes de Toulon et Hyères.**

Ces concessions d'aménagement d'une durée de 10 ans portent sur un périmètre large et comportent des actions d'amélioration du parc immobilier bâti, de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre ainsi que la réalisation d'aménagements urbains.

Ainsi, dans la poursuite de la requalification du centre-ville d'Hyères, le réaménagement des avenues Gambetta, de Gaulle et des Îles d'Or est engagé en 2023 **poursuivant trois objectifs majeurs :**

- Renforcer la place du piéton par un élargissement des trottoirs.
- Végétaliser les avenues et améliorer ainsi la qualité du cadre de vie en centre-ville.
- Poursuivre l'attractivité du centre-ville et de ses commerces.

Sur le centre-ville de Toulon, l'année 2023 a été rythmée par l'inauguration de **la rue d'Astour** entièrement requalifiée et dont les locaux commerciaux ont été restructurés pour y accueillir de nouvelles enseignes participant à la redynamisation commerciale à l'œuvre. Côté **Montety,** sont installés un hôtel 3 étoiles de 82 chambres, une résidence de co-working et co-living et des bureaux destinés à l'administration d'État, ceci accompagné des aménagements publics aux abords. Sur **le site Loubière Sud,** le programme immobilier de bureaux prend forme avec les travaux de gros œuvre.



Avenue Gambetta à Hyères



Rue d'Astour à Toulon

La revitalisation des centres-villes

La Métropole a accompagné plusieurs projets de requalification de centres-villes avec pour objectif de renforcer leur attractivité. Les axes de réflexion portent sur l'amélioration de la qualité des espaces publics, de l'accessibilité et de la mobilité, la diversification de l'offre commerciale et de services ainsi que la rénovation et la construction de logements.



Centre-ville de La Garde

En 2023, la Métropole a accompagné la ville d'Ollioules dans un processus de requalification de son centre-ville avec pour objectif d'organiser un quartier en entrée de ville, mixant des équipements publics culturels, un parking souterrain sur 4 niveaux, des commerces et des bureaux. Le tout sera valorisé par des aménagements paysagers permettant la création de jardins de loisirs, de détente et de jeux, labellisés « Quartier Durable Méditerranéen ». Depuis le 15 mai, le parking Malraux a fermé définitivement pour laisser place à la démolition des bâtiments existants et au démarrage des travaux de forage et de réalisation des pieux. Le chantier devrait durer 3 ans pour s'achever en 2026.

Cette opération est un grand projet pour la Métropole qui finance une partie des travaux au titre de ses compétences, notamment la réalisation du site du conservatoire de musique, de 3 niveaux de parking souterrain, et d'espaces publics.

La ville de La Garde en partenariat avec la Métropole a également engagé un projet de requalification de son centre-ville ayant pour objectif l'amélioration de l'offre de stationnement notamment par la création d'un parking silo, que la Métropole accompagne au titre de ses compétences.

La commune de La Garde a initié, depuis 2021, avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée des réflexions sur un projet urbain majeur d'aménagement des espaces emblématiques du centre-ville. Le 26 juin, la commune a adopté son schéma directeur d'aménagement, de redynamisation et de requalification. Indépendamment de l'aménagement des voies et espaces publics, ce projet intègre les



Zone du Roubaud à Hyères

opérations stratégiques suivantes :

- Création d'un parc urbain de 2 hectares.
- Création d'un parking en silo et éventuellement d'un parking souterrain.
- Aménagement de rues et de places dont la place de la République.
- Aménagement d'un cheminement doux pour désenclaver le Quartier Prioritaire de la Ville R. Rolland.
- Requalification du bâtiment du Programme de Réussite Éducative.

L'année 2023 a été dédiée à la réalisation des études nécessaires ainsi qu'à la concertation sur le projet en vue de valider ses orientations définitives. Par traité de concession du 11 août 2023, la commune a confié à la Société Publique Locale SAGEP la concession d'aménagement de ce projet financé par la Métropole au titre de ses compétences.

Le Roubaud à Hyères : un site tertiaire d'excellence

La Métropole TPM et la ville d'Hyères ont pour projet de réaliser **un quartier d'affaires sur un périmètre global de 30 hectares** en entrée ouest de la commune, le long du fleuve Roubaud.

Particulièrement bien connecté à l'aéroport et au TGV, ce projet vise à accueillir des entreprises de hautes technologies dans les domaines de la santé, de la Silver Économie, du bien-être...

Après la mise en place d'une Convention d'Intervention Foncière fin 2020 avec l'Établissement Public Foncier Paca et la ville d'Hyères, l'année 2023 a été marquée par **l'acquisition à l'amiable de fonciers stratégiques et la poursuite de l'ensemble des études nécessaires** à la conduite de cette opération. En 2023, la superficie maîtrisée par l'EPF s'élevait à 8 ha.

L'opération d'aménagement « Rougières »

Après la signature d'une Convention d'Intervention Foncière en février 2022 avec l'Établissement Public Foncier Paca et la ville d'Hyères, **l'année 2023 a été marquée par le lancement de négociations foncières amiables et l'acquisition de fonciers stratégiques pour l'opération d'aménagement** Rougières, projet porté conjointement avec la commune et consistant en la réalisation d'un écoquartier. En 2023, la superficie maîtrisée par l'EPF s'élevait à 9,6 ha, soit 34% environ de la zone.



DÉPENSES 2023
Fonctionnement : 2,8 M€
Investissement : 4,6 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ

Poursuite de l'animation des
4 dispositifs : « Bien chez Soi » et **3** Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Près de **2,8 M€** d'aides aux travaux versées aux propriétaires privés de la Métropole.

ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL

Subventions métropolitaines via le Fonds d'Aide à l'Habitat :
1,5 M€ pour **410** logements.

Garanties d'emprunts : **23 M€** pour **400** logements.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Montant global d'aides individuelles à hauteur de
986 262 € pour :

627 aides financières accordées pour accéder à un logement.

387 aides financières accordées pour le maintien dans un logement.

1007 aides financières accordées pour les factures d'énergie.

10 associations financées au titre du FSL dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement :
1222 ménages soutenus pour un montant global d'aides de **889 110 €**

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Montant global d'aides individuelles à hauteur de
264 763 € pour :
1657 aides accordées dont **854** secours d'urgence et **803** aides mensuelles pour **791** bénéficiaires.

412 kits hygiène-santé remis.

Habitat et solidarité

En matière d'habitat, la Métropole pilote et anime la politique locale de l'habitat. L'élaboration du 3ème Programme Local de l'Habitat a été initiée avec les 12 villes et l'ensemble des personnes publiques associées. La Métropole développe notamment les programmes d'amélioration durable de l'habitat privé, finance les programmes de logements sociaux et assure la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La Métropole TPM déploie une politique dynamique en faveur de la cohésion sociale sur son territoire. La dimension humaine et la proximité sont au cœur du projet métropolitain et la Métropole TPM a engagé plusieurs chantiers à destination de l'ensemble des habitants du territoire (et notamment à destination du public jeune vulnérable, des personnes en situation de handicap, des familles monoparentales...). Elle poursuit ainsi des objectifs partagés avec la CAF du Var, acteur majeur de la politique familiale et sociale et partenaire historique.

En matière de solidarité et de cohésion sociale, la Métropole pilote et anime, avec les partenaires locaux, des dispositifs d'aide aux habitants les plus en difficulté à travers le financement de projets associatifs couvrant les champs de la cohésion sociale, de l'accompagnement au logement et de l'insertion professionnelle. Elle anime également des dispositifs comme le Plan de solidarité territoriale, le programme d'aide au permis de conduire ou le PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises).

La politique de cohésion sociale métropolitaine est par ailleurs déployée sur l'ensemble des 12 communes.

Plus spécifiquement, dans le cadre du Contrat de ville, TPM finance des actions en faveur des habitants des 13 quartiers prioritaires de la Métropole sur les 4 communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde sur trois grandes thématiques : l'insertion et l'emploi, l'habitat et le cadre de vie, la prévention de la délinquance et la sécurité.

Dans le cadre du déploiement du dispositif européen FEDER ITI (Investissement Territorial Intégré), la Métropole permet un effet levier en faveur des

QUELQUES DATES

✔ ***10 février et 15 novembre***
Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et présentation des rapports annuels 2021 et 2022.

✔ ***26 avril***
Signature avec la CAF de la Convention Territoriale Globale (CTG) Métropolitaine.

✔ ***23 mai, 21 septembre et 1er décembre***
Commission Consultative des Services Publics Locaux.

✔ ***18 octobre***
Lancement de l'élaboration du nouveau Contrat de ville 2024-2030.

✔ ***27 novembre***
Conférence de presse : annonce du Plan Jeunes Métropolitain.

Quartiers Politique de la Ville et des publics vulnérables en soutenant des projets d'investissements sur le territoire des 13 quartiers prioritaires et des 6 quartiers de veille active. L'ITI intervient dans les domaines suivants :

- Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de base.
- Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines.
- Soutien au développement de l'activité économique.

TPM gère le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sur son territoire, visant à soutenir les ménages à faibles revenus confrontés à des problèmes de logement. Cela se traduit par des aides financières et un accompagnement personnalisé dans 3 domaines : l'accès au logement, le maintien dans le logement et les factures énergétiques.

En 2023, la Métropole a engagé une démarche d'évaluation partenariale visant l'amélioration de cet outil. En faisant évoluer les règles d'attribution et les modalités d'aides, la Métropole a souhaité simplifier les démarches, contribuer davantage à l'accès ou au maintien dans le logement des Métropolitains vers les logements du parc privé et public. Le FSL participe à l'insertion sur le territoire et sécurise le parcours locatif des locataires et des bailleurs.





© DR



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

L'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Métropole

Prescrit par le Conseil métropolitain du 27 mai 2021, le troisième PLH déclinera, pour une période de 6 ans, sur le territoire de la Métropole les possibilités et les orientations d'un développement durable et équilibré de l'habitat en lien avec les politiques d'aménagement, de préservation de l'environnement et de rénovation énergétique menées tant à l'échelle métropolitaine que communale. Les principes fondamentaux de ce PLH portent sur **la volonté de mieux maîtriser la politique de l'habitat correspondant aux enjeux et aux capacités réelles du territoire, de promouvoir une Métropole plus solidaire et inclusive orientée vers les ménages, de définir une meilleure territorialisation et diversification de l'offre de logements** en lien avec une politique de mise en valeur des quartiers et centres urbains du territoire, et d'asseoir le positionnement de la Métropole comme un interlocuteur central des acteurs de l'habitat sur le territoire.

L'année 2023 a été consacrée à la définition et rédaction du document d'orientations et du programme d'actions. Ces travaux ont donné lieu à la tenue d'un comité de pilotage ainsi qu'à plusieurs rencontres avec les partenaires, des ateliers participatifs et des rencontres avec chacune des 12 communes.

La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)

Le nouveau cadre réglementaire en matière de politique d'attribution de logement social qui s'impose aux intercommunalités vise à assurer d'une part **un équilibre territorial garant de la mixité sociale** et d'une cohérence territoriale, et d'autre part, la mise en œuvre d'une **stratégie locale de hiérarchisation des demandeurs de logements sociaux** afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement. Celle-ci a été adoptée en conférence intercommunale du Logement le 14 décembre 2021.

L'année 2023 a été consacrée au déploiement des chantiers identifiés dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA). Les indicateurs de suivi de cette convention en lien avec le Conseil Départemental et son Observatoire ont pu être arrêtés. La commission de coordination destinée à traiter les demandes de logement social relevant de cas complexes s'est tenue à plusieurs reprises et a permis le relogement et l'accompagnement de plusieurs ménages.

La Métropole, territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord (LDA)

Le plan Logement d'abord (LDA) s'inscrit dans l'axe 2 du projet métropolitain « une Métropole accueillante et solidaire » engagée pour renforcer la mixité et la cohésion sociale du territoire et assurer les parcours résidentiels pour tous.

Le Logement d'abord s'inscrit dans une inversion de logique : accompagner la personne dans le logement afin de lui donner l'assise nécessaire pour se projeter dans un projet d'insertion professionnelle, sociale, citoyenne.

La convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023, signée entre l'État et la Métropole représente un soutien financier de 665 000 € sur la période.

Le plan métropolitain Logement d'abord 2021/2023 vise :

- un accès direct au logement avec un accompagnement adapté aux besoins des personnes ;
- la production de logements abordables par la captation et le conventionnement de logements privés ;
- la coordination des acteurs du logement et de l'insertion dans le logement.

Les actions engagées participent à la prévention des ruptures dans le parcours résidentiel et/ou à la fluidité des parcours sur le territoire métropolitain.

Cette démarche s'insère dans les stratégies et planifications de l'ensemble des acteurs, avec une recherche de complémentarités : Programme Local de l'Habitat (PLH), Conférence Intercommunale du Logement (CIL), Commission Intercommunale d'Attribution (CIA), Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)...

Grâce à son pilotage et son bilan positif, la Métropole a vu l'État se réengager à ses côtés sur une année supplémentaire pour un budget de 250 000 € en 2024.

Forte de ses résultats et de l'implication des partenaires institutionnels et associatifs, **la Métropole poursuit son plan d'actions Logement d'abord et s'engage dans le développement de nouvelles actions sur l'année à venir.**

Une politique jeunesse pour une prise en compte globale de la situation des jeunes en difficulté

L'accompagnement social

Le Fonds métropolitain d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif d'aides financières qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans résidant sur le territoire de TPM et répondant aux conditions d'éligibilité du règlement intérieur. **Il s'agit de favoriser l'insertion des jeunes en situation de précarité, voire de marginalisation et de prévenir les risques d'exclusion économique et sociale.** Les aides accordées se présentent sous 2 formes : des secours d'urgence de nature à faire face à des besoins urgents, et des aides mensuelles liées à un projet d'insertion sociale et professionnelle.

L'instance de Coordination Jeunesse qui regroupe l'ensemble des prescripteurs du FAJ, c'est-à-dire les missions locales, les unités territoriales sociales du Département, et les travailleurs



sociaux d'associations et de clubs de prévention s'est réunie cinq fois et a permis l'audition de plusieurs partenaires sur différents dispositifs, notamment la CAF du Var, l'Apas Provence, Bee Smart, l'Adapt Var.

Par ailleurs, suite aux groupes de travail avec les prescripteurs menés tout au long de l'année 2022, **un nouveau règlement intérieur du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a été adopté en Conseil métropolitain le 23 mars 2023. Il permet notamment de répondre au plus près des besoins des jeunes en difficulté et il permet d'accroître l'intervention de la Métropole en élargissant les champs d'intervention.**



L'insertion professionnelle

Dans le cadre de ses actions en direction des jeunes notamment, **TPM pilote et anime le dispositif « Aide au Permis TPM ».** Il permet à des demandeurs d'emploi ou des jeunes suivis en missions locales, de bénéficier d'une aide au cofinancement de leur permis de conduire, dans le but de faciliter leur insertion professionnelle. **En 2023, 125 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif.**

L'éducation, la citoyenneté et l'orientation : Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE)

Depuis 2014, TPM s'est engagée aux côtés de l'État dans le cadre de **la charte Entreprises & Quartiers afin de favoriser l'orientation et l'emploi des jeunes issus des quartiers prioritaires. La Charte est devenue le PAQTE** et la Métropole poursuit sa collaboration sur ce dispositif en lien avec l'État, l'association Face, les partenaires de l'Éducation Nationale et de l'Emploi en signant la convention de partenariat PAQTE 2020-2022. **En 2023, ce partenariat a notamment permis :**

- **d'accueillir** 64 stagiaires issus de tout le territoire pour découvrir les métiers exercés au sein de la Métropole, dont 6% issus des QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) ;
- **d'accompagner** 44 personnes issues des QPV dans le financement de leur permis de conduire ;
- **d'apporter un soutien** aux initiatives locales avec l'appui financier au titre du Contrat de ville à hauteur de 400 000 € ;
- **de transporter** 1565 passagers issus des QPV dans le cadre du dispositif « La culture vous transporte » pour découvrir les équipements culturels métropolitains.

Le Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse (CVEJ)

Le CVEJ est une instance de concertation, de participation et de dialogue, composée d'une quarantaine de jeunes du territoire de la Métropole TPM. **Installée le 3 mars 2022,** elle intervient à la recherche de l'intérêt collectif du territoire et de ses habitants, et plus particulièrement des jeunes. Elle a pour mission de **participer à l'évaluation des politiques publiques intéressant la jeunesse** du territoire et dispose également de la capacité de s'autosaisir et de formuler des propositions concrètes à mettre en œuvre. Pour ce faire, elle dispose d'un budget participatif alloué par la Métropole.

En 2023, le CVEJ a auditionné différentes personnalités qualifiées sur les thématiques de l'habitat, du transport, de l'engagement des étudiants... et a produit 3 contributions sur la mobilité, la communication et la précarité alimentaire.

De plus, le partenariat avec la ville de Mannheim et son Conseil de Jeunes pour **la mise en place de cendriers participatifs sur TPM s'est poursuivi** avec des rencontres régulières sur les deux villes. Ce projet visant à réduire la pollution des mégots verra le jour sur TPM en 2024 avec la mise en place de cendriers écologiques.

La Convention Territoriale Globale métropolitaine

La Métropole TPM déploie une politique dynamique et volontariste en faveur de la cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble de son territoire et poursuit ainsi des objectifs clairement partagés avec la CAF du Var, acteur majeur de la politique familiale et sociale sur le territoire.

Afin d'une part d'optimiser l'impact des différentes interventions institutionnelles, et d'autre part, de déployer une offre de services de qualité au plus près des citoyens, TPM et la CAF du Var ont souhaité conjuguer leurs efforts et renforcer leur collaboration au travers de la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) intercommunale qui s'inscrit en complémentarité et en articulation avec les Conventions Territoriales Globales signées à l'échelle communale.

Signée le 26 avril pour une durée de 4 ans (de 2023 à 2026), cette Convention Territoriale Globale Métropolitaine se décline autour de 28 fiches actions et de 3 champs thématiques :

- **L'habitat,** le cadre de vie et la participation des habitants.
- **L'amélioration de la relation à l'usager** par le développement d'un territoire inclusif.
- **Le soutien à l'insertion sociale et professionnelle,** avec une attention particulière portée au public jeune.



Le Plan de Solidarité métropolitain

Engagée avec l'État pour la période 2020/2022, la Métropole décline plusieurs actions avec des opérateurs locaux pour répondre aux enjeux dans les trois domaines suivants :

- **la lutte contre la précarité des étudiants et des jeunes,** avec un soutien aux actions menées par la banque alimentaire, l'épicerie étudiants et l'association Amitiés Cité ;
- **l'insertion socio-professionnelle** des publics en difficulté ;
- **la sécurisation des parcours résidentiels.**

En 2023, l'engagement de la Métropole s'est traduit par le soutien de 16 opérateurs associatifs intervenant sur l'ensemble du territoire avec un volume financier de 375 000 € de l'État et près de 1,5 M€ de la Métropole.



Secteur de la Visitation en centre-ville de Toulon

La mise en place de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

La nouvelle Commission Intercommunale d'Accessibilité a été installée le 27 janvier 2022, à la suite du renouvellement des élus de la Métropole en juin 2020 et d'un appel à candidature auprès des associations représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les acteurs locaux.

En 2023, la Commission Intercommunale d'Accessibilité s'est réunie à deux reprises en vue de la présentation du rapport annuel pour l'année 2021 puis pour l'année 2022.

Le collège associatif de cette commission a été par ailleurs renforcé avec **l'accueil de 2 nouvelles associations : le PARIH 83 et Trisomie 21.**

Dans le cadre de cette commission, une dynamique partenariale a été lancée avec les acteurs relevant du champ du handicap en lien avec les services métropolitains en vue de l'amélioration des politiques publiques portées par la Métropole à l'échelle de son territoire (organisation notamment de 2 groupes de travail autour de la chaîne de déplacement et de la relation à l'usager et de 4 réunions de réseau).



L'animation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La CCSPL a pour vocation de permettre **l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives** et contribuant ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics. En 2023, elle s'est réunie à trois reprises et a examiné les rapports annuels des délégataires de services publics en matière d'eau, d'assainissement, de transports, de parkings, de mise en place du très haut débit, du crématorium de La Seyne-sur-Mer, du réseau de thalassothermie, des concessions d'énergie. Elle a, de plus, formulé un avis sur le lancement des procédures de concessions de plage.

Un programme de renouvellement urbain pour les centres-villes de Toulon (secteur Visitation/Courdouan) et de La Seyne-sur-Mer (secteur centre-ville)

Après la signature en juin 2022 de la convention partenariale pluriannuelle qui a confirmé le concours financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) à plus de 15 M€ pour La Seyne-sur-Mer, et plus de 4 M€ pour le centre-ville de Toulon, pour un total de 19,6 M€, **l'année 2023 a été placé sous le signe de la mise en œuvre opérationnelle.**

Pour le projet du centre-ville de Toulon, les acquisitions des locaux commerciaux par Var Aménagement Développement continuent, et le bailleur LOGIREM a lancé la concertation auprès de ses locataires pour la réhabilitation de son immeuble de la Visitation. Les travaux sont prévus dès 2024.



Centre-ville de La Seyne-sur-Mer

Pour le projet du centre-ville de La Seyne-sur-Mer, un traité de concession avec la SPL SAGEP a été approuvé en septembre pour confier la réalisation des opérations des espaces publics, équipements publics, recyclage de l'habitat ancien dégradé et réhabilitation de locaux commerciaux. Par ailleurs, une mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour les ménages concernés par le relogement dans le cadre de la réhabilitation de leurs immeubles a d'ores et déjà permis de reloger plusieurs ménages dans des logements locatifs sociaux neufs.

Cohésion sociale et territoriale

Politique de la Ville et nouveau Contrat de ville

2023 a été l'année du lancement de l'élaboration du nouveau Contrat de ville. À partir de l'évaluation menée en 2022, la construction d'une nouvelle contractualisation s'est engagée avec les partenaires signataires. Des concertations citoyennes ont été menées sur les 4 communes du territoire portant les 13 quartiers prioritaires afin de poser les principaux enjeux relevés par les habitants. En parallèle, une réflexion autour des orientations et objectifs du Contrat « Engagement Quartiers 2030 » a été initiée par la Métropole en tant que pilote du Contrat de ville afin d'aboutir à une contractualisation en juin 2024. Une nouvelle dimension est insufflée au Contrat de ville, engageant une dynamique de projet pour agir en proximité et répondre dans le temps aux besoins des habitants, avec une mobilisation de l'ensemble des politiques publiques. Une nouvelle géographie prioritaire voit également le jour en décembre 2023 avec l'entrée de 2 nouveaux quartiers prioritaires sur le territoire de Toulon, portant de 13 à 15 le nombre de QPV sur le territoire de la Métropole.


© Adobe Stock

Le développement d'une économie sociale et solidaire : la clause sociale dans les marchés publics et chantiers d'insertion

À travers la commande publique, la Métropole contribue à l'insertion sociale et professionnelle des habitants de TPM durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi. Elle utilise l'achat socialement responsable dans le cadre de ses travaux ou de l'entretien des sites dont elle a la gestion.



Au total en 2023, 368 personnes dont 117 résidents en QPV (Quartier Prioritaires de la Ville) ont été embauchées spécifiquement dans le cadre de marchés de TPM incluant les clauses d'insertion pour un volume total de 158 952 heures.

Pour assurer le succès de ces actions, la Métropole est en partenariat avec notamment la Maison de l'Emploi Provence Méditerranée et la Mission Locale des Jeunes Toulonnais qui accompagnent et suivent la mise en place des « clauses sociales » dans les marchés publics, et assurent un rôle d'interface entre les maîtres d'ouvrage, les entreprises attributaires et les acteurs de l'emploi et de l'insertion, prescripteurs des publics.



L'animation territoriale et la mise en œuvre du dispositif européen FEDER ITI sur le territoire métropolitain

L'année 2023 a été marquée par la publication, en mars, du premier Appel à Projets FEDER ITI sur le territoire métropolitain dans le cadre de la programmation 2021-2027 avec deux sessions de dépôt des candidatures en mai et novembre permettant le dépôt d'une dizaine de candidatures pour des projets d'investissements (projets en cours d'instruction).


LIBERTÉ
FRATERNITÉ



Territoires et proximité

Avec la création de la Métropole, TPM a renforcé ses champs de compétences en matière de gestion et d'aménagement de l'espace public : l'entretien et l'aménagement de la voirie, l'éclairage public, les espaces verts, la propreté urbaine et la collecte des ordures ménagères font l'objet d'une attention quotidienne et sont aujourd'hui au cœur de la politique métropolitaine de proximité.

Pour gérer au quotidien ces compétences de proximité et garantir une réactivité à ses usagers, la Métropole et les communes membres ont fait le choix d'une organisation territorialisée : une antenne métropolitaine a été mise en place sur le territoire de chacune des 12 communes. Rattachées à la Direction Générale des Services Techniques, les antennes sont chargées de la mise en œuvre de ces compétences, sur le territoire sur lequel elles se situent, en lien avec le maire pour prendre en compte les spécificités de la commune.

La Métropole intervient également tout au long du cycle de l'eau en particulier dans le cadre de ses compétences « eau potable » et « assainissement des eaux usées ». La production et la distribution de l'eau potable, ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées, sont ainsi assurés quotidiennement au service des habitants de la Métropole. Deux enjeux majeurs sont poursuivis par la Métropole à travers la gestion de ces compétences :

- assurer la production et la distribution d'une eau potable en quantité et qualité suffisante pour alimenter l'ensemble du territoire ;
- et garantir l'innocuité des rejets des eaux usées domestiques et industrielles dans les milieux naturels en assurant préalablement leur dépollution pour préserver la qualité de l'environnement et la santé publique des habitants.

Territoires et proximité

Voirie, espaces publics et espaces verts

La Métropole est compétente pour « la création, l'aménagement et l'entretien de voirie » ainsi que pour « la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ».

Concernant la voirie, les antennes métropolitaines mettent en œuvre les opérations de travaux, de création et d'aménagement de la voirie. Elles bénéficient, selon l'ampleur et la nature des projets, de l'ingénierie des services du siège et sont dotées d'une régie chargée de l'entretien et de la maintenance de la voirie.

En matière d'espaces verts, les objectifs des équipes au sein des antennes métropolitaines consistent à concevoir, réaliser, développer et promouvoir le patrimoine végétal et paysager. La préservation de l'environnement s'y affirme également dans la pratique quotidienne de l'entretien raisonné des espaces verts et arborés, qui incluent de nombreux parcs et jardins.

Concernant l'éclairage public, les missions consistent principalement à assurer le bon entretien du réseau d'éclairage public, vérifier la conformité des installations, mettre en œuvre une politique d'économie d'énergie et assurer le suivi des travaux d'extension du réseau. Selon les antennes, ces missions sont assurées soit par un prestataire, soit par des équipes en régie.

DÉPENSES 2023

VOIRIE
Fonctionnement : 23,6 M€
Investissement : 46,4 M€

ESPACES VERTS ET JARDINS
Fonctionnement : 19,2 M€
Investissement : 5,6 M€

ÉCLAIRAGE PUBLIC
Fonctionnement : 10,4 M€
Investissement : 5,9 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

1565 km de voirie entretenus, soit **4501** voies.

535 hectares d'espaces verts entretenus.

67 878 points lumineux sur le territoire.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Des projets de voirie réalisés sur l'ensemble du territoire

- **Sur l'ensemble du territoire :**
  - Mise en accessibilité de 49 arrêts de bus pour un montant de 2,5 M€.
- **Hyères :**
  - Aménagement d'une voie verte aux abords de l'avenue Léopold Ritondale (600 000 €).



Avenue L. Ritondale à Hyères
© DR

  - Reprise de la structure dans la ZAE des Salins, rue Motura (200 000 €).
  - Rénovation de l'éclairage public : relanternage en LEDS de l'éclairage public avenue Ritondale (230 000 €), rénovation de l'éclairage public sur diverses voies (remplacement des candélabres et des lanternes vétustes) : 340 000 €, fourniture et pose d'éclairage public sur la voie verte longeant l'avenue Ritondale (120 000 €) et sur le chemin piétonnier du square Henri Petit (70 000 €).
  - Reprise de la chaussée suite à des déformations dues au système racinaire des pins Allée Forbin (190 000 €).



Avenue Duclos à La Garde

- Diverses opérations d'amélioration, de réfection et de dilatation du réseau pluvial (780 000 €).
- Requalification de l'allée Notre-Dame, d'un tronçon de la route de Toulon comprenant l'amélioration du réseau pluvial, l'enfouissement des réseaux secs, la mise à l'alignement et la réorganisation du stationnement (680 000 €).
- Aménagement d'une voie d'accès à l'aire de grand voyage de l'Estalle (210 000 €).
- Raccordement des voies du projet d'écoquartier de La Crestade sur la voirie existante (320 000 €).
- Réfection du mur de soutènement allée Marie des Lions (290 000 €).
- Réfection de l'ouvrage d'art chemin du Plan du Pont (95 000 €).
- Aménagement d'un parking et création d'une aire de jeux (Pyanet) : 100 000 €.
- Réaménagement du cheminement piétonnier à hauteur du giratoire Arromanches (44 000 €).
- Réfection de plusieurs couches de roulements en centre-ville : 210 000 €.
- Fourniture et pose de glissières de sécurité au Val des Rougières (70 000 €) et divers autres sites (15 000 €).
- Réfection des parkings du littoral (70 000 €).
- Travaux divers sur le littoral (220 000 €).
- Entretien de la route du Sel en lien avec la DDTM : dépose, fourniture et pose de glissières bois, réfection de chaussée, enrochement du canal, réfection du cordon dunaire (530 000 €).
- Mise en sécurité des cheminements piétonniers aux abords des écoles avec l'installation de figurines Arthur et Zoé (30 000 €).
- Travaux de rénovation de la signalisation lumineuse tricolore : remplacement des contrôleurs du carrefour Laëtitia Dreyfus (35 000 €), équipement de feux sonores PMR et réfection des marquages des passages piétons sur l'avenue Ritondale (34 000 €).
- Remplacement de radars pédagogiques (48 000 €).
- Requalification des boulevards Orient, Chateaubriand et Mistral, démarrage des travaux pour un montant de 4,2 M€. Travaux en cours à ce jour pour 2 M€.
- Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la route de l'Almanarre pour un montant de 180 000 €.

• La Crau :

- Avenue de la Libération : aménagement de stationnement, enrobé, trottoir, pluvial (668 000 €).



Avenue de la Libération à La Crau

- Travaux divers d'entretien de voirie (125 000 €).
- Travaux d'aménagement carrefour Touca/Renaude (55 000 €).
- Travaux Augias : caniveaux et enfouissement de réseaux (694 000 €).
- Requalification de l'avenue Jean Monnet direction Carqueiranne (1 650 000 €).

• La Garde :

- Mise en accessibilité du cheminement piétonnier permettant le franchissement sécurisé de l'avenue Fabri de Peiresc afin de relier Pôle Emploi à l'arrêt de bus des 4 chemins (200 000 €).
- Création d'un carrefour giratoire avenue du 14/07, voirie et réseau divers/éclairage public/espaces verts (317 000 €).
- Requalification du boulevard Enseigne Vaisseau Guès, voirie et réseau divers (277 000 €).
- Création d'un limiteur de gabarit chemin des plantades (10 000 €).
- Réfection du carrefour giratoire de l'avenue du bicentenaire, voirie et réseau divers et espaces verts (161 000 €).
- Requalification de la place Tomasini, voirie et réseau divers/éclairage public/espaces verts (457 000 €).
- Requalification trottoir nord avenue Duclos (261 000 €).
- Réfection de chaussée avenue Duclos (262 000 €).
- Travaux signalisation lumineuse tricolore : Caf 24 / Caf 12 / Caf 15b / Caf 5 / Caf 26 (création) / Total travaux : (121 000 €).
- Travaux éclairage public : modernisation LED + CEE (447 000 €).

• La Valette-du-Var :

- Travaux de voirie avenue Léon Guérin, Paul Madon, Roitelet, Bouttuen (1,150 M€).


Avenue Léon Guérin à La Valette-du-Var

- Travaux de modernisation de l'éclairage public avenue Paul Valéry 12 lanternes, Boulevard Général Leclerc 22 lanternes, Vieux chemin de Sainte Musse 9 lanternes, RD86 23 lanternes, avenue des Frères Lumières 16 lanternes, Léon Guérin 5 lanternes, Dupuy / Picot 52 lanternes, Chemin Paul Madon 28 lanternes, avenue Lavoisier 23 lanternes, Brossolette/avenue de Coupiane 52 lanternes, avenue Duchâtel 12 lanternes, 11 Novembre 18 lanternes, Allée du thym + Menthe 6 lanternes, Jean Baptiste Castel 5 lanternes, avenue Louis Imbert 12 lanternes, avenue Gabriel Amoretti / avenue de la Condamine 32 lanternes, Char de Verdun 10 lanternes (500 000 €).

• La Seyne-sur-Mer :

- Avenue de Petin : reprise de la chaussée (162 000 €).
- Avenue A. Plane : création de trottoirs, d'un plateau traversant (180 000 €).
- Quais Hoche et Fabre : réfection des trottoirs en enrobé ocre (166 000 €).
- Allées Maurice Blanc : réfection de chaussée au bas des allées (57 000 €).
- Quai Péri : réfection d'une partie de la voie (53 000 €).
- Avenue Gambetta : création d'une piste cyclable et réfection du parvis (249 000 €).
- Avenue S. Allendé : création d'un plateau traversant (20 000 €).
- Chemin du Verger : réfection d'une partie de la chaussée et busage du ruisseau (140 000 €).
- Vieux Chemin des Sablettes : réfection d'enrobés et busage du ruisseau (316 000 €).
- Chemin de Mar-Vivo aux 2 Chênes : requalification de la voie (450 000 €).
- Cours T. Merle : prolongement de la voie verte (207 000 €).
- Avenue A. Peire : reprofilage de la voie pour améliorer les écoulements (31 000 €).

• Le Pradet :

- Attribution du marché en groupement avec la Régie des Ports pour la Maîtrise d'œuvre du réaménagement du quartier des Oursinières ainsi que la réalisation de travaux sur les installations portuaires (576 000 €).


Port des Oursinières au Pradet

- Réaménagement de l'entrée de la piste cyclable au rond-point Berlioz (250 000 €).
- Aménagement de stationnement ZAE La Bayette (85 000 €).
- Aménagement de la liaison piétonne et cyclable entre le centre-ville et la Garonne sur 1,2 km (2 M€).
- Travaux divers d'aménagement de voiries et trottoirs (330 000 €).
- Réseau pluvial Tassigny (5000 €).
- Éclairage public : remplacement de mâts d'éclairage avenue Ganzin (phase 3) et rénovations diverses (165 000 €).

• Carqueiranne :

- Travaux d'aménagement allée du parc (161 000 €).
- Travaux de mise aux normes des plateaux traversants avenue Touzet du Vigier et Jules Guigues (106 000 €).


Avenue J. Guigues à Carqueiranne

- Travaux d'aménagement du réseau pluvial avenue de la Missimine et boulevard de la Source (57 000 €).
- Réfection chaussée haute corniche des Roubauds (212 000 €).
- Travaux d'aménagement du carrefour Jean-Jaures / Arpinetti / chemin des Vieux Roubauds (84 000 €).
- Travaux d'aménagement, mise en accessibilité et giratoire Allée des Courlis (75 000 €).
- Réfection chaussée boulevard Maréchal Foch et Leclerc (78 000 €).
- Passage en led pour sobriété énergétique promenade Pompidou (91 000 €).
- Passage en led pour sobriété énergétique chemin du Pétoulet (10 000 €).
- Pose de kit rétrofile led pour sobriété énergétique RD559 du rond-point de la Diligence à l'avenue de Beau-Rivage (67 000 €).
- Changement mas et lanternes pour sobriété énergétique boulevard Arpinetti (13 000 €).
- Passage en led pour sobriété énergétique La Californie (206 000 €) et Le Paradis (156 000 €).
- Changement mas et lanternes pour sobriété énergétique plage Peno (86 000 €).

• **Le Revest-les-Eaux :**

- Relanternage : remplacement de 36 lanternes par des led (45 000 €).
- Réfection de la voirie chemin de la Salvatte (230 000 €).
- Réfection de la voirie chemin de l'Oratoire (160 000 €).



Village du Revest-les-Eaux

• **Ollioules :**

- Création d'un parking sur le terrain Profer (280 000 €).
- Aménagement du giratoire chemin de Saint Roch (530 000 €).
- Sécurisation de parcelles agricoles pour la pose de clôtures (110 000 €).
- Restauration pavage et rejointage centre-ville (53 784 €).
- Réfection chemin de l'Oratoire (6372 €).
- Réfection voirie allée des Églantiers (7299 €).
- Réfection avenue Martelli Chautard (11 177 €).
- Reprise pavés et tampon rue Hector Berlioz (3631 €).
- Création de trottoir éclairé chemin du Seigneur (9364 €).
- Reprise soutènement de voirie chemin de l'Oppidum (35 848 €).

• **Six-Fours-les-Plages :**

- Aménagement cyclable boulevard de Léry (800 000 €).
- Réparation de l'ouvrage soutenant le pont de Bassaquet suite à la rupture d'une canalisation du canal de Provence (160 000 €).
- Requalification de rue de la Citadelle : réduction de la chaussée, mise en sens unique, création d'une piste cyclable bidirectionnelle, de cheminements piétons, création d'un parking avec un aménagement paysager constitué d'essences de bord de mer (1 105 300 €).
- Requalification de 2 parkings en enrobés colorés corniche des Îles Paul Ricard (155 856 €).
- Requalification du boulevard de Cabry entre la rue de la Colline et la montée de l'Oratoire : aménagement de stationnements et de cheminements piétons (227 234 €).
- Réfection des voies du Hameau Augias (129 872 €).
- Requalification du chemin du Plan de la Mer (209 978 €).
- Réfection du square Marcel Pagnol en béton sablé et installation de bancs d'entourage d'arbres (152 207 €).
- Remplacement des éclairages par des lanternes et projecteurs led Promenade Charles de Gaulle, Corniche de Solviou, avenue de la Mer et chemin des Hoirs (155 005 €).
- Réhabilitation de l'éclairage public et réfection du trottoir sur la corniche de la Coudoulière entre le port de la Coudoulière et la plage des Carabiniers (208 819 €).
- Aménagement des parkings au droit du groupe d'habitations Renaudel (260 856 €).

• **Saint-Mandrier-sur-Mer :**

- Remplacement de 100 luminaires en led sur les quais et la promenade St Asile (109 632 €).
- Réparation du cadre pluvial et de l'exutoire en mer plage St Asile (126 600 €).
- Travaux de reprise des jardinières des palmiers place des Résistants (18 500 €).



- Accessibilité : création de deux passages PMR (9500 €).
- Travaux d'entretien de la voirie (90 000 €).

• **Toulon :**

- Réfection de la chaussée et des trottoirs boulevard de Tessé débutée en 2022 et achevée en 2023 (1 100 000 €).
- Aménagement d'un parking perméable de 48 places avenue des Meuniers (350 000 €).



© Ville de Toulon

Place Bouzigues à Toulon

- Reprise du giratoire du P+R La Panagia (200 000 €).
- Aménagement du terminal bus de la Beaucaire (300 000 €).
- 18 opérations de petite réfection de voirie (total 1,65 M€).
- Opération Lazare Carnot dans le cadre de Chalucet, requalification des voies : « phase 2 », rues Gimelli, Peiresc, Paulin Guerrin nord et Mirabeau (1 M€).
- Réfection du boulevard Démocratie et du chemin de la Loubière et requalification du boulevard Raynouard (3 M€).
- Mise en sécurité de la chaussée Porte des Oliviers / Benoît Malon (150 000 €).
- Réaménagement de la place Duperré (360 000 €).
- Reprise du réseau pluvial boulevard Bazeilles (100 000 €).
- Travaux d'assainissement, curage et enrobé pour une benne à balayure chemin de Tombouctou (267 000 €).
- Travaux d'aménagement de voirie, trottoir et quai bus sur l'îlot Montéty (595 000 €).
- <u>Réalisation d'aménagements de proximité :</u>
  - Conformité des quais de bus, accessibilités PMR et trottoirs (1,17 M€) ;
  - Limitation de la vitesse, écluses, plateaux (90 000 €) ;
  - Mise en conformité d'espaces et de cheminement piétons ainsi que de trottoirs (500 000 €) ;
  - Signalisation horizontale (390 000 €).



Le Parc Braudel à La Seyne-sur-Mer

Les travaux et aménagements pour la qualité des espaces verts

• Hyères :

- Requalification des espaces verts du rond-point Henri Petit (195 500 €).
- Création d'une aire arborée au Jardin Denis (130 000 €).
- Réhabilitations paysagères des ronds-points Gourrier à l'Ayguade (20 000 €) et des Nations Unies en centre-ville (131 000 €).
- Création d'une aire de jeux place Wolf aux Salins (28 000 €) et extension de l'aire de jeux de Porquerolles (19 000 €), requalification de l'aire de jeux du Val des Rougières (15 000 €).
- Requalification de l'ancien enclos des daims dans le parc Olbius Riquier : création d'une aire de jeux et de repos arborées et perméables (74 000 €).
- Plantations nouveau parking du Pyanet (15 000 €).
- Plantation d'arbres et palmiers divers alignements (94 000 €).

• La Garde :

- Réalisation de jardinières centre-ville (17 000 €).
- Réalisation d'espaces verts Parking Chabot (20 000 €).
- Plantations d'arbres avenue L'Herminier (42 000 €).



Plantations en centre-ville de La Garde

• Le Pradet :

- Poursuite de la lutte contre l'effet îlot de chaleur urbain, plantation d'arbres (83 000 €).

• La Seyne-sur-Mer :

- Plantation d'arbres piste cyclable cours Toussaint Merle (76 000 €).
- Plantation d'arbres parking IPFM (78 000 €).
- Végétalisation parvis salle des mariages square Aristide Briand (43 000 €).
- Végétalisation abords de la Maison Pouillon - Parc Braudel (207 000 €).
- Plantation d'arbres chemin de Mar Vivo aux 2 Chênes (97 000 €).
- Végétalisation de la place Adjedj (25 000 €).
- Végétalisation de l'avenue Pablo Néruda (200 000 €).
- Création de l'aire de jeux square commune de Paris (137 000 €).
- Rénovation de l'aire de jeux parc de la Navale (90 000 €).

• Six-Fours-les-Plages :

- Promenade Charles de Gaulle : aménagements paysagers des terre-pleins centraux avec des essences du bord de mer (entrée de ville), création d'une rampe pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au droit de l'arrêt de bus « Office de tourisme », continuité du platelage bois sur les massifs et plantations réalisés en régie sur le linéaire de la promenade (40 629 €).



Végétalisation à Six-Fours-les-Plages

- Réaménagement de l'ancienne aire de jeux quartier Renaudel en square végétalisé (228 000 €).
- Végétalisation de la ville : plantation de 211 arbres et réalisation d'aménagements paysagers représentant une surface de 2100 m² (240 350 €).

- Rénovation de massifs en régie, soit 1657 plantes (route des Sablettes, avenue des Palmiers, parking du Gaou, corniche de Solviou, esplanade du Rayon de Soleil et terre-pleins centraux avenue Guillemard) (7722 €).
- Entretien de 61 410 m² de massifs et 59 253 m² de gazon.

• Saint-Mandrier-sur-Mer :

- Création des îlots Vert Bois (47 700 €).
- Entretien et fleurissement des massifs achats de végétaux (17 000 €), entretien (12 000 €).
- Traitement préventif et curatif des palmiers (11 200 €).

• Toulon :

- Renouvellement et développement du patrimoine arboré (817 500 €).
- Plantation dans divers quartiers de la ville : place Bouzigues, promenade verte des Poudrières, chemin de Rigoumel, avenue de Tassigny, Parc des Lices, boulevard Louvois et 112ème Régiment d'Infanterie, rond-point Tombouctou...
- Transplantation de 16 orangers, plantation de 16 arbres exotiques et platelages bois autour des arbres du parvis Chalucet / Jardin Alexandre 1er (86 000 €).
- Plantation de 5 arbres et platelages bois autour des arbres du parvis du Zénith (53 000€).
- Plantation de 900 végétaux dont 2 arbres sur la place de la Liberté (47 000 €).
- Implantation de 4 corolles végétalisées sur la place de l'Université (82 600 €).
- Plantation de 128 arbres exotiques sur les plages du Mourillon (143 000 €).
- Remplacement de 42 arbres avenue André le Châtelier et création d'un réseau d'arrosage automatique (230 000 €).

• Carqueiranne :

- Plantation de Brachychitons avenue Jean-Jaurès (3200 €).
- Plantation d'arbres et d'arbustes de diverses essences économes en eau sur divers sites (5000 €).

• La Valette-du-Var :

- Opération « un arbre un enfant » pour la plantation de 500 arbres (175 000 €).
- Aménagements paysagers giratoire col des Chênes (150 000 €).
- Rénovation du Jardin de Baudouvin (250 000 €).
- Aménagement paysager giratoire col des Chênes, opération 1 arbre / 1 enfant (500 000 €).

• Ollioules :

Réaménagement complet :

- Rond-point de la Croix Rouge (80 134 €).
- Rond-point de l'Ordre National du Mérite (32 261 €).
- Rond-point du Mérite Maritime (98 191 €).



Rond-point du Mérite Maritime à Ollioules

• La Crau :

Aménagements paysagers :

- Rond-point des Arquets (149 450 €).
- Rond-point Parc de La Moutonne (25 000 €).
- Plantations diverses rues (22 000 €).
- Plantations avenue de la Libération, rue Augias et rue Renaude (9400 €).



Rond-point des Arquets à La Crau



Plantation d'arbres sur les plages du Mourillon à Toulon

Territoires et proximité

Collecte des déchets et propreté urbaine

La compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » couvre la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables en porte-à-porte, ainsi que la gestion des conteneurs collectifs et des pôles environnementaux (déchèteries).

Ce sont les antennes métropolitaines qui mènent l'ensemble des missions de gestion locale : elles assurent le recensement des besoins et le suivi des stocks de bacs à ordures ménagères et de bacs de tri, la gestion des composteurs, la gestion locale du personnel et de l'équipement. Concernant les opérations de collecte, elles s'occupent des relations avec les prestataires, le suivi de l'exécution des marchés ainsi que la gestion des régies. Les missions relatives au recensement des besoins, aux devis pour la réparation des véhicules et la location leur incombent également.

Le siège, à travers la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets, assure les missions mutualisables sur les 12 antennes telles que la gestion des calendriers de collecte et des assurances des véhicules, la vérification des factures de réparation, les devis de fourniture des bacs à ordures ménagères, des bacs de tri, des composteurs, la formation des agents ainsi que le suivi des agréments et habilitations. Le siège assure la préparation et l'exécution budgétaire de la section investissement, en lien avec les antennes. Enfin, il prend en charge les études stratégiques, comme le **Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets (PLPDMA) ou la mise en œuvre du projet d'Économie Circulaire.** Il conduit également toute la politique stratégique en termes de déchets et il est en lien direct avec le SITTOMAT.



Concernant la propreté urbaine, les antennes métropolitaines assurent l'ensemble des missions visant à garantir la propreté des espaces. Cela comprend le balayage et le lavage manuels ou mécanisés, le vidage des corbeilles de propreté à la disposition des administrés, le désherbage des accotements, chemins piétonniers..., les prestations de collecte et nettoiement suite aux événements organisés (marchés, manifestations), les interventions ponctuelles (dépôts sauvages, nettoyage de squats, décapage, ...), la pose, l'entretien et la maintenance des équipements de propreté (corbeilles, totems distributeurs de sacs canins, canisites, ...), ou encore l'intervention sur les pollutions visuelles (affichage sauvage, tags). Ces prestations sont effectuées sur le territoire à la fois en régie et par des prestataires.

DÉPENSES 2023

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Fonctionnement : 75,2 M€
Investissement : 3,3 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

TONNAGE DÉCHETS COLLECTÉS

156 553 tonnes d'ordures ménagères collectées.

14 013 tonnes de papiers et cartons.

4135 tonnes de plastique et métaux.

9834 tonnes de verre.

PÔLES ENVIRONNEMENTAUX

66 896 tonnes de déchets reçus.

920 200 entrées.

172 000 nouvelles cartes distribuées.

QUELQUES DATES

✔ ***Juin***
Début des travaux de réfection totale de la déchèterie d'Hyères.

✔ ***Novembre***
Mise en place des réceptacles de collecte des mégots.

✔ ***Décembre***
Nouveau règlement de prévention et collecte des déchets ménagers et assimilés.



La déchèterie d'Hyères

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Le renouvellement du matériel et des véhicules de collecte et de propreté

Le plan de renouvellement du parc a continué à se déployer en 2023 : quatre véhicules ont été réceptionnés. Six nouveaux véhicules ont été commandés, principalement des camions hayons et des petites bennes de 5 m³.

Le renouvellement du parc se fait par un verdissement systématique, pour aller vers une diminution des gaz à effet de serre produits et se mettre en ordre de marche dans l'éventualité de la mise en place d'une ZFE.

Travaux de réfection de la déchèterie d'Hyères

Les travaux de réfection de la déchèterie d'Hyères ont débuté en juin 2023 pour une durée de 9 à 12 mois.

Cette opération de mise en conformité vise à répondre aux obligations réglementaires, à améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents. **Elle comprend :**

- La réfection des revêtements existants.
- La surélévation de la plateforme basse.
- La réfection/création de réseau humides.
- La création de bassin de confinement des eaux d'incendie.
- La création d'ouvrage de traitements des eaux de ruissellement.
- La création de station de traitement des eaux usées.
- La réfection/création de réseau d'éclairage.
- La création de réseau de vidéo-surveillance.
- La mise en sécurité des flux.
- La création de quais de déchargement supplémentaire.
- La création d'une ombrière pour parking interne.
- La création d'emmarchements.
- La réfection/création de clôtures.

Ces travaux font l'objet de soutien financier le part de la Région et de l'État à hauteur de 920 000 euros pour un montant total de dépense de l'ordre de 1 380 000 euros.

La déchèterie d'Hyères en 2023 a accueilli approximativement 70 000 usagers professionnels comme particuliers pour un tonnage de 9950 tonnes.

Un nouveau règlement de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le 10 juillet 2023 le Bureau métropolitain a adopté le nouveau règlement de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Ce document regroupe dans une seule trame, le règlement de collecte et le règlement des déchèteries et permet de déterminer des règles communes à l'ensemble du territoire métropolitain concernant la prévention, de collecte et de valorisation des déchets.

Il a pour but de définir le cadre des relations entre le service public de gestion des déchets et les administrés (particuliers et professionnels) de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Le règlement rappelle les obligations légales et réglementaires, les droits et obligations de chacun, ainsi que les modalités d'exercice du service.

Il présente notamment des modalités de collecte des déchets (porte-à-porte, apport volontaire) et d'accueil en déchèterie.

Les annexes concernent les informations spécifiques à chaque antenne (horaires d'ouverture des déchèteries, accueil des professionnels, jour et horaire de ramassage) et celles actualisables chaque année (tarifs applicables aux professionnels en déchèterie, tarif de la redevance spéciale).



Le renouvellement des marchés publics

Pour la compétence Déchets Ménagers et Assimilés, 70 marchés sont en cours d'exécution en 2023, parmi lesquels :

- 3 pour la gestion des pôles environnementaux de Six-Fours-les-Plages, La Valette-du-Var et Toulon ;
- 9 pour la collecte et le transport des ordures ménagères résiduelles et le tri en porte-à-porte ;
- 2 pour la collecte et le transport des ordures ménagères en point d'apport volontaire (colonnes enterrées) ;
- 3 pour la maîtrise d'œuvre relative à la mise en conformité de la déchèterie d'Hyères et pour les projets de création de deux pôles environnementaux à Hyères et La Seyne-sur-Mer ;
- 2 pour la maintenance préventive et corrective des dispositifs enterrés (ascenseurs à bacs et colonnes ordures ménagères enterrées et semi-enterrées) ;
- 1 pour une plateforme dédiée aux déchets TRIZZY.

En 2023 les marchés de collecte de Toulon, de La Valette-du-Var et du Pradet ont été renouvelés pour un montant d'environ 13 M€ annuels.

La Collecte des mégots

En France, chaque année 7,7 milliards de mégots sont jetés dans les espaces publics. Une grande partie d'entre eux finissent dans les réseaux pluviaux, les rivières, les mers et les océans. Un mégot mal jeté met 12 ans à se décomposer, alors que celui-ci peut avoir une deuxième vie par la valorisation énergétique. Une tonne de mégots collectée (4 millions de mégots) permet :

- De préserver 1/2 tonne d'énergie fossile.
- De maintenir une lampe allumée pendant 3040 jours.
- De générer une production de 1100 kW heures.

Pour soutenir les collectivités, l'État a instauré une responsabilité élargie des producteurs en désignant un éco-organisme nommé Alcome avec des objectifs élevés de captage de ce flux. Celui-ci est financé via une écotaxe prélevée auprès des fabricants de cigarettes.

Dans ce cadre, **la Métropole déploie sur son territoire des réceptacles à mégots.** Afin de tester ce dispositif et affiner notre connaissance du sujet, le territoire de Carqueiranne s'est porté volontaire pour devenir pilote de ce projet : 27 réceptacles ont été mis en place en novembre 2023.

La prochaine étape est de déployer ce système sur l'ensemble du territoire à commencer par les villes de Toulon et de La Seyne-sur-Mer.

Dans le cadre du projet Métropole Écoresponsable, la Direction prévention, collecte et valorisation des déchets déploie dans les zones fumeurs **au 1er étage du Vecteur et du Phœnix des bornes de collecte des mégots.**

La Métropole est en cours de formalisation de contrat avec l'éco-organisme qui lui permettra de bénéficier d'une aide financière.

La communication

De nombreuses campagnes de communication ont été développées en 2023 sur le territoire. La plus importante concerne la fabrication des calendriers de collecte incluant les nouvelles consignes de tri.

D'autres campagnes se sont poursuivies :

- Article et panneau sur les filières de traitement des déchets ;
- Campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Campagne compost et composteurs avec des conseils, astuces et modes d'emploi des différents types de matériels (composteur, lombricomposteur, composteur collectif) ;
- Flanc de benne, communication métropolitaine ;
- Campagne pour l'apport des sapins de Noël en déchèterie ;
- Fabrication du flamand rose en plastique recyclé ;
- Escape game zéro déchets ;
- Communication Redevance Spéciale ;
- Communication sur le changement de rythme de collecte sur le territoire d'Hyères, de La Valette-du-Var et du Pradet ;
- Guide de collecte multi-lingue sur le territoire de Six-Fours-les-Plages et de Toulon.



Réceptacle à mégots à Carqueiranne



Enfin, des actions ont été spécifiquement organisées pour des besoins locaux :

- Mise en place des bornes de tri dans l'ensemble des bâtiments accueillant des agents métropolitains pour une administration éco exemplaire ;



- Selon les besoins des antennes, traitement de différentes thématiques : la lutte contre les dépôts sauvages, la collecte des encombrants et des déchets verts, les horaires et les rythmes de collecte, ... Des dépliants en plusieurs langues ont été distribués dans les zones touristiques pour faciliter la compréhension du tri.

Ressourcerie à l'ouest et à l'est de la Métropole

La Métropole TPM utilise désormais la terminologie de Pôle Environnemental en lieu et place de celui de « déchèterie ». Elle souhaite en effet rompre avec les concepts de déchèteries telles qu'elles ont pu être construites depuis les 30 dernières années.

La Métropole souhaite avec cet équipement contemporain, participer au changement de regard des consommateurs/usagers sur le déchet pour glisser d'une économie linéaire vers une économie circulaire. **Le déchet devient une ressource et doit être perçu comme tel.**

La prévention de la production des déchets sera au cœur du projet en promouvant le réemploi des produits, la hiérarchie des modes de production des déchets, la réutilisation, le recyclage ou à défaut, la valorisation.

Dans cette optique deux pôles au fonctionnement différent seront créés à l'est et à l'ouest de la Métropole. Leur gestion fera appel au tissu associatif. L'ensemble des pièces ont été validées au dernier trimestre 2023. Le permis de construire est en cours d'instruction pour le projet de l'ouest de la Métropole. Ces deux dossiers ont fait l'objet de subvention de la part de l'État et de la Région.

La Redevance Spéciale

Depuis le 1er janvier 2017, la Métropole Toulon Provence Méditerranée est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire des 12 communes membres.

Pour répondre à ses obligations, le Conseil métropolitain a voté le 30 septembre 2021, l'institution de la Redevance Spéciale (RS) pour la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères issus des activités économiques sur le territoire.

Le déploiement de la RS a débuté par l'accompagnement des établissements scolaires (collèges et lycées), sur la base d'un recensement des contenants et flux existants effectué par la Région et le Département.

Les collèges et lycées qui ont déjà mis en place la collecte des biodéchets, ont pu constater la réduction du volume d'ordures ménagères de l'ordre suivant :

- Réduction de 100 tonnes par semaine pour les collèges.
- Réduction de 150 tonnes par semaine pour les lycées.

Parallèlement, la rencontre avec les acteurs concernés a permis une synthèse des besoins futurs et un accompagnement vers le respect des obligations réglementaires (nécessité de réduction et du tri des déchets, biodéchets et huiles alimentaires).

D'un point de vue budgétaire, les conventions généreront, pour l'année 2024, une recette d'environ 140 000 € / an. Cela représente un volume par an de 600 factures minimum.

Pour la collectivité, les 250 tonnes (100 t des collèges et 150 t des lycées) représentent une économie de plus de 25 000 € par semaine (sur la base d'un fonctionnement de 36 semaines pour les établissements scolaires).





Pose de l'émissaire de la station AmphitriA

€ DÉPENSES 2023

EAU POTABLE

Fonctionnement : 12,5 M€
Investissement : 14,3 M€

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 31 M€
Investissement : 19,9 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

EAU POTABLE

2 retenues (Dardennes et Carcès) et **12 unités souterraines** (forages, puits et sources locaux) en activité sont à la disposition de la Métropole pour sa production d'eau potable. Elle achète également de l'eau brute à la Société du Canal de Provence (SCP).

3 usines de potabilisation situées sur le territoire (La Valette-du-Var, Pierrascas et Dardennes) permettent le traitement des eaux superficielles des retenues et de la SCP et les eaux souterraines font l'objet d'une désinfection in situ.

23,5 millions de m³ d'eau potable sont ainsi produits par la Métropole. En complément, elle achète 11,6 millions de m³ auprès de la SCP, de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la Région Est de Toulon (SIAE).

200 000 abonnés au service d'eau potable, avec un volume vendu de l'ordre de 28 millions de m³.

2100 km de canalisations pour le réseau d'adduction et de distribution sur le territoire. Il compte 91 réservoirs pour une capacité totale de stockage de 179 000 m³ et 54 stations de reprise.

Le taux de rendement du réseau métropolitain est supérieur à 85% et dépasse donc le rendement objectif du Grenelle II visant à réduire les pertes en eau. Le niveau d'investissement patrimonial est soutenu, représentant 13 km de renouvellement de réseaux.

2,31 € TTC/m³ est le prix moyen du service facturé à l'abonné.

ASSAINISSEMENT

183 000 abonnés en assainissement collectif, pour un volume collecté d'environ 28 millions de m³, produisant après traitement près de 10 750 tonnes de matières sèches de boues, éliminées principalement par incinération.

3 principales stations : l'Almanarre à Hyères, AmphorA à La Garde et AmphitriA à La Seyne-sur-Mer. Les usines de traitement ont un très bon niveau de performance et leurs rejets sont conformes à la réglementation.

1290 km de canalisations pour le réseau de collecte sur le territoire. Le niveau d'entretien est conséquent avec 230 km de curage annuel. Les diagnostics en vue de la détection d'anomalies sont réalisés à hauteur de 52 km pour les inspections vidéo et 48 km pour la fumigation. Le niveau d'investissement patrimonial est soutenu, représentant 16,2 km de renouvellement ou réhabilitation de réseaux et 0,4 km d'extensions.

2,31 € TTC/m³ est le prix moyen du service facturé à l'abonné.

Plus de 8200 installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire métropolitain. 466 contrôles ont été réalisés dans l'année, dont 79 réhabilitations.

QUELQUES DATES

✔ 23 mars
Choix du délégataire pour l'exploitation du réseau de collecte de La Crau (07/2023-12/2028).

✔ 8 juin
Choix du délégataire pour l'exploitation du service eau potable du secteur Est (2023-2035).

✔ 6 juillet
Choix du délégataire pour l'exploitation de la station d'épuration AmphitriA au Cap Sicié (10/2023-01/2034) ; le contrat comporte d'importants investissements concessifs réalisés pour l'optimisation du fonctionnement de l'incinérateur.



Veolia à La Valette-du-Var

Territoires et proximité

Eau potable et assainissement des eaux usées

La mission de la Métropole en matière d'eau potable est d'assurer la production, le transfert et la distribution d'une eau de qualité en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire, **tout en maîtrisant les coûts** du service pour l'usager.

La production et la distribution d'eau potable sont assurées en régie sur les communes de Six-Fours-les-Plages et La Garde et par le biais de délégations de service public sur les dix autres communes.

Les objectifs poursuivis sont de définir une stratégie globale des achats d'eau et de sécurisation de l'alimentation en eau, d'établir un programme pluriannuel d'investissement et de travaux, de rechercher l'optimisation des nouveaux contrats de délégations de service public par regroupements progressifs, et de garantir une qualité de service homogène à l'usager.

Concernant les ressources et la production, il s'agit en priorité de poursuivre les démarches de préservation des ressources en eaux locales et de mettre en œuvre le programme d'études et de travaux structurants.

Pour les ouvrages, des travaux de génie civil nécessaires sont réalisés et les programmes de réduction des fuites sur les réseaux se poursuivent.

La mission de la Métropole en matière d'assainissement consiste à lutter contre la pollution due aux eaux usées de toute nature. Son action s'organise en 4 secteurs :

- La collecte et le transport des eaux usées vers les stations d'épuration.
- Le traitement des eaux usées.
- Le contrôle des rejets non domestiques : lutte contre la pollution chimique des rejets industriels.
- Le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Les objectifs poursuivis consistent à établir une stratégie de modernisation du réseau et d'amélioration de la performance des ouvrages de traitement, à mettre en œuvre une politique de réduction des eaux claires parasites, à optimiser les nouveaux contrats de délégations de service public par regroupements progressifs et garantir une qualité de service homogène à l'usager sur le territoire métropolitain, avec une convergence des tarifs.

Le service exploite en régie la collecte sur les communes de Six-Fours-les-Plages, Ollioules et La Garde, ainsi que l'aire de dépotage des déchets d'assainissement de Camp Laurent à La Seyne-sur-Mer. La gestion des réseaux de collecte sur les 9 autres communes, de l'émissaire de transport du Cap Sicié ainsi que de toutes les stations d'épuration, est assurée en délégation de service public au moyen de plusieurs contrats.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

La sécurisation des barrages

- Poursuite de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du barrage de Carcès nécessaires à l'exploitation de la retenue à sa cote maximale : vidange de la retenue pour la réalisation de l'examen exhaustif.

La poursuite des démarches administratives visant à préserver les ressources locales pour la production d'eau potable

- Poursuite de la mise à jour du dossier de demande d'autorisation du forage de la Foux (Le Pradet).

La démarche d'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable Métropolitain

- Consultation et attribution du marché d'études pour la réalisation du futur schéma directeur.

Des actions sur les réseaux et les ouvrages d'eau potable

- Poursuite des travaux de modernisation des usines de production d'eau potable de La Valette-du-Var de Dardennes.
- Réhabilitation de la station de la Foux (Le Pradet).
- Création de l'unité de filtration de Tochou (Ollioules).
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable : Aqueduc d'eau brute Carcès - La Valette (1000 m linéaires), île de Port-Cros (phase 1 : 1000 m linéaires), Commune d'Ollioules (1200 m linéaires).
- Démarrage des travaux du Sealine entre le continent et l'île de Porquerolles.

Des actions sur les réseaux et ouvrages d'assainissement

- Renouvellement des réseaux, en particulier pour lutter contre les intrusions d'eaux claires : 12 km.
- Restructuration de la chaine de transfert des eaux usées des Gravettes (Le Pradet) : mise en service du poste de refoulement.
- Renouvellement des refoulements principaux de Castigneau (Toulon) sur 1230 m.
- Renouvellement du réseau gravitaire route des Gorges RDN8 (Ollioules) pour sortir les ouvrages de la Reppe sur 1250 m.
- Travaux de sécurisation sur les postes de relevage : remplacement de pompes, groupes électrogènes.

Des travaux d'envergure pour la station d'épuration AmphitriA

Achèvement des travaux de réparation de la digue de la station et de remplacement de l'émissaire de rejet en mer.

- Montant des travaux 5,7 M€ TTC.





Qualité de vie

Valoriser, préserver et protéger la biodiversité de notre environnement exceptionnel, favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des habitants de notre territoire sont autant de priorités pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

La culture propose une offre particulièrement riche et diversifiée. Celle-ci repose sur 11 équipements qui maillent le territoire, mais également diverses animations, ainsi que de multiples actions pour faciliter l'accès à la culture, comme le dispositif « La culture vous transporte ».

Le sport, avec des équipements de qualité répartis sur l'ensemble du territoire, et des actions à destination de tous les publics et de tous les niveaux, participe à l'épanouissement de tous.

Un environnement exceptionnel : TPM intervient par des leviers nombreux et complémentaires, qui incluent la valorisation et la préservation de la biodiversité présente sur les différents sites naturels gérés par la Métropole, la mise en sécurité et la préservation du sentier du littoral, le suivi de la qualité des eaux pour gérer les épisodes de pollution aquatique, l'entretien de concessions de plages et des équipements balnéaires rattachés, ou encore la gestion de parcs et jardins remarquables.

DÉPENSES 2023

Fonctionnement : 40,8 M€
Investissement : 4,7 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

Taux de fréquentation record pour les programmations de la **villa Noailles** (+39%) et de la **Villa Tamaris** (46 000 personnes contre 13 000 en 2022).

77 000 spectateurs ont assisté aux représentations et actions proposées par la **Scène nationale Châteauvallon - Liberté.**

10 000 personnes ont pris part aux projets d'action culturelle du **Conservatoire TPM** qui compte **3000 élèves inscrits.**

73 spectacles et **112 levers de rideaux** ont rassemblé **70 000 spectateurs** à **l'Opéra TPM.**

Qualité de vie

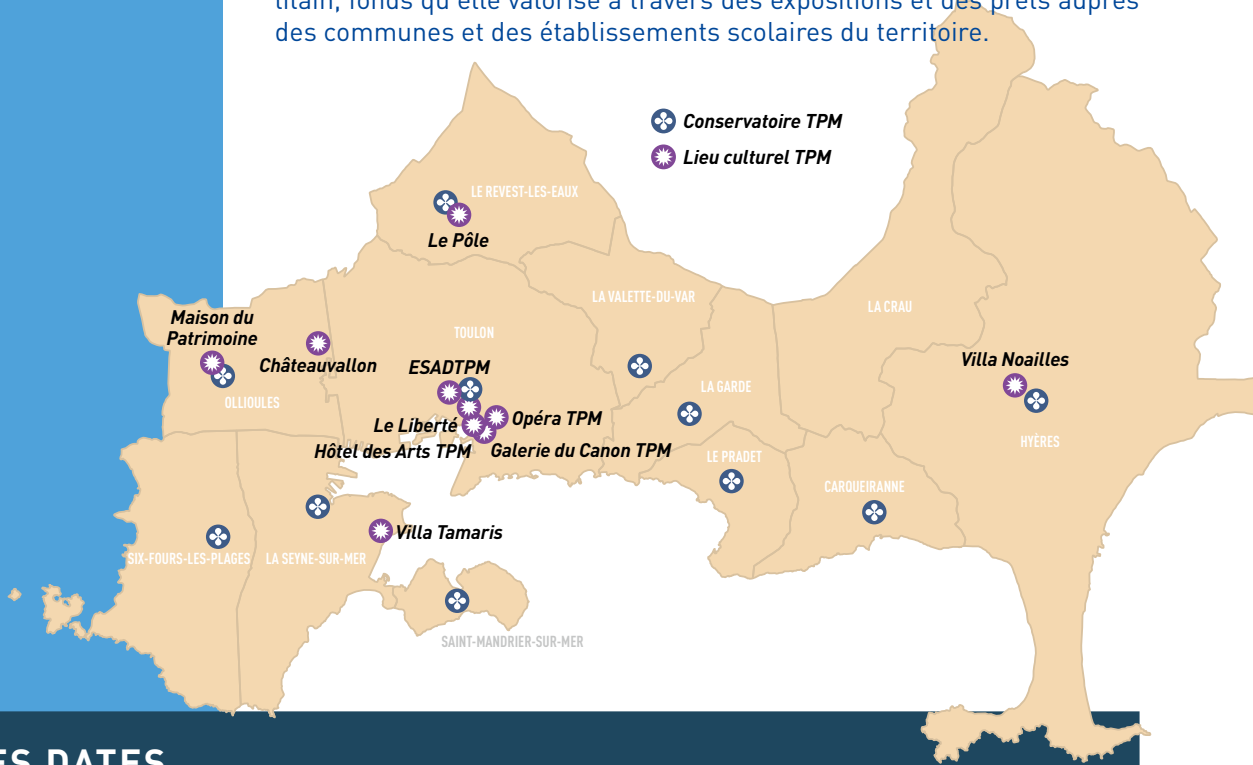
Culture

Parce que la culture est un outil de cohésion sociale, un levier de développement urbain et qu'elle contribue à la qualité de vie des habitants et à l'émergence de l'identité du territoire, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a fait le choix de lui accorder une place primordiale.

TPM exerce la compétence « création, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt métropolitain » et consacre à ce titre plus de **40 millions d'euros** à sa politique culturelle, qui se définit autour de 2 axes majeurs.

D'une part, elle assure la gestion des grands équipements culturels à rayonnement national et international dans les domaines du spectacle vivant, de l'enseignement artistique et des arts visuels que sont Le Liberté - scène nationale à Toulon, Châteauvallon - scène nationale à Ollioules, l'Opéra TPM à Toulon, Le PÔLE - scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire » au Revest-les-Eaux, la Villa Tamaris - centre d'art et de la photographie à La Seyne-sur-Mer, l'École Supérieure d'Art et de Design TPM à Toulon, le Conservatoire TPM, la villa Noailles - centre d'art contemporain d'intérêt national à Hyères, l'Hôtel des Arts TPM et la Galerie du Canon TPM à Toulon, et la Maison du Patrimoine - centre d'Interprétation du Patrimoine Métropolitain à Ollioules.

D'autre part, la Métropole porte une attention particulière au développement de la politique culturelle sur son territoire et s'attache à rendre la culture accessible au plus grand nombre. Elle apporte ainsi un soutien aux initiatives et actions qui contribuent à la mise en valeur des équipements culturels métropolitains, aide les Festivals emblématiques comme le Midi Festival et « Jazz à Porquerolles » à Hyères, le Festival de Toulon et sa région, La Vague Classique à Six-Fours-les-Plages ou encore le festival « Constellations » à Toulon, et déploie une communication spécifique autour de l'offre culturelle proposée. À cela s'ajoute une politique d'acquisition et de conservation d'œuvres d'arts visant à enrichir le patrimoine métropolitain, fonds qu'elle valorise à travers des expositions et des prêts auprès des communes et des établissements scolaires du territoire.



QUELQUES DATES

✔ De mars à décembre
Célébration du Centenaire de la villa Noailles à Hyères.

✔ Du 22 au 24 septembre
Le festival Regards sur Rue organisé par le Pôle a rassemblé plus de 13000 spectateurs.

✔ 27 novembre
Obtention pour la Maison du Patrimoine TPM des labels « Les Rubans du Patrimoine » et « Tourisme handicap ».



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Marquée par de nombreuses actions et temps forts, l'année 2023 témoigne de la richesse artistique et culturelle du territoire et de la volonté des équipements d'intérêt métropolitain de proposer une offre de grande qualité.

Le Conservatoire TPM labellisé Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Avec un taux de réinscription de plus de 75%, le Conservatoire TPM a rassemblé près de 3000 élèves à la rentrée 2023. 80 disciplines dont 31 pratiques collectives sont dispensées par 204 enseignants répartis sur les 11 sites du territoire.

Les divers dispositifs pédagogiques conduits en partenariat avec l'Éducation Nationale pour mener à bien ses missions de sensibilisation et d'initiation aux pratiques artistiques en faveur des plus jeunes de l'école élémentaire au collège se sont poursuivis : interventions en Milieu Scolaire, Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse et ouverture en Théâtre, Orchestres à l'école (OAE) et interventions de sensibilisation à la danse dans les écoles par le biais de conventions de partenariat pédagogique. À cela s'ajoute la création, au lycée, de l'option en seconde Culture et Pratique du Théâtre, de la Musique et de la Danse (CPTMD) en vue de la filière bac Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD).

L'année culturelle du Conservatoire TPM a été marquée par la diversité de ses propositions construites autour de 130 projets, parmi lesquels 15 concerts professionnels, 39 spectacles d'élèves, 52 master classes, 13 conférences et 11 actions annexes (projections, captations...), auxquelles ont participé près de 10 000 spectateurs. Des chiffres auxquels s'ajoutent les centaines d'initiatives que les différents sites d'enseignement du conservatoire présentent tout au long de l'année.

Pour la septième édition de son trimestre **« Transmission »,** l'établissement a accueilli de janvier à mars Raquel Rache de Andrade et Guy Carrara, directeurs artistiques d'Archaos - Pôle national cirque. Les actions conduites en compagnie de ces grands invités ont pu intégrer la prestigieuse programmation de la Biennale Internationale des Arts du Cirque (BIAC) à Marseille. Une rencontre qui a également permis de convier des artistes tels que la danseuse et chorégraphe Sylvie Guillermin ou encore le metteur en scène Hubert Colas.



« Transmission »

D'avril à juin, tout a été mis en œuvre pour permettre aux élèves du Conservatoire TPM de jouer dans des conditions et des lieux de grande qualité. Les partenaires du Conservatoire tels que le Théâtre Liberté, Châteauvallon, Le Live, Le Palais Neptune, le Chapiteau Circoscène, le Théâtre de Verdure du mont Faron, mais aussi des lieux plus atypiques tels que divers espaces publics, parcs ou lieux de patrimoine ont ainsi accueilli des productions d'élèves ambitieuses.

La neuvième édition du « Festival d'automne » du Conservatoire TPM a occupé l'essentiel du trimestre de la rentrée scolaire, de novembre à décembre, entrecoupé des premières invitations extérieures et productions d'élèves. Cet évènement gratuit a permis de mettre sur le devant de la scène tous les talents, des enseignants et des - anciens ou actuels - élèves, d'affirmer de l'Est à l'Ouest le large périmètre d'intervention du Conservatoire et de mettre en avant la diversité des enseignements et toute la richesse de l'établissement.

Le site Internet de l'établissement a été refondu, ce qui permet une meilleure visibilité de l'offre pédagogique de l'établissement, des procédures d'inscription ou encore des sites d'enseignement qui peuvent dorénavant mettre en valeur la vie artistique de leurs classes dans l'agenda général.

Le PÔLE, Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire »

En 2023, **près de 34 000 spectateurs dont 10 000 élèves,** de l'élémentaire au lycée, ont été accueillis au Théâtre, sous Chapiteau, dans l'espace public, à la Bibliothèque de Théâtre Armand Gatti et en établissements scolaires.

Le PÔLE a déployé **sa programmation sur 10 sites différents,** confirmant ainsi son rôle d'acteur décisif sur le territoire. 14 spectacles jeune public, 17 spectacles de cirque, 12 lectures, 165 représentations de janvier à décembre, 24 accueils en résidence pour un total de 280 jours, 1 festival Art de rue et 6 restitutions de projets d'éducation artistique et culturelle ont ainsi constitué l'année 2023.

Le PÔLE a porté des actions majeures en cirque, en débutant en janvier par **la participation à la Biennale Internationale des Arts du Cirque avec 4 spectacles pour 3400 spectateurs** et une grande exposition retraçant les 30 ans d'Archaos. À cette occasion, les doubles soirées enchaînant les spectacles « L'Absolu » de Boris Gibé et « Möbius » compagnie XY ont rassemblé plus de 1500 spectateurs.

En novembre, le PÔLE a participé à **l'événement national « La Nuit du cirque »** avec trois propositions sur le territoire, à La Garde, à La Seyne-sur-Mer et au Thoronet dans le cadre d'une tournée « Cœur du Var » qui ont accueilli plus de 1900 spectateurs. La fin d'année a vu se réaliser la **8ème édition du temps fort « Clown's not dead »,** 4 spectacles autour du personnage du clown au PÔLE, au Théâtre du Rocher et à Châteauvallon.

De juin à septembre, avec le soutien de la Politique de la Ville et de l'été Culturel « Rouvrir le Monde » un grand projet a été mis en place emportant les habitants de la ville accompagnés d'artistes pluridisciplinaires. **Le projet « Entre 2 Rues »** a eu pour vocation, dans une dimension festive et participative, d'inviter les populations de tous âges à transformer, investir artistiquement et poétiquement 2 rues du centre-ville de La Seyne-sur-Mer. Il a rassemblé 500 participants qui ont assisté aux ateliers des 6 artistes invités à 4 mois de résidence. La Ministre de la Culture est venue à la rencontre des artistes et des publics à La Seyne-sur-Mer à l'atelier « Entre 2 Rues ». La sortie de résidence collective de ce grand projet s'est déroulée le jour de l'ouverture du « Festival Regards sur Rue ».



Atelier « Entre 2 Rues »

L'année 2023 a donc été également marquée par **la quatrième édition du festival « Regards sur Rue »** qui s'est déroulé à La Seyne-sur-Mer du 22 au 24 septembre avec un public au rendez-vous. Environ **13 000 spectateurs** se sont déplacés sur les 3 jours de programmation au cours desquels se sont produites 17 compagnies internationales, soit 105 artistes.

L'éducation artistique et culturelle s'est quant à elle traduite par la consolidation de projets d'envergure avec notamment **la 5ème édition du concours d'éloquence « L'art de dire »** (450 lycéens participants), **la 20ème édition du Prix de la Bibliothèque de Théâtre Armand Gatti** (1000 élèves dont 8 classes d'élémentaires, 20 classes de collégiens et 12 de lycéens), **la 8ème édition du Festival de Théâtre Amateur** (205 élèves dont 141 collégiens et 64 lycéens) et **la restitution de la 4ème édition du projet autour des Arts de la Rue** avec une grande représentation publique du projet au Parc de la Navale devant 500 spectateurs.



Festival Regards sur Rue



Exposition FLORE à la Villa Tamaris

L'Opéra TPM

Riche en propositions, la programmation et l'activité artistique de l'Opéra TPM s'est avérée intense en 2023 avec un taux de remplissage moyen de 77%. **Les 73 spectacles programmés au sein de l'Opéra et les 112 levers de rideaux ont rassemblé plus de 70 000 spectateurs tandis que 13 000 jeunes ont été accueillis lors des 16 séances scolaires proposées. 10 850 personnes ont par ailleurs participé aux actions de sensibilisation et 4200 spectateurs aux 12 représentations réparties sur le territoire.**

Parmi **les temps forts,** « Così fan tutte » de Mozart a marqué le début de l'année. S'en est suivie la reprise de la comédie musicale de Bernstein, « Wonderful Town » puis « Carmen », à l'occasion duquel un grand concert a été offert au public sur la place Victor Hugo rassemblant 2500 personnes.



« Wonderful Town »


« Carmen » place de l'Opéra

Une série de concerts éclectiques a décliné des œuvres célèbres comme « West Side Story » de Bernstein, « L'Oiseau de Feu » de Stravinski, une œuvre contemporaine « Ennéade », sans oublier les soirées « Une heure avec… » qui ont mis à l'honneur deux talentueux chefs français Victorien Vanoosten et Léo Warynski. La prestigieuse compagnie de danse, Les Ballets de Monte-Carlo était invitée pour le ballet emblématique de Jean-Christophe Maillot, « Roméo et Juliette » et des comédiens de renom comme Gérard Darmon, Clotilde Courau, Pierre Arditi à l'affiche de la saison théâtrale.

Suite à la fermeture temporaire de l'Opéra qui entame une grande campagne de rénovation, **la période « hors les murs »** a débuté en juillet. Le Zénith et le Palais Neptune font partie des établissements hôtes et ont ainsi accueilli « Rigoletto », « La Chauve-souris » pour les fêtes de fin d'année ainsi que la saison symphonique, la danse et le théâtre.

2023 c'est également **la naissance d'une collaboration inédite entre l'Opéra TPM et la scène nationale Châteauvallon-Liberté** et un premier événement le « Requiem » de Mozart, grand spectacle équestre mis en scène et chorégraphié par Bartabas.

Le deuxième semestre a fait également place à la création « Ressusciter la rose » de Raphaël Lucas à l'occasion du Centenaire de la villa Noailles.

Dans une volonté de promotion culturelle et d'accès à la culture pour tous, **de nombreuses actions de sensibilisation** ont été mises en place tout au long de l'année. Dans cette perspective, l'Opéra TPM a notamment poursuivi ses actions en faveur des publics empêchés avec à titre d'exemple une représentation en audiodescription de « Rigoletto », à laquelle ont assisté les associations Bibliothèque sonore, Les auxiliaires des aveugles et Union des déficients visuels du Var, ou encore des visites de l'Opéra et l'accès aux répétitions de « West Side Story » par des détenus du centre pénitentiaire de La Farlède en permission culturelle.

La Villa Tamaris, centre d'art et de la photographie

En 2023, **plus de 46 000 personnes, soit trois fois plus que les années précédentes, ont été accueillies à la Villa Tamaris parmi lesquelles 1400 scolaires et 700 individuels ont pu bénéficier de visites commentées à l'occasion des quatre expositions programmées.**

Quatre temps forts ont marqué cette année et permis au public d'explorer le monde de la photographie sous des angles bien divers.

Du 25 février au 21 mai, « Mer & Mystère » du photographe naturaliste Laurent Ballesta a mis à l'honneur la beauté du monde sous-marin et sensibilisé le public à la préservation des océans. Cette exposition, qui a reçu un franc succès et rassemblé près de 18 000 visiteurs, s'est accompagnée de deux conférences de Laurent Ballesta en personne, qui ont réuni plus de 120 personnes chacune.



Centenaire de la villa Noailles



Exposition Willy Ronis à la Villa Tamaris

Durant l'été deux expositions ont rythmé la programmation et mobilisé près de 24 000 visiteurs : une exposition consacrée à l'œuvre du célèbre **photographe humaniste Willy Ronis,** organisée en partenariat avec l'agence photographique de la Réunion des Musées Nationaux, et un hommage à la chanteuse Juliette Gréco.

En fin d'année, carte blanche a été donnée à **l'artiste FLORE** qui, après avoir bénéficié d'une résidence à la Villa Tamaris en 2022, y a présenté sa première grande rétrospective et le fruit du travail qu'elle a réalisé sur le territoire, plus particulièrement autour de la baie de Tamaris, son architecture et ses paysages singuliers. Une œuvre très poétique appréciée par plus de 4000 visiteurs et une rencontre avec l'artiste à laquelle ont participé 50 personnes.

À l'occasion de cette exposition, l'écrivain Marcus Malte a dirigé 4 ateliers d'écriture auprès d'un groupe d'adultes donnant lieu à un livret intitulé « Florilège ».

La Villa Tamaris poursuit par ailleurs son **engagement en matière d'éducation artistique et s'attache à démocratiser l'art auprès d'un large public** non seulement à travers des ateliers pédagogiques proposés hebdomadairement en partenariat avec l'École des Beaux-Arts de La Seyne-sur-Mer mais également par l'accueil de scolaires tout au long de l'année. Dans cette dynamique, en complément des visites commentées qu'ils proposent, les médiateurs du centre d'art ont mis en place des ateliers plastiques destinés au jeune public et au public adulte.

La villa Noailles, centre d'art contemporain d'intérêt national

En 2023, la villa Noailles, centre d'art contemporain d'intérêt national, a enregistré **un record de fréquentation en accueillant plus de 220 000 visiteurs sur ses différents sites à Hyères et à Toulon,** soit une augmentation de 39% par rapport à l'année précédente. Ces sites sont le Clos Saint-Bernard dit villa Noailles, la villa Romaine et le Château Saint-Pierre, bâtiments mis à disposition par la Métropole TPM, ainsi que l'ancien évêché mis à disposition par la ville de Toulon et l'Annexe de la villa Noailles à Hyères. La collaboration avec l'Hôtel des Arts TPM s'est par ailleurs poursuivie avec une programmation à l'année.

L'année a notamment été marquée par **le Centenaire de la villa Noailles,** placé sous le haut patronage du Président de la République Emmanuel Macron et célébré grâce au soutien de CHANEL et d'Aline Foriel-Destezet. À cette occasion, des événements notables ont rythmé la programmation tels que la création musicale originale « Ressusciter la Rose » en collaboration avec l'Opéra TPM, trois expositions du designer Ronan Bouroullec à Toulon et à Hyères ou encore la réinvention de l'appartement de Charles et Marie-Laure de Noailles par Pierre Yovanovitch. Les collaborations avec CHANEL et d'autres maisons de mode ont également animé la maison avec la présentation de la garde-robe de Marie-Laure.

Le Centenaire de la villa Noailles a également été ponctué par les temps forts de la programmation habituelle parmi lesquels **le Festival international de mode, de photographie et d'accessoires, le Festival Design Parade Hyères et Toulon** (100 000 visiteurs sur l'ensemble des sites) et **le Festival Pitchouns ;** les grandes expositions parmi lesquelles l'exposition historique et les expositions d'architecture et de photographie ; ou encore les rendez-vous annuels tels que les « Journées européennes des métiers d'art », les « Rendez-vous aux Jardins », la « Fête de la Pivoine » ainsi que le « Week-end du Liège ».



Festival international de mode, de photographie et d'accessoires


© Arnel de la Gente Catwalkpictures

Festival international de mode, de photographie et d'accessoires


Festival Design Parade Hyères

En 2023, **la médiation culturelle** a également joué un rôle important avec une augmentation notable du nombre de participants aux visites guidées et aux ateliers artistiques proposés par la villa Noailles. Cette année plus de **200 résidences d'artistes** ont eu lieu à la villa Noailles, profitant des 5 chambres de résidence mises à la disposition des artistes et du Château Saint-Pierre, atelier de création et de prototypage.

De plus, la villa Noailles a organisé **trois expositions hors les murs** au 19M, à la Fondation CAB et dans les vitrines du ministère de la Culture.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment des garages de la villa Noailles ont été livrés en octobre 2023. Ils comprennent la rénovation complète du bâtiment des garages avec la réfection de la toiture, du logement du gardien et des ateliers et de la terrasse de la piscine ainsi que ses volets roulants pour environ 2 M€.

L'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM)



L'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM) a accueilli **plus de 180 élèves en cursus diplômant et plus de 260 élèves amateurs,** répartis dans les différents ateliers, dont une cinquantaine d'enfants en périscolaire au cours de l'année 2022-2023. Au total 46 étudiants ont été diplômés, dont 22 admis en Licence (DNA) option Art avec sept félicitations et six mentions ; 15 admis en Licence (DNA) option Design, dont deux félicitations et cinq mentions ; et 9 admis en Master (DNSEP) option Art, dont un diplômé avec félicitations et trois avec mention.

Pour ses Journées Portes Ouvertes, plus de 500 visiteurs ont pu parcourir les plateaux et ateliers, auxquels s'ajoutent les nombreux « internautes » qui ont vécu la visite virtuelle interactive de l'école. Cet attrait important continue de se traduire par une forte augmentation du nombre de candidats, qui avait déjà doublé en 2021 et progressé en 2022. Sur 710 vœux Parcour'sup (+2 hors Parcour'sup) et 341 inscriptions validées, 242 candidats ont passé la totalité des épreuves pour 62 places disponibles. Afin d'améliorer la diffusion des offres de formation d'enseignement supérieur, la communication de l'ESADTPM s'est largement appuyée sur les outils digitaux, des articles et une grande campagne de presse avec plus d'une centaine de publications.

L'école a par ailleurs accueilli 52 artistes et professionnels qui sont intervenus dans un cycle de conférences, aussi ouvert au public, et de workshops à destination des étudiants.



En complément, **8 expositions** ont été présentées au cours de l'année : 5 monographies programmées à la Galerie de l'école et 3 expositions collectives dont « Atterrir » dans le cadre de la Design Parade 2023, sans oublier l'exposition « Passage 4 » à la Galerie du Canon TPM, qui a mis en exergue le travail des diplômés de la promotion 2022.

Notons aussi le rayonnement des alumni de l'ESADTPM dont Camille Sart, Coup de cœur Beaux-Arts mag, lauréat du prix Médicis au 66 Salon de Montrouge, Julie Joy Lavigne Sélectionnée à la Biennale de Mulhouse 2023 et Véhanush Topchyan lauréate du Prix de l'Art contemporain 2023 et de la résidence Moly-Sabata.

Châteauvallon, scène nationale - Centre national de création et de diffusion culturelles



En 2023, la programmation pluridisciplinaire de Châteauvallon (danse, théâtre, musique, cirque, conférences) a réuni **près de 27 000 spectateurs à travers la programmation de 44 spectacles pour 106 représentations.**

L'année a compté plusieurs **temps forts** dont l'organisation de **la première édition régionale du festival « Vis-à-vis », dédié à la création artistique en milieu carcéral.** Ce festival s'est déroulé sur 3 jours, du 31 mai au 2 juin et a présenté cinq spectacles créés dans cinq établissements pénitentiaires de la Région.

Le festival d'été a également marqué l'année avec l'accueil dans l'amphithéâtre du Nederlands Dans Theater, de la première mondiale du spectacle « On achève bien les chevaux », chorégraphié par Bruno Bouché avec le Ballet de l'Opéra national du Rhin accompagné de Clément Hervieu-Léger et Daniel San Pedro et enfin, avec six représentations du spectacle équestre « Requiem » mis en scène par Bartabas avec l'Académie équestre de Versailles et accompagné par l'orchestre et le cœur de l'Opéra de Toulon ; sans oublier deux soirées noctambules qui se sont déroulées sur le site de Châteauvallon.



Spectacle équestre « Requiem »

© Vincent Berenger

Le soutien à la création reste un axe fort du projet de la scène nationale. En 2023, **34 résidences de création** ont été accueillies et soutenues logistiquement et techniquement, pour un total de **230 jours de résidence,** dont 140 jours pour des compagnies de la Région Sud. 19 créations ont été aidées à la production, dont 9 portées par des compagnies de la Région Sud. Une production déléguée, « Palmyre Les Bourreaux », portée par Châteauvallon depuis 2022 en production avec la compagnie Kawaliss, dans le cadre du dispositif ExtraPôle de la Région Sud, s'est poursuivie au cours du premier semestre 2023.

Par ailleurs, **plus de 11 000 personnes ont pu participer aux actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire de la Métropole** (ateliers, résidences, rencontres, ...). Les actions en collaboration avec l'Éducation Nationale se sont poursuivies, notamment dans le cadre du dispositif « Service Éducatif ».

Enfin, **dans le cadre du projet d'itinérance, 14 représentations ont eu lieu dans les territoires prioritaires du Var** ainsi qu'un projet participatif mené sur la commune de Garéoult avec l'artiste Stéphanie Slimani dont la compagnie Divine Usine est implantée dans la Métropole.

Le Liberté, scène nationale



© Vincent Berenger

En 2023, **250 événements réunissant plus de 50 300 visiteurs** ont été programmés dans toutes les disciplines artistiques (théâtre, danse, musique, cirque, cinéma, expositions, arts numériques ...).

En matière de spectacle vivant cela s'est traduit par **3 nouvelles créations, 3 créations en tournée, 19 accueils en résidence de compagnies** majoritairement originaires de la Métropole TPM et plus largement de la région, **56 représentations en tournée et 23 spectacles coproduits.**

En complément, **54 évènements** (conférences, cinéma, rencontres, expositions, Nuit Liberté, émissions radio...) ont



L'Hôtel des Arts TPM

été proposés autour de **3 Thémas :** « Théâtre : mode d'emploi », « Justice, es-tu là ? » et « Y croire ? », ainsi que le temps fort sur la mer et les océans, « Passion Bleue ».

Le Liberté accorde une attention particulière à **l'action culturelle.** À ce titre, dans le cadre des **« Ateliers en Liberté »,** les enfants ayant participé aux ateliers d'écriture ont présenté leur spectacle « Les Apparus » au Liberté le 25 juin, écrit par l'autrice Héloïse. Le livre a été édité grâce au soutien du Centre National du Livre. Les jeunes participants au dispositif « Courts-métrages en Liberté » ont quant à eux réalisé quatre courts-métrages pour comprendre le fonctionnement de la justice et interroger l'accessibilité de tous à ce pilier de la démocratie. La soirée de clôture s'est déroulée au Liberté le 30 mai.

Parmi **les moments marquants** de l'année, le Liberté a proposé un concert de l'artiste Aloïse Sauvage, sur la place de la Liberté à Toulon pour clôturer la fête de lancement de saison 23-24 de la scène Nationale et a présenté au mois de décembre l'installation immersive Noire réalisée par Stéphane Foenkinos et Pierre-Alain Giraud à partir du livre « Noire, La vie méconnue de Claudette Colvin » de Tania de Montaigne.

L'Hôtel des Arts TPM

Lieu de diffusion dans le domaine de l'art contemporain et plus particulièrement du design et de l'architecture d'intérieur, l'Hôtel des Arts TPM, dont la programmation artistique est assurée en partenariat avec la villa Noailles dans le cadre de conventions, a accueilli **plus de 38 000 visiteurs.**

Une exposition consacrée à **Ronan Bouroullec** a ouvert le cycle de programmation du 4 mars au 29 avril. Près de 7500 visiteurs ont ainsi pu découvrir l'exposition **« Dessins quotidiens »** présentant 300 œuvres (dessins, bas-reliefs et carnets) de ce designer français parmi les plus talentueux de sa génération.

Dans le cadre du Festival Design Parade Toulon et du partenariat triennal conclu avec **le Centre Pompidou,** l'Hôtel des Arts TPM a présenté l'exposition **« Seconde nature. Pour un design durable »** du 23 juin au 5 novembre. Pour cette 3ème édition le Centre national des arts plastiques, le Musée des arts décoratifs et le Mobilier National se sont joints au projet pour présenter leurs collections et ainsi permettre au public de découvrir environ 150 pièces de Design émanant d'une cinquantaine de designers. Ainsi, 23 000 personnes ont pu découvrir la pluralité des approches du design durable au travers d'une visite thématique qui a abordé toutes les facettes, de la lutte contre l'obsolescence et la pollution à l'innovation des matériaux en passant par le recyclage et la bio fabrication. Forte du succès rencontré par cette collaboration, la Métropole a conclu en décembre un nouveau partenariat réunissant les quatre institutions nationales et la villa Noailles afin que le territoire bénéficie pour les 4 années à venir des collections publiques les plus prestigieuses.

En fin d'année, l'exposition **« Hit Again », fruit d'une collaboration avec le Fonds de Dotation Emerige,** a permis de dévoiler le travail de 12 jeunes artistes à un peu plus de 5000 visiteurs. Cette 4ème édition proposée à l'Hôtel des Arts TPM et conçue lors de la 10ème édition de la Bourse Révélations Emerige, a dans un premier temps été présentée à Paris puis a voyagé à Toulon pour mettre en exergue la scène artistique émergente. À cette occasion, l'artiste Morgane Ely s'est vue décerner par un jury de professionnels du monde de l'art, le Prix « villa Noailles des Révélations Emerige » pour bénéficier d'une résidence à la villa Noailles et d'une exposition à l'Ancien évêché en 2024.

L'Hôtel des Arts TPM s'attache par ailleurs à faciliter l'accès aux pratiques artistiques au plus grand nombre. **Près de 3000 personnes dont 1500 scolaires ont participé aux visites commentées et ateliers de création proposés par les médiateurs du centre d'art à l'occasion de chacune des expositions programmées.**



Ronan Bouroullec



La Galerie du Canon TPM

La Galerie du Canon TPM

Inscrit dans la dynamique de la Rue des Arts en cœur de ville de Toulon, la Galerie du Canon TPM constitue un espace de découverte culturelle à travers une programmation éclectique portée par les regards croisés d'acteurs culturels du territoire.

La programmation 2023, qui a rassemblé **7800 visiteurs dont 270 ont bénéficié d'actions de médiation, s'est articulée autour de 4 événements.**

Présentée du 17 mars au 29 avril, **l'exposition « Passage 4 » proposée par l'École Supérieure d'Art et de Design TPM** a ouvert le cycle et mis à l'honneur les travaux des lauréats 2022. Ce partenariat, mis en place depuis trois ans, vise à structurer l'accompagnement professionnel des diplômés de l'ESADTPM afin de favoriser leur insertion professionnelle dans le secteur de la culture.

S'en est suivie **une exposition des « Néo créateurs 2022-2023 »** programmée les 12 et 13 mai **par l'équipe de l'Hôtel des Arts TPM.** À travers un appel à projet lancé en partenariat avec l'Éducation Nationale pour l'année scolaire 2022-2023, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a initié ce dispositif afin de sensibiliser les collégiens et les lycéens du territoire à l'art sous toutes ses formes. En s'inspirant des expositions programmées à l'Hôtel des Arts TPM, deux classes de 4ème et une classe de 3ème ont ainsi proposé des projets artistiques associant dessins, photographies, maquettes, planches tendances, vidéos, sculptures ainsi que des poèmes.

Dans le cadre du Festival Design Parade Toulon programmé par la villa Noailles, la Galerie du Canon TPM a accueilli du 23 juin au 5 novembre, le deuxième volet du triptyque des expositions de **Ronan Bouroullec « Les mains à l'argile »** exclusivement consacré à la céramique. Plus de 4600 personnes ont ainsi pu découvrir des créations récentes, des pièces uniques ou en édition limitée, ou encore des sculptures abstraites de ce célèbre designer.

Le 24 novembre, plus de 400 personnes, parmi lesquels 50 collégiens et lycéens, ont pris part au **festival des cultures numériques et créatives « Murex Festival »** organisé par TVT Innovation qui ont mis à l'honneur les établissements et formations du territoire liés aux métiers du numérique.

L'exposition « Première ! » a clôturé le cycle de programmation de la Galerie et réuni 1700 visiteurs. Présentant sous la direction artistique de Benoît Bottex des centaines de clichés et plus de 70 portraits réalisés entre 2016 et 2023 par les photographes Laetitia Bica, Maxime Chanet, Nicolas Comment, Erwan Fichou, William Lacalmontie, Jeanne Pieprzownik, Dorian Prost et la participation d'Olivier Pastor, « Première ! » marque **une initiative du Conservatoire TPM** qui invite chaque année un photographe de renom à travailler avec ses grands élèves, dans chacune des disciplines dispensées, afin de les questionner sur leur propre image.

À cette occasion, **six concerts de Noël** auxquels ont assisté 140 personnes ont été donnés par l'ensemble vocal a capella Les Voix animées et 50 visiteurs ont participé aux deux visites commentées proposées pour l'occasion.

La Maison du Patrimoine TPM - Centre d'Interprétation du Patrimoine Métropolitain

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a pour ambition de préserver et mettre en valeur son patrimoine d'exception et d'en encourager sa transmission. La Maison du Patrimoine TPM constitue à ce titre une véritable porte d'entrée et de découverte du territoire métropolitain.

Avec 5500 visiteurs dont 1250 ont participé à des parcours commentés, le Centre d'Interprétation propose, tout au long de l'année, une programmation culturelle riche et variée à travers des conférences, des concerts, des visites théâtralisées, des spectacles ou encore des projections. Y sont par ailleurs conduites des actions en direction des publics scolaires. En 2023, **près de 900 élèves** ont ainsi participé aux visites-atelier mises en place les mardis et jeudis matin.

Poursuivant l'enrichissement de ses collections, la Maison du Patrimoine TPM compte aujourd'hui un large éventail d'objets patrimoniaux et pas moins de 80 gypseries. Par leur qualité de conservation, leur ampleur et leur diversité, ces décors d'intérieur moulés et sculptés en plâtre ciselés caractérisent le lieu et sont désormais classés au titre des Monuments Historiques. Cette collection fait ainsi partie des rares collections publiques alliant à la fois une traversée dans le temps et l'évocation de la création artistique de la Renaissance.

La Maison du Patrimoine accorde par ailleurs une attention particulière à l'accompagnement des visiteurs. À ce titre des visites du musée en LSF (langue des signes française) ont été mises à disposition sur des tablettes et des carnets de visite à destination du jeune public « Ma visite au Musée » ont été élaborés. Des boucles magnétiques ont également été acquises pour les personnes sourdes et malentendantes et deux médiatrices ont suivi des formations en LSF. De même, les publications portant sur le patrimoine de la Métropole « Raconte-moi le Patrimoine de la Métropole », parcours audio et visio guidés portant sur les principaux sites majeurs de la métropole en version adultes, français-anglais, version enfants, langue des signes française, et « Passion Jardins » ont été mises à jour.

Parmi les temps forts de l'année, le Centre d'Interprétation du Patrimoine Métropolitain a obtenu deux labels en novembre : « Les Rubans du Patrimoine 2023 », un prix régional venant récompenser l'intérêt, la valeur esthétique et architecturale du patrimoine, la qualité, les retombées sociales, économiques, culturelles et patrimoniales du projet et le label Tourisme et Handicap pour les efforts entrepris en matière d'accessibilité du bâtiment et des contenus adaptés à tous les types de handicap. La Maison du Patrimoine TPM qui occupe un bâtiment du 17ème siècle est sur ce point un exemple rare en France.





DÉPENSES 2023

Fonctionnement : 3,2 M€
Investissement : 1,9 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

NOMBRE D'USAGERS PAR AN

Complexe Léo Lagrange à Toulon

200 000

Complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

182 000

Base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau

56 000

Vélodrome TPM à Hyères

22 000

Palais des Sports TPM à Toulon

171 000

QUELQUES DATES

✔ ***31 mars et 1er avril***
TPM Seven U.

✔ ***Du 22 au 29 avril***
Semaine Olympique Française de voile.

✔ ***12 mai***
2ème édition du Meeting d'athlétisme TPM National.

✔ ***9 et 10 juin***
Festival international de cyclisme sur piste au Vélodrome à Hyères.

✔ ***4 septembre***
Cérémonie d'ouverture de la Coupe du Monde de rugby à la Tour Royale.

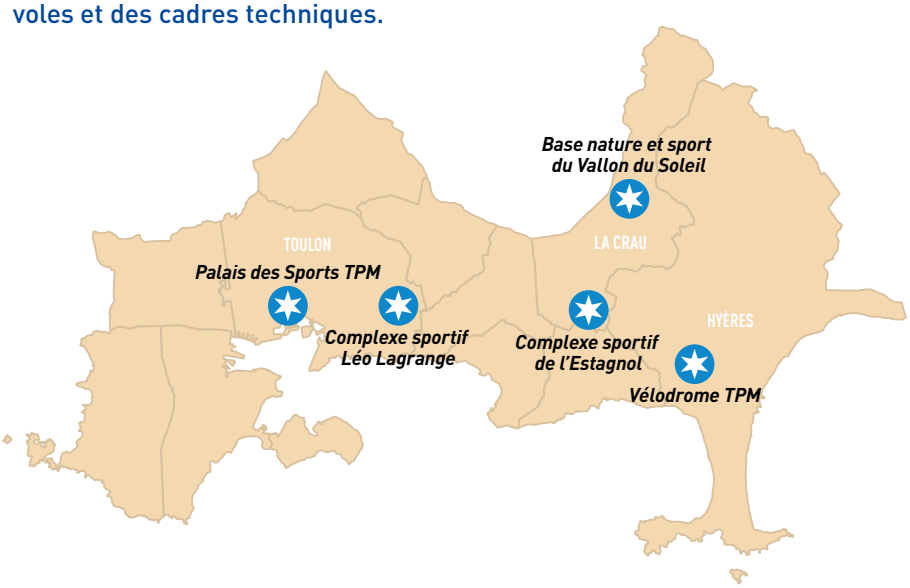
Qualité de vie

Sports

La Métropole TPM entretient et gère 5 équipements sportifs métropolitains (le complexe sportif Léo Lagrange, la base nature et sport du Vallon du Soleil, le complexe sportif de l'Estagnol, le Vélodrome et le Palais des Sports) au sein desquels elle développe et soutient des programmes d'éducation au sport et à la santé et accueille en lien avec les communes les dispositifs nationaux « Savoir nager » ou « Savoir rouler ».

Ces équipements métropolitains sont ouverts à tous : sportifs de haut niveau, clubs locaux et régionaux, associations sportives, étudiants, scolaires de l'école primaire au lycée, accueils de loisirs, particuliers.

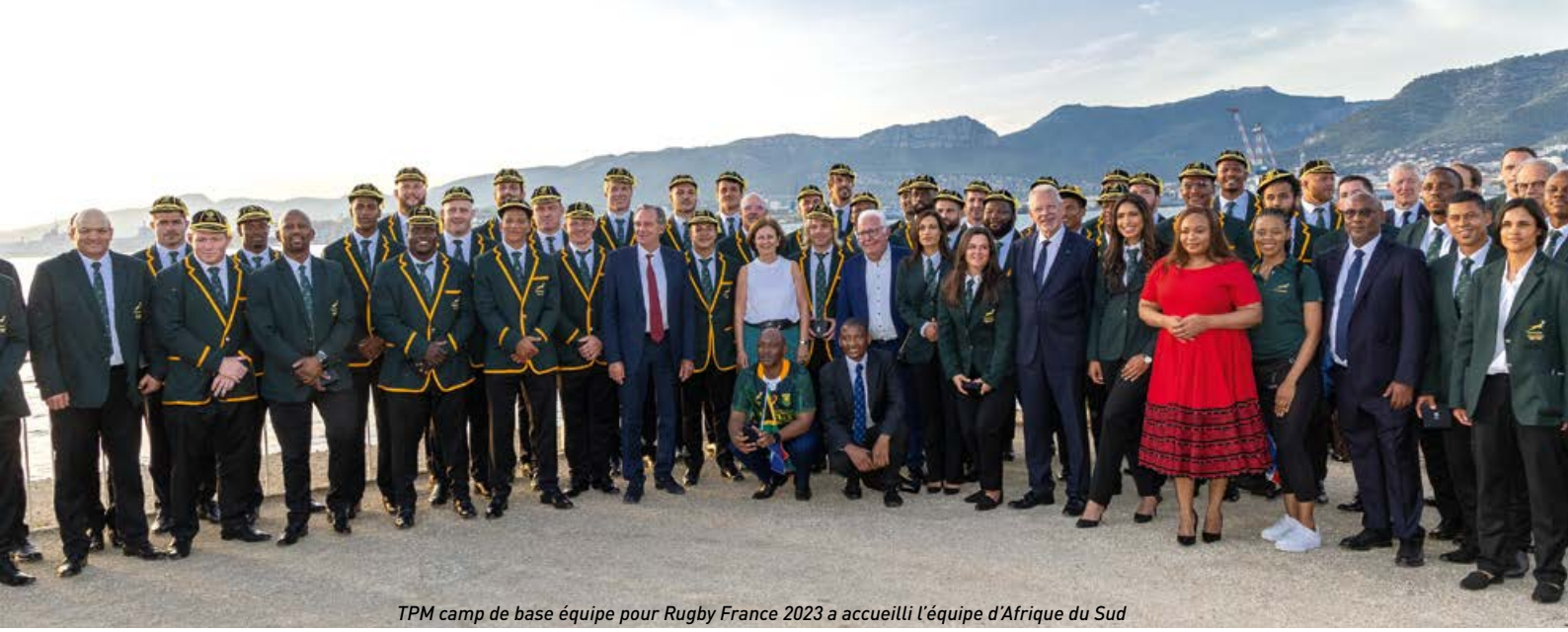
La Métropole développe également une politique de soutien aux clubs et associations sportives en cofinançant la formation des dirigeants bénévoles et des cadres techniques.



La Métropole soutient les athlètes amateurs de haut niveau de son territoire. Une aide plus spécifique **permet de soutenir plusieurs jeunes sportifs évoluant à très haut niveau et qui se sont fixés comme but de participer aux prochains Jeux Olympiques de Paris en 2024.**

Enfin, **la Métropole soutient les événements nautiques.** Elle accompagne des projets ambitieux et s'engage activement dans la promotion des activités sportives en mer.





TPM camp de base équipe pour Rugby France 2023 a accueilli l'équipe d'Afrique du Sud

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

La réfection des terrains synthétiques, une démarche écoresponsable

Dans le cadre d'un programme global de réfection de ses terrains de sport synthétiques dont la durée d'amortissement était arrivée à terme (10 ans), la Métropole TPM a opté pour une innovation.

Trois terrains sur les six qu'elle possède, situés au stade Léo Lagrange à Toulon et à la Base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau, ont récemment remplacé leur remplissage en granules de caoutchouc (SBR), issus du recyclage des pneus, par une solution entièrement naturelle.

Avant que la Commission Européenne ne les interdise définitivement d'ici 2026, la Métropole TPM a ainsi amorcé la transition en faisant réaliser dès juillet 2023, sur le complexe du stade de Léo Lagrange, un terrain avec **un remplissage organique en liège et fibres de noix de coco.** Des solutions en liège ou en noyaux d'olives ont été choisies pour les autres terrains. TPM fait donc ce pari audacieux qui lui permet également de se mettre en conformité avec l'agenda de la COP 21.



L'accueil des Springboks

Toulon a été choisie par les Springboks pour accueillir le camp de base de l'équipe championne du monde. À cet égard, la Métropole TPM a mis en place plusieurs actions permettant aux Sud-Africains de découvrir le territoire et sa population. Après la cérémonie d'ouverture du 4 septembre organisée par la Métropole TPM sur le site historique de la Tour Royale, **plusieurs activités culturelles et sportives ont été organisées.** Ainsi, trois actions RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) ont été prévues et réservées à des publics scolaires et clubs sportifs en priorité. Au Palais des Sports TPM, le Rugby Fauteuil Club Toulon Provence Méditerranée a ainsi initié 4 joueurs Sud-Africains à la pratique du rugby fauteuil. Une initiation au Beach rugby aux Sablettes, à La Seyne-sur-Mer a permis aux jeunes pratiquants des écoles seynoises d'avoir l'honneur de faire quelques exercices avec les meilleurs joueurs du monde. Enfin, au stade Léo Lagrange, une séance d'entraînement ouverte à des collégiens aguerris à la pratique du rugby a été encadrée par le staff et 10 joueurs Springboks suivie d'une séance de dédicace et photos. De plus, **deux entraînements ouverts aux publics au stade Mayol le 14 et le 28 septembre ont permis à plus de 16 000 spectateurs dont 10 000 scolaires d'assister à un grand moment de rugby.**







La Semaine Olympique Française de voile en rade d'Hyères

TPM terre de nautisme

En raison de sa position stratégique sur le bassin méditerranéen, la Métropole est résolument tournée vers la mer. Elle a développé, depuis plusieurs années, une politique forte en matière d'accueil et organisation de courses internationales : Tall Ship Race, Louis Vuitton Cup, Pro Sailing Tour, Semaine Olympique à Hyères...

En parallèle, la Métropole accompagne et soutient les marins issus de son territoire : à la fois des skippers de course au large : Clément Giraud, finisher du dernier Vendée Globe en IMOCA et Mikael Mergui, en Class40 ; mais aussi des compétiteurs en préparation olympique pour les JO de Paris 2024 : Lauriane Nolot, Axel Mazella, Alexia Fancelli ou Marie Barrue.

Enfin, dans un objectif de transmission, deux dispositifs ont été mis en place : « En route vers le large » et « Objectifs JO ». La Métropole propose ainsi à 88 classes du territoire un suivi tout au long de l'année scolaire avec respectivement les 2 marins de course au large et les 4 sportifs de haut niveau en équipe de France voile. Les échanges sont programmés tout au long de l'année sous forme de visio sur des thèmes définis, des rencontres au sein des classes et la participation à des événements autour de la voile : Semaine Olympique, championnat du Monde de kitefoil, Toulon Provence Regatta.

Des événements sportifs marquants

- **Semaine Olympique Française de voile du 22 au 29 avril :** 1000 compétiteurs étaient présents sur une semaine complète de compétition. Des sorties en mer commentées à bord de navette maritimes ont été mises en place gratuitement sur 2 journées pour le grand public.
- **Tournoi TPM SEVEN U du 31 mars au 1er avril :** TPM a organisé la 6ème édition de ce tournoi au Complexe sportif Léo Lagrange, en partenariat avec la ligue de Rugby, l'Université et la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU). 311 joueurs universitaires, représentant 12 universités et écoles de la Région Sud et 4 étrangères. Le coup d'envoi a été donné par un joueur professionnel du RCT et des places pour un match de TOP 14 ont été offertes aux équipes vainqueures.
- **Meeting d'athlétisme TPM National :** 2ème édition de ce meeting organisé le 12 mai. 250 athlètes dont Christophe Lemaître ou Paul Chelimo étaient présents pour cet événement ouvert au public. 12 épreuves étaient organisées.
- **Festival international de cyclisme sur Piste,** au Vélodrome TPM les 9 et 10 juin. 16 épreuves féminines et masculines ont été organisées.



Lauriane Nolot et Axel Mazella en route pour les JO 2024

© DR



Le skipper Mikael Mergui

© DR









DÉPENSES 2023

Fonctionnement : 6,2 M€
Investissement : 4,2 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

48 **commandes** pour des opérations de **travaux du sentier du littoral,** et **19** **commandes** pour des **études de maîtrise d'œuvre,** sur 6 des 7 communes concernées.

74% des **68** **sites de baignade classés d'excellente qualité,** **17%** **de bonne qualité** et **9%** **en qualité suffisante.**

24 **concessions de plages** gérées par la Métropole pour le compte de l'État.

108 434 **visiteurs** accueillis en 2023 sur les sites des Salins dont une estimation basse de **66 000** pour le « Pas du Saunier » (voie douce de découverte).

31 962 **observations ornithologiques** pour identifier 76 espèces à forte valeur pour la biodiversité et 26 espèces fragiles, inscrites sur la liste rouge française.

4 **pontes de Tortue Caouanne** (espèce protégée) sur le littoral métropolitain.

157 **classes** accueillies sur les Salins par la Métropole.

100 **classes** de la Métropole prises en charge par les programmes « La Rade m'a dit » et « Promenons-nous dans les Bois ».

21 **événements** pour sensibiliser le grand public à la biodiversité qui ont rassemblé **plus de 15 000** **personnes.**

3000 **hectares d'espaces naturels** gérés par la Métropole soit **plus de 8%** **du territoire** métropolitain.

7 **projets de films, séries ou shootings photo** accueillis sur les espaces naturels de TPM.

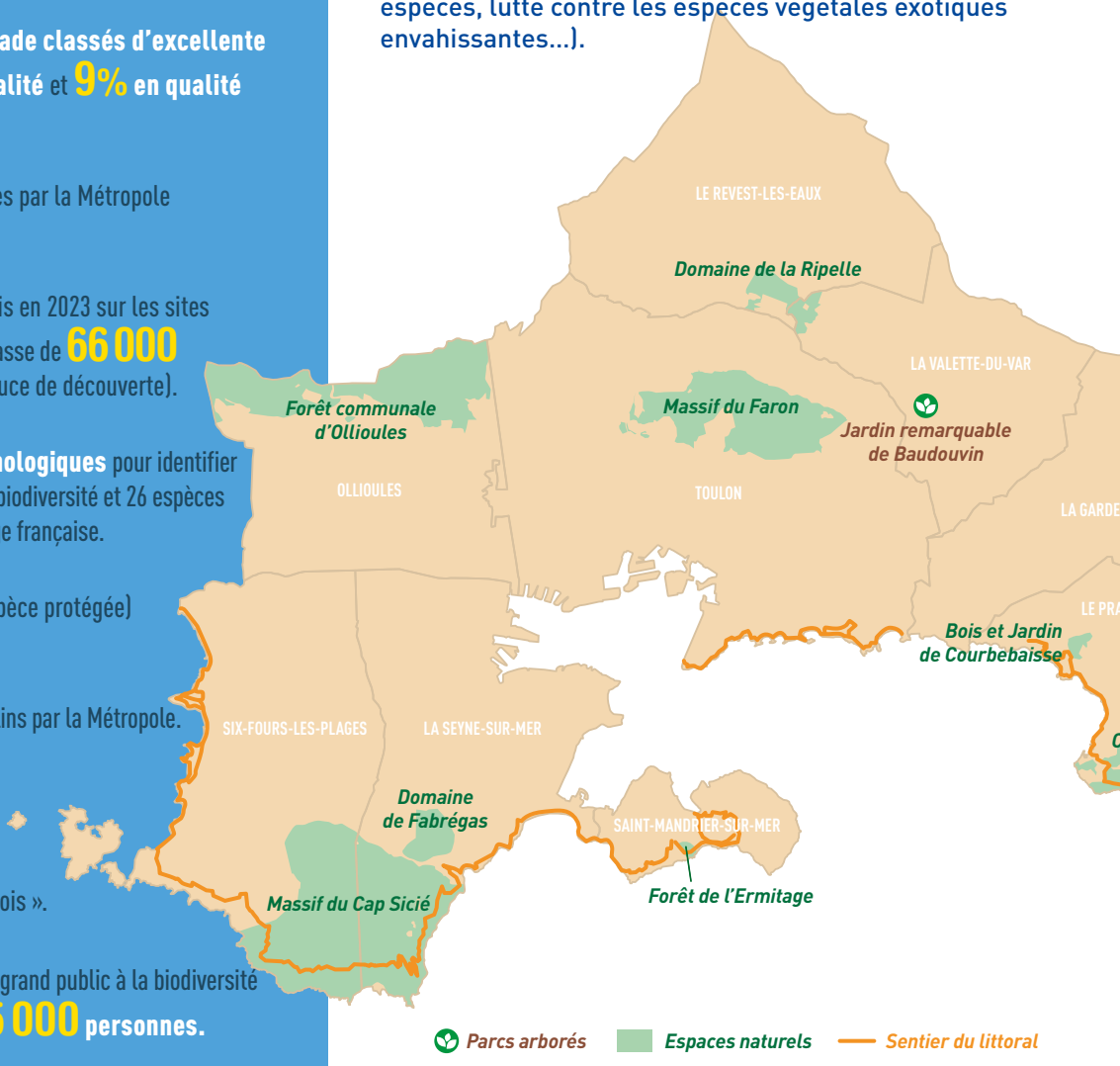
18 **jours de fermeture des massifs** pendant l'été en raison du risque « incendie ».

44 **mouillages écologiques** pour préserver les fonds marins des principaux sites de plongées le long des côtes de la Métropole.

Qualité de vie

Environnement

En matière de biodiversité, la Métropole agit pour la conservation des habitats naturels et des espèces, en tant que gestionnaire de nombreux sites naturels à enjeux de biodiversité très élevés.
TPM est engagée dans la démarche Natura 2000 en tant que structure animatrice de cette démarche pour 5 sites de son territoire. Elle mène de nombreuses actions de gestion pour conserver les espèces patrimoniales (suivi des espèces, création de sites favorables aux espèces, lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes...).



QUELQUES DATES

✓ 27 janvier
Lancement national à Hyères de la Journée Mondiale des Zones Humides organisée conjointement avec l'association RAMSAR France.

✓ 3 mars
Inauguration de l'Aire Naturelle de Stationnement sud du Domaine de Fabrégas et de l'œuvre Auberg'In de Lucas IRAD dans le cadre du Sentier Métropolitain.

✓ 13 mars
Signature de la convention de partenariat et d'assistance technique et scientifique entre la Métropole TPM et le Parc national de Port-Cros.

Pour assurer la sécurité et la préservation du sentier du littoral, TPM assure par convention avec l'État la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de création, de déport et de réhabilitation du cheminement ainsi que la gestion du balisage et de la signalétique. TPM engage chaque année plus d'1 M€ sur les 47 km de sentier, pour assurer la continuité de cheminement et préserver les espaces naturels environnants. Les travaux sont menés dans un souci d'intégration paysagère et de préservation des milieux par la réalisation d'inventaires faune/flore. Des éco-gardes arpentent aussi le sentier du littoral 6 jours sur 7 pour surveiller, informer, réparer, nettoyer et sensibiliser.



✔ 11 mai
Baguage des deux aiglons varois d'Aigle de Bonelli nés dans les falaises du Mont Caume.

✔ 19 juillet
Inauguration du « Pas du Saunier », cheminement piéton et vélo permettant la découverte des richesses du Salin des Pesquiers.

✔ 1er septembre
Lancement des travaux des restauration du bâtiment du Tympan, site emblématique du Salin des Pesquiers.

Pour le suivi de la qualité des eaux des sites de baignade, TPM accompagne les communes littorales de son territoire en mettant à disposition des outils d'aide à la décision (analyses rapides de la qualité des eaux de baignade). Cette réactivité offre la meilleure sécurité sanitaire tout en optimisant l'accès à la baignade. Ce fonctionnement a été étendu aux zones aquacoles ainsi qu'à l'analyse des pollutions physico-chimiques.

Afin de préserver la biodiversité marine et conserver les paysages sous-marin merveilleux, d'herbiers de posidonies et de récifs coralligènes, la Métropole assure l'entretien de 44 mouillages écologiques sur les principaux sites de plongée emblématiques le longs de ses côtes. Situés autour de l'archipel des Embiez, au droit du cap Sicié et notamment des fameux rochers des deux frères, dans la rade de Toulon ou le long de la face sud de la presqu'Île de Giens, ces équipements sur platines ou ancrages à vis hélicoïdale proposent à l'attention des plongeurs sous-marins des mouillages sûrs pour des navires jusqu'à 40 tonneaux (<15-18m environ) et surtout sans impact sur l'environnement marin.

La Métropole mène également des actions de valorisation des sites du Conservatoire du littoral (les Vieux Salins, le Salin des Pesquiers et ses marais annexes du Pousset, de la Bergerie et des Estagnets, la presqu'île de Giens à Hyères, le domaine et la forêt de Courbebaisse et la forêt de la Colle Noire au Pradet, le Domaine de Fabrégas à La Seyne-sur-Mer).

La Métropole TPM s'investit aussi dans la gestion et l'entretien du patrimoine naturel et paysager (Domaine de la Ripelle, espaces forestiers des massifs du Faron, de Sicié, de la Colle Noire, forêt communale d'Ollioules, ou encore forêt de Giens). Les équipes d'éco-gardes, réparties sur trois sites géographiques (Le Pradet, La Valette-du-Var et La Seyne-sur-Mer) assurent les missions de programmation et de suivi des interventions, de surveillance des sites et d'information des publics, de nettoyage, de sensibilisation et de coordination des activités en lien avec les municipalités et les associations.

La Métropole gère aussi trois « jardins remarquables » : Baudouvin à La Valette-du-Var, Olbius Riquier et Saint-Bernard à Hyères. Ce label, attribué par le ministère de la culture, distingue des jardins et des parcs présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique. Qu'ils soient d'inspiration provençale, plantés d'essences rares ou exotiques, façonnés en terrasses ou de plain-pied, ils permettent au plus grand nombre de retrouver la nature en ville.

Enfin, au titre de sa compétence « autorité concessionnaire de l'État pour les plages », TPM assure les opérations pour la gestion du profil des concessions de plage (rechargement en sable, gestion des banquettes de posidonies), l'entretien des équipements balnéaires (douches, tapis PMR, corbeilles de plage) et le nettoyage de plage manuel ou mécanique.


Les monts toulonnais

© Servic Environnement TPM

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Les actions de la Métropole en faveur de la biodiversité

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a lancé début 2023 un appel à projet sur les « Atlas de la Biodiversité ». Lauréate, la Métropole va pouvoir bénéficier d'un soutien financier de l'OFB à hauteur de 60% pour l'élaboration de cet outil qui aura pour objectifs :

- **d'améliorer** l'état des connaissances naturalistes,
- **de sensibiliser** le public et les acteurs,
- **de définir** les enjeux du territoire métropolitain afin d'aider à la décision et de doter la Métropole d'un plan d'actions pour favoriser la biodiversité.

Par ailleurs, la Métropole TPM a poursuivi sa programmation d'événements « biodivertissants » en proposant au grand public une vingtaine de rendez-vous de mars à décembre, qu'ils soient ponctuels pour un spectacle ou une balade, ou sur des journées ou des week-ends entiers. Sur l'ensemble de cette programmation ce sont près de 15 000 personnes qui ont été sensibilisées à des thématiques variées allant des fonds marins aux chauves-souris. Ces actions ont été complétées par l'élaboration de 4 vidéos thématiques (qualité de l'air, espèces menacées, étude cétacés, entretien et préservation des cours d'eau).


Les rendez-vous biodivertissants

© DR

Au titre de Natura 2000, les conventions d'animation pour les sites terrestres et marins « Cap Sicié - Six-Fours » et « Salins d'Hyères et des Pesquiers » ont été relancées pour une durée de 3 ans chacune. Ces conventions, financées par la Région dans le cadre des crédits FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) du Programme de Développement Rural (PDR) permettent le financement des postes d'animateur Natura 2000, soit 1,5 équivalent temps plein pour ces 2 sites, pour un montant de près de 245 000 euros pour les 3 années de ces conventions.

L'année 2023 a également été marquée par le lancement d'une étude sur les mammifères marins fréquentant les sites Natura 2000 du Cap Sicié. D'une durée de 3 ans, cette étude, menée en partenariat avec l'association MIRACETI grâce à des financements de la DREAL PACA, a pour **objectif d'établir une stratégie de suivi à long terme des espèces de cétacés rencontrées sur ces sites.** Pendant 24 mois, un état des lieux des espèces rencontrées va être dressé (dauphin bleu et blanc, Grand dauphin, dauphin de Risso, rorqual commun, cachalot...), puis la troisième année sera consacrée à l'élaboration de la stratégie de suivi. Cette étude est mutualisée à l'échelles des 3 sites Natura 2000 contigus sur ce secteur : les sites Natura 2000 Cap Sicié / Six-Fours et Embiez-Cap Sicié (dont l'animation est portée par la Métropole TPM) et le site Natura 2000 Lagune du Brusc (dont l'animation est portée par l'Office Français de la Biodiversité). À noter que ces sorties permettent la formation des animateurs et agents des deux structures animatrices, ainsi que la collecte d'autres données (oiseaux marins, poissons et autres espèces croisées sur le plan d'eau). Une belle opportunité pour alimenter la démarche Natura 2000 !



L'étude sur les insectes liés aux milieux ouverts (papillons, libellules et orthoptères) a permis de détecter 4 espèces patrimoniales : le Grand Fourmilion, la Fausse Mante, l'Epeire de l'Opuntia (liste rouge régionale des arachnides) et l'Écaille Chiné.

S'agissant des reptiles, si l'Eulepte d'Europe, petit gekko spécifique du littoral méditerranéen, n'a pas détecté sur les falaises de Sicié et les îlots des 2 Frères, la présence avérée d'une espèce concurrente, un autre gekko patrimonial du littoral, l'Hémidactyle verruqueux, a été détecté avec une belle population sur le secteur du Cap Sicié. Pour finir, les prospections ont permis de recenser pour la première fois sur le site le Lézard ocellé qui est une espèce à fort enjeu bénéficiant d'un Programme National d'Actions.

Sur les sites des Salins, via le programme Stoechas initié par la Parc national de Port-Cros, **lichens, insectes, et batraciens ont été inventoriés.** Les Salins d'Hyères ont ainsi accueilli de nombreux scientifiques pour valoriser les richesses de ce site naturel d'importance. Les résultats sont en cours d'analyse, les identifications nécessitant du temps de recherche en laboratoire.

D'autres universitaires ont travaillé sur **la phénologie d'installation de certaines espèces protégées** comme le Goéland railleur ou encore sur la formation géologique de la lagune hyéroise.

Enfin, sur le site « Falaises du Mont Caume », **le printemps a vu naître 2 aiglons de Bonelli.** L'espèce bénéficiant d'un Plan National d'Actions (PNA), les deux jeunes ont été bagués sous la direction du Conservatoire des Espaces Naturels de PACA en tant que coordinateur de ce PNA en PACA, et responsable du programme de baguage de cet oiseau emblématique des collines méditerranéennes depuis 1990.

Pilotage et animation de l'Opération Grand Site (Hyères)

Le dispositif « Opération Grand Site » (OGS) est une démarche proposée par l'État pour améliorer l'accueil des visiteurs et l'entretien de sites classés soumis à une forte fréquentation qui a été mis en œuvre sur le site classé des Salins d'Hyères et de la presqu'île de Giens par la ville d'Hyères. Portée par la Métropole depuis 2019, la démarche permet de **mettre en œuvre, en concertation avec les acteurs locaux, un programme d'actions visant à améliorer l'accueil touristique, tout en préservant la beauté de ces sites aussi remarquables que fragiles.**

Un accord cadre de prestations d'assistance paysagère sur le périmètre du Grand Site a été notifié au bureau d'études Trait d'Union (devenu Inddigo) en mars 2022, pour un montant estimatif de 152 255 euros HT.

En 2022 et 2023, le paysagiste s'est vu confier les missions suivantes :

- **requalification de la route de l'Almanarre,**
- **création d'une piste cyclable sur la route de Giens,**
- **requalification de l'entrée de La Capte et du Salin des Pesquiers,**
- **requalification de la place des pêcheurs aux Salins.**

La sécurisation de la plage de la Mitre (Toulon)

Suite à un éboulement rocheux lors de la saison estivale 2022, **une étude géotechnique a démontré la nécessité de réaliser d'importants travaux de confortement au niveau de la plage de la Mitre.**

Ces travaux se sont déroulés en 3 phases (jusqu'au premier trimestre 2024) afin de tenir compte de la saison estivale : réalisation de purges de blocs rocheux et pose de barrières grillagées pour un montant de 124 600 € TTC (phase 1) ; réalisation d'un buton en béton armé ainsi qu'une paroi en béton projeté afin de protéger le pied de talus contre les attaques de la mer, pour un montant de 151 300 € TTC (phase 2) ; habillage en pierre des ouvrages en béton en vue de leur intégration paysagère pour un montant de 127 600 € TTC (phase 3).



Les travaux de réhabilitation entre Mar Vivo et la plage de la Vernette (La Seyne-sur-Mer)

Sur la totalité de ce cheminement, les ouvrages anciens maçonnés comme les escaliers ou les quais ont été habillés en pierre pour une meilleure intégration paysagère. Une attention particulière a été portée sur le choix de la pierre, la couleur et le type de joint afin de respecter les objectifs d'intégration. Des ouvrages maçonnés dégradés ont été réhabilités pour améliorer la qualité du cheminement.

Le montant de ces travaux s'élève à 91 800 €.

Le ré-ensablement des plages et la gestion des posidonies

Le nouveau service Bureau d'Étude et Observatoire de l'Environnement a déposé cette année 5 dossiers de Porter À Connaissance (PAC) suite à des autorisations pluriannuelles obtenues des services de l'État :

- **Saint-Mandrier-sur-Mer - Plage de Saint-Asile :** déplacement des feuilles mortes de Posidonies échouées vers un secteur en érosion de la plage et rechargement en sable (coût de 10 500 €).



Plage Saint-Asile à Saint-Mandrier-sur-Mer



Plage Peno à Carqueiranne

- **Carqueiranne - Plage Peno :** rechargement avec du sable issu du dragage du port de Bormes-les-Mimosas, reprofilage de la plage, et déplacement des feuilles mortes de Posidonies vers un secteur en érosion jouxtant la plage (coût de 39 000 €).
- **La Seyne-sur-Mer - Plage des Sablettes :** renouvellement de l'opération de retroussement de sable (coût de 110 000 €). Le renouvellement de cette opération, en début de période estivale, permet de retrouver une largeur de plage compatible avec l'activité de bains de mer et de conforter la dune du Parc Braudel grâce à un stock de sable complémentaire.
- **Le Pradet - Plage de la Garonne :** réalisation d'un millefeuille de Posidonies (coût de 24 500 €).
- **Toulon - Plages du Mourillon :** rechargement des plages avec du sable issu du dragage du port de Bormes-les-Mimosas, reprofilage des plages, et déplacement complémentaire des Posidonies échouées sur la cale de mise à l'eau de l'Anse Tabarly vers un secteur en érosion de l'anse (coût de 108 000 €).

La mise en place d'une stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte

La Métropole a initié en 2020 la mise en place d'une stratégie de gestion durable du trait de côte sur son territoire. **Le premier axe « Analyse du fonctionnement « physique » du littoral et sa probable évolution » est terminé et a été présenté lors du Comité Technique de décembre 2023.**

L'axe 2 « Diagnostic territorial du littoral métropolitain » et l'axe 3 « Propositions de solutions d'adaptation au changement climatique sur le littoral » sont en cours de rédaction et pour une livraison en 2024.



La mise en place d'un observatoire du trait de côte

Suite à l'élaboration de l'axe 1 « Analyse du fonctionnement « physique » du littoral et sa probable évolution » de la stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte, la Métropole a souhaité en réaliser un suivi régulier. **Ce suivi consiste à arpenter les côtes de la Métropole muni d'un GPS de haute précision acquis en 2023 par la TPM.** Les données récoltées ont pour but de mesurer la mobilité saisonnière du trait de côte ainsi que l'impact des tempêtes sur le littoral.

Ces données serviront à ajuster les volumes des rechargements afin de limiter leur impact sur l'environnement ainsi qu'à améliorer la gestion des plages. Ce suivi s'inscrit dans la volonté métropolitaine de développer des outils d'aide à la décision afin d'adapter le territoire aux effets du changement climatique. Il vise également à mettre en conformité la Métropole avec la volonté de l'État en matière de gestion durable du trait de côte, en particulier sur le schéma de rechargement des plages et la stratégie de gestion des stocks sableux.

Le suivi de la qualité des eaux de la Baie du Lazaret



Suite aux investigations menées pour comprendre l'origine des pollutions observées dans la Baie du Lazaret, la Métropole TPM a soutenu les mytiliculteurs dans le déploiement en 2022 d'un dispositif d'effarouchement des oiseaux (câbles tendus pour éviter leur stationnement sur zone). **Ainsi en début d'année 2023, les bons résultats obtenus dans le cadre du suivi RÉMI (RÉseau de contrôle MIcrobiologique) ont permis de retrouver un classement B de la baie permettant aux mytiliculteurs de maintenir leurs exploitations.**

La qualité des eaux de baignade



En 2023, le marché d'analyses de la qualité des eaux de baignade a été sollicité par le service Bureau d'Études et Observatoire de l'Environnement de la Métropole pour réaliser 578 analyses en Gestion Active pour un montant de 134 696 € HT.

Ce marché lancé par la Métropole TPM, est en groupement de commande avec les communes et leur a permis de réaliser 156 analyses en Gestion de Crise pour un montant de 38 906 €.

En complément, la Métropole TPM a pu déclencher **4 enquêtes sur les communes de Toulon et La Seyne-sur-Mer,** suite à des pluies ou des suspicions de pollution pour un total de 6392 €.

74% des 68 sites de baignade classés d'excellente qualité.

La Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

Dans les massifs forestiers gérés par la Métropole, **des travaux de maintien des ouvrages en état opérationnel de Défense de la Forêt Contre les Incendies sont menés chaque année.** Ces interventions comprennent des opérations de débroussaillage, afin que les services de secours puissent intervenir en toute sécurité ainsi que des travaux de réfection des pistes les plus endommagées. Ces interventions, programmées dans les Plans de Débroussaillements et d'Aménagements Forestiers, s'effectuent en conciliant les obligations de mise aux normes des ouvrages avec la préservation des espèces faunistiques et floristiques et la qualité paysagère des sites.

TPM a lancé la démarche début 2023 en missionnant le bureau d'études retenu pour effectuer un diagnostic des ouvrages DFCI, mais aussi des enjeux environnementaux et paysagers. Une recherche bibliographique des feux historiques a été effectuée afin d'établir des scénarios crédibles basés également sur des données aérologiques actualisées.

Le diagnostic servira de base de travail pour la suite de la démarche et donc la construction de la stratégie.

Massif du Faron



Dans un objectif de renaturation et de valorisation du paysage de ce site classé, **une opération de démolition** (notamment du restaurant « La Guinguette du chat perdu ») **et de dépollution** (évacuation de 321 m³ de matériaux de constructions divers) **a été entreprise au sommet du Faron.** Le coût total de l'opération est de 74 000 €.

En attendant le PIDAF, **des actions d'entretien des pistes du site** ont été poursuivies comme le déroctage de la piste V23, la commande de 6 nouvelles barrières ou encore une opération de débroussaillage de la route du Faron et de l'ex-cité transit pour un montant de plus de 11 000 €.

Domaine de la Ripelle

Dans le cadre de l'étude qui lui a été confiée, le Conservatoire Méditerranéen Partagé a proposé **un programme d'actions pluriannuel détaillé et chiffré pour la remise en culture de l'oliveraie** incluant : la taille de formation et d'entretien, la protection biologique, la fertilisation, les travaux du sol, la récolte et la plantation de nouveaux sujets patrimoniaux (sélection variétale de 10 sujets environ).



Ces éléments détaillés permettront à la Métropole TPM de déterminer l'opportunité de poursuivre ce projet (en régie ou avec les chantiers d'insertion).

Forêt communale d'Ollioules

L'équipe gestionnaire de la Métropole TPM a proposé d'accompagner les travaux DFCI sur la route D20 initiés par le Département pour **conduire un débroussaillement alvéolaire en faveur du Lézard ocellé qui bénéficie d'un Plan Nation d'Actions.**

Avec l'appui du Conservatoire des Espaces Naturels PACA, cette nouvelle méthodologie portant sur l'exécution des travaux a pu être expérimentée en régie. À la suite de cette expérience, l'équipe gestionnaire envisage de déployer cette technique ambitieuse en matière de préservation de la biodiversité de manière plus systématique dans l'ensemble des travaux de lutte contre l'incendie qu'elle entreprend.

Par ailleurs, **les pistes V41 et V409 ont fait l'objet de reprises pour assurer le maintien en bon état de la bande de roulement** et des **opérations sylvicoles** sont régulièrement effectuées pour assurer la sécurité des services de secours et des usagers.

Des conventions pour encadrer les activités

Deux conventions de chasse ont été renouvelées en 2023 avec la société de chasse de La Maquisarde en forêt communale d'Ollioules et avec l'Amicale des Chasseurs du Revest-les-Eaux sur le domaine de la Ripelle.

Une convention de partenariat avec le Parc national de Port-Cros

La convention de partenariat et d'assistance technique et scientifique entre la Métropole TPM et le Parc national de Port-Cros pour la gestion de sites naturels protégés (Presqu'île de Giens, la Pinède des Pesquiers, le Massif de la Colle Noire, le Bois et jardin de Courbebaisse et selon le besoin, les Salins d'Hyères et sites satellites) a permis en 2023 :

- **La surveillance et l'information** sur la prévention des feux de forêts avec l'appui de 2 saisonniers et de 2 membres de la Garde Régionale Forestière pendant la période estivale pour le secteur de la Presqu'île de Giens.
- **Des suivis naturalistes :** aires de nidification et populations de faucons pèlerin de la Presqu'île de Giens, suivi et pointage des données naturalistes prioritaires.

La Presqu'île de Giens à Hyères

Sur le secteur de la pinède des Pesquiers, **une opération de protection de la dune mobile embryonnaire du front de mer,** par l'installation de ganivelles sur un linéaire de 200 mètres (travaux en régie) a été réalisée et complétée par des travaux d'élagage de sécurité.

Suite à l'étude de valorisation et de restauration du patrimoine naturel et historique de la Pointe de l'Estérel commandée par le Conservatoire du littoral, les actions préconisées ont commencé. Une clôture et un portail ont été posés sur cette zone pour la préservation des espèces floristiques protégées et une opération de nettoyage du site a été menée.

Des travaux de débroussaillement et d'élagages de sécurité ont eu lieu sur toute la Presqu'île (pistes des Chevaliers, du Pic du Niel et au Parc des Chevaliers). Sur la piste de la Darboussière, des reprises de revers d'eau et du réseau pluvial ont été effectuées.

Des opérations de gommage de graffitis au Pic du Niel et à la pointe de l'Esterel ont été menées tout au long de l'année.

Le Massif de la Colle Noire

Une opération de désartificialisation des sols et de renaturation d'un parking artificiel en zone péri-urbaine du massif de la Colle Noire a été réalisée avec l'évacuation de 12 tonnes d'enrobé et 45 tonnes de gravats. Le sol a ensuite été décompacté afin de favoriser la revégétalisation naturelle.

Les études concernant la consolidation de l'ancienne usine de traitement de minerai de cuivre de la Mine de Cap Garonne ont été poursuivies et un muret de soutènement en pierres sèches a été créé sur la partie sud du sentier découverte Jean François Jubé.

Concernant la DFCI, **le débroussaillement préventif des principales pistes forestières et traitement sécuritaire des sujets dangereux a été effectué,** complété par la pose et la réparation des mobiliers DFCI sur le Cap Garonne et la Gavaresse. Durant la période estivale, 2 saisonniers ont permis de renforcer la surveillance du massif qui a été fermé pendant 18 jours en raison du risque incendie.

Le bois et le jardin de Courbebaisse

Le bois et jardin de Courbebaisse a poursuivi sa mue en 2023 avec la reprise de marches en pierres, l'entretien des allées du jardin, la réfection de clôtures, la réparation des mobiliers, la pose de signalétique et de 2 distributeurs de sacs pour les déjections canines. **Une opération de résorption des points d'apport de déchets à l'interface bois/lotissement a été menée.**

Afin de lutter contre les dégâts causés par les sangliers, une clôture anti-sanglier a été posée en limite sud du jardin, en complément de celle posée en 2022 sur la partie ouest. Enfin, une opération de contrôle des espèces végétales envahissantes plantées par les riverains dans l'espace naturel du bois a été réalisée.

Des études et diagnostics ont été lancés en 2023 pour la réhabilitation des bureaux de l'équipe gestionnaire (éco-conception et performance énergétique), mais aussi pour **étudier la faisabilité de création d'un cheminement pédestre sécurisé le long de la voirie des Bonnettes** (acquisition foncière).

Le Domaine de Fabrégas

Les travaux de mise en valeur de la bâtisse du Domaine de Fabrégas se sont poursuivis en 2023 avec la mise en place de pompes à chaleur, le changement des menuiseries restantes, l'aménagement des bureaux et la reprise des sanitaires.

En extérieur, le parking sud en terre entièrement requalifié en aire naturelle de stationnement et en un verger d'arbres fruitiers (financement tripartite Métropole, commune de La Seyne-sur-Mer et Conservatoire du littoral) a été inauguré en mars 2023 avec une des œuvres jalonnant le Sentier Métropolitain, Auberg'In de Lucas IRAD.

De son côté la régie bois a permis de vendre aux usagers l'équivalent d'une cinquantaine de stères issus des travaux sylvicoles réalisés par l'équipe sur le site, tous stockés par leur soin dans le parc à bois.

L'année 2023 a été riche en visiteurs sur le site, car en plus de la 2ème édition d'Abeilles en Seyne qui a accueilli près de 2500 personnes, la Journée des Plantes Extraordinaires et des Légumes Oubliés en octobre, a accueilli près de 3000 personnes.

Le site a par ailleurs accueilli 2 manifestations sportives qui donnent lieu en plus des repérages et de l'accompagnement des organisateurs, à la rédaction d'une convention avec le Conservatoire du littoral.

Le Massif du Cap Sicié



À la suite de la renaturation de la zone de saut dite des « Arènes » en 2022 qui avait permis d'éliminer les aménagements illégaux, **le sol a été décompacté afin de faciliter la reprise de la végétation, des revers d'eau ont été repris et des fascines ont été créées pour limiter l'érosion, et enfin de la mise en défens simple a été installée pour limiter le piétinement.**

Les pistes du massif ont été reprises dans leurs bandes de roulement, tandis que 15 barrières ont été changées. En complément, le débroussaillement a été effectué sur les pistes Barruelles et Macchi.

Enfin, **la reprise de 2 ouvrages hydrauliques pour un meilleur fonctionnement et une meilleure intégration paysagère** (muret en pierres) sur le secteur du parking de Janas a été réalisée en 2023.

Comme pour tous les autres sites, **8 manifestations sportives** ont été accompagnées par les équipes de gestion, de l'étude des itinéraires, aux bonnes pratiques à respecter, en partenariat avec les nombreux interlocuteurs et partenaires du massif (ONF, services municipaux des sports ou encore services de l'État).

Les Salins d'Hyères

L'année 2023 sur les sites des Salins d'Hyères aura principalement été marquée par :

- **Des opérations majeures, notamment les opérations emblématiques suivantes :**
  1. **L'inauguration de la voie douce de découverte des Pesquiers également appelée le « Pas du Saunier »** qui permet sur 1,6 km après le franchissement de 2 passerelles, au nord au niveau du rond-point de l'hippodrome et au sud en face du village de la Capte, d'entrer dans le salin et de découvrir de plus près ses paysages. Des éco-compteurs installés aux 2 extrémités du parcours attestent du succès de cet équipement.
  2. **Le lancement des travaux du projet de restauration du bâtiment du Tympan des Pesquiers et des logements annexes.** Anciens cœurs du salin, les Tympans abrités par le bâtiment du même nom, ont fait circuler l'eau pendant pratiquement 1 siècle pour la mise en fonctionnement du salin et la production du sel. Remplacé par des pompes électriques à partir des années 1950, ce bâtiment, riche d'un patrimoine industriel unique, ce fameux tympan, était très dégradé. Les travaux de restauration des bâtiments, dont les anciens logements et de la roue du tympan encore présente ont débuté en septembre.
  3. **L'équipe de gestion des salins aidée par l'association de Sauvegarde des forêts varoises poursuit les travaux d'aménagement d'un salin neuf** composé d'une vingtaine de partènements, sortes de petits bassins carrés permettant par une circulation successive de l'eau de mer de sur-concentrer le sel, jusqu'à la cristallisation finale sur les tables salantes.
- **Les Salins permettent l'accueil d'un public nombreux, avec plus de 9000 participants notamment lors de 2 rendez-vous phares :** la Fête des Salins en septembre sur le Salin des Pesquiers à la Capte qui a permis d'accueillir 6500 visiteurs et la Fête de la Nature au mois de mai sur le site des Vieux Salins près de l'Espace Nature de la Levée St-Nicolas a permis de rassembler près de 3100 personnes.
- **Des suivis scientifiques ont été réalisés,** tels que le renouvellement de la convention d'animation N2000 pour la Zone de Protection Spéciale « Salins d'Hyères et des Pesquiers » ; **l'entretien du réseau hydraulique et des ouvrages** associés aux martelières de la capte ; **le suivi régulier de l'évolution du milieu naturel et de l'impact des interventions de gestion** (fréquentation, niveaux des eaux, etc.).

Le sentier métropolitain « Nature en ville et changement climatique »

Initié dans le cadre du projet européen « Nature For City LIFE » 2017-2022, **TPM poursuit la réalisation d'un sentier de randonnée urbaine « nature en ville et changement climatique ».** Le projet consiste à créer un itinéraire de marche et de randonnée qui s'appuie sur les grandes infrastructures vertes et bleues du territoire, mettant en réseau les parcs et jardins de la Métropole ainsi que ses grands espaces de nature, afin de sensibiliser le plus grand nombre à l'importance et au rôle de la nature en ville pour s'adapter au changement climatique. Le projet de tracé du futur sentier a été approuvé par le Bureau métropolitain le 19 décembre 2022.

Le projet prévoit la réalisation et l'installation d'œuvres artistiques sur le parcours du sentier métropolitain, en vue de sensibiliser par l'art aux bénéfices de la nature en ville. Quatre œuvres ont été réalisées par de jeunes artistes diplômés de l'ESADTPM.

En 2023, une nouvelle œuvre a été inaugurée le 3 mars au Domaine de Fabrégas à La Seyne-sur-Mer : « Auberg'in », de l'artiste-plasticien Lucas IRAD, un gigantesque hôtel à insectes qui rappelle la nécessité absolue de prendre soin de la nature.


© Ville de La Seyne-sur-Mer

La Fête de la Nature aux Vieux Salins





Transition écologique et protection de l'environnement



© Ville d'Hyères - Ted Szymczak

La transition écologique et la protection de l'environnement sont au cœur des actions de la Métropole. Elles se déploient en particulier sur 3 champs :

- D'abord, celui de **l'énergie :** propriétaire des réseaux de distribution d'énergie, TPM est l'autorité concédante pour la distribution d'énergie. Elle assure le contrôle des contrats de concession, rend les avis sur permis pour les raccordements en énergie, développe les infrastructures de recharge des véhicules électriques et dispose d'un réseau de thalassothermie.
- En matière **d'écologie urbaine,** la Métropole intervient pour améliorer le cadre de vie en agissant sur les impacts environnementaux en ville. Sont ainsi traitées : les problématiques relatives au bruit, à la qualité de l'air, à la transition énergétique, à la qualité des eaux.
- Enfin, la Métropole est mobilisée pour **la prévention des risques.** Cette thématique est essentielle, le territoire de la Métropole étant sujet à risque, notamment en matière d'inondations. La prévention des risques concerne également la sécurisation des massifs, ainsi que le risque d'érosion et de submersion du littoral.

Il s'agit donc de compétences stratégiques et déterminantes pour le devenir du territoire. À ce titre, **la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,** créée et attribuée aux intercommunalités en 2018, **permet de lier la lutte contre les inondations avec la prise en compte des milieux aquatiques.**

Énergie

En 2018, la Métropole est devenue autorité concédante pour la distribution d'énergie. Propriétaire des réseaux de distribution d'énergie (câbles électriques et tuyaux de gaz notamment), elle anime et contrôle l'exécution de quatre contrats de concessions :

- Enedis pour les villes de Toulon, Hyères et La Garde.
- Territoire d'Énergie Var (TE 83) pour les 9 autres communes adhérentes au syndicat.
- GRDF pour 11 communes (la commune du Revest-les-Eaux n'est pas desservie par le gaz).
- DALKIA Thalassothermie : TPM est compétente en matière de réseaux de chaleur et de froid urbain, avec un réseau situé à La Seyne-sur-Mer qui fait l'objet d'une délégation de service public.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), TPM gère aussi les avis sur raccordements dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette mission s'est modifiée en septembre 2023 du fait d'une décision réglementaire qui supprime la part de cofinancement de la Métropole sur les nouvelles décisions.

Enfin, la Métropole **installe les Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE)** qu'elle a choisi de développer au travers du TE 83.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Des opérations d'enfouissements portées par le Territoire d'Énergie Var - SYMIELEC



Travaux d'enfouissement des réseaux au Revest-les-Eaux

Pour mémoire, les compétences dévolues au TE 83 ont été harmonisées pour 9 communes en 2019 (Carqueiranne, La Crau, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Saint-Mandrier-sur-Mer et La Valette-du-Var) et concernent désormais :

- **La compétence N2 :** dissimulation des réseaux d'éclairage public communs au réseau de distribution publique d'énergie.
- **La compétence N4 :** dissimulation des réseaux téléphoniques communs au réseau de distribution publique d'énergie.

Lorsque les réseaux de télécommunications électroniques et d'éclairage public ne sont pas sur appuis communs Enedis, les travaux d'enfouissements sont repris en régie par la Métropole. Afin de permettre une programmation pluriannuelle de cinq ans, **une autorisation de programme a été votée par délibération, en septembre 2022, pour un montant total de 12,5 M€ :**

- 33 opérations engagées avant la mise en place du nouveau PPI se poursuivent pour un montant total réajusté de 6,9 M€ engagés sur les exercices 2019 à 2021.

DÉPENSES 2023
Fonctionnement : 0,2 M€
Investissement : 2,6 M€

CHIFFRES CLÉS 2023

ENFOUISSEMENTS DES RÉSEAUX BASSE TENSION, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR SYMIELEC (TE 83)

33 opérations engagées avant la mise en place du nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), pour **un montant total réajusté de 6,9 M€ engagés** sur les exercices 2019 à 2021.

35 opérations nouvelles inscrites sur le PPI 2022-2026 **pour un montant estimatif** de **11,63 M€**

DÉPLOIEMENT IRVE PAR TE 83

En cours 150 bornes de recharge électriques doubles (300 points de recharge).

122 bornes installées par la Métropole sur le domaine public, soit **244 points de charge** en service au 1er juin 2024. À celles-ci s'ajoutent les bornes privées et dans les parkings.

THALASSOTHERMIE

15 contrats de fourniture d'énergie signés, pour une puissance cumulée du réseau de 4868 kW (3558 kW de chaud et 1310 kW de froid).

2984 MWh de chaud consommés (+23%).

1560 MWh de froid consommés (+33%).

GESTION DES AVIS DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

717 dossiers traités pour un coût estimatif des **travaux d'extension et de renforcement des réseaux par Enedis** de **1 406 083 € HT**

33 demandes de raccordement au réseau pour un montant commandé de **561 229 € TTC**

UNE DATE

✔ 8 juin
Adoption en Conseil métropolitain de l'avenant n°1 au contrat de concession avec Enedis et EDF pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente 2024-2028.

- 35 opérations nouvelles sont inscrites au PPI 2022-2026 pour un montant estimatif de 11,63 M€ :
  - 3 dossiers d'avant-projet sommaire (APS) lancés sur Le Pradet (2) et La Valette-du-Var (1),
  - 12 dossiers passés en études d'exécutions (EXE) sur Carqueiranne (2), La Crau (1), Ollioules (1), La Seyne-sur-Mer (3), Six-Fours-les-Plages (3), La Valette-du-Var (2),
  - 13 opérations en cours de travaux sur Carqueiranne (1), La Crau (1), Ollioules (3), Le Pradet (1), La Seyne-sur-Mer (2), Six-Fours-les-Plages (2), Saint-Mandrier-sur-Mer (2), La Valette-du-Var (1).

Enedis

Depuis le regroupement des trois précédents contrats de concessions des villes d'Hyères, La Garde et Toulon arrivés à échéance, le pilotage concessif est organisé de la façon suivante :

- Un Comité de Pilotage métropolitain en charge du bilan du plan prévisionnel d'investissement, du point sur les grands projets et des actions partenariales menées lors de la présentation du Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC).
- Un Comité Technique métropolitain en charge de la préparation du schéma directeur d'investissements, du programme pluriannuel d'investissement et des programmes d'enfouissements dits « esthétiques » (article 8).
- Des réunions de suivi en antennes pour assurer le suivi opérationnel des travaux et une remontée en Comité Technique.

En 2023, dans le cadre de l'amélioration de la qualité du réseau :

- Enedis a investi plus de 4 M€ dont 2,1 M€ pour le renouvellement de câbles Haute et Basse tension.
- 1 409 000 € ont été réalisés au titre de l'article 8 (enfouissements dits « esthétiques » des réseaux).
- 717 permis de construire sur la distribution d'énergie ont été instruits, ce qui porte à 6000 le total de dossiers traités depuis 2018 (année de la prise de compétence par la Métropole).

La loi Énergies renouvelables n°23-175 du 10 mars 2023, dite « loi APER » a modifié les textes législatifs concernant le financement des extensions Enedis en domaine public. Depuis le 10 septembre 2023, la Métropole n'est plus compétente pour la prise en charge de la part de contribution correspondant à l'extension du réseau électrique située en dehors du terrain d'assiette de l'opération.

Un suivi subsiste concernant toutes les autorisations d'urbanisme accordées antérieurement et pour maintenir la connaissance du réseau qui reste la propriété de la Métropole TPM.

Un 2ème Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2024-2028, a été voté le 8 juin 2023

Il permet :

- Le maintien du haut niveau d'investissement pour la résorption des câbles et réseaux souterrains en cohérence avec :
  - l'ambition du schéma directeur d'investissement de résorber totalement les réseaux de câbles et réseaux sur la durée du contrat,
  - le stock de réseaux identifiés comme incidentogènes à traiter.
- Une forte augmentation des investissements (hors Article 8) pour accélérer la dynamique vers la résorption totale des fils nus BT.

Le déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE) via le Territoire d'Énergie Var 83

Le déploiement des bornes de recharges électrique confié au Territoire d'Énergie Var 83 en 2019 se poursuit. Les bornes de recharges construites sont transférées au fil de l'eau dans le réseau Eborn dans un contrat de délégation de service public contractualisé par 11 syndicats d'énergie en 2020.

Ce réseau assure un maillage territorial sur 1700 communes pour 4000 habitants et 1000 infrastructures de recharge. Le contrat est conclu pour une durée de 8 ans.

La Métropole continue à porter l'investissement (travaux d'extensions de réseaux électrique et coût de la borne), et paye un forfait sur les frais de fonctionnement (environ 400 €/borne) ; le délégataire prend à sa charge la maintenance et l'exploitation ainsi que la consommation électrique, et assure la commercialisation du service à l'usager. Le réseau est totalement interopérable via la plateforme GIREVE : l'usager paye le kilowatt chargé par abonnement, carte bancaire ou smartphone.

En 2023, 120 bornes sont en service sur le domaine public soit 240 points de charge sur les 12 communes de la Métropole TPM. À ces bornes s'ajoutent celles installées dans le secteur privé (commerces...) et dans les parkings. L'étude pour la mise à jour d'un « SDIRVE 2 » a débuté fin 2023.

La thalassothermie

Le réseau de thalassothermie de La Seyne-sur-Mer, est géré en délégation de service public par la société DALKIA.
Depuis les 4 clients historiques, 11 contrats de fourniture d'énergie supplémentaires ont été signés au travers de 15 points de livraison, pour une puissance cumulée de 4868 kW : 3558 kW de chaud et 1310 kW de froid.

La Métropole a été saisie d'un appel à manifestation d'intérêt spontané en 2023 pour la création d'une nouvelle station de thalassothermie sur la commune de Toulon. Ce dossier est en cours d'analyse fin 2023.



Station de thalassothermie à La Seyne-sur-Mer



Borne IRVE à Six-Fours-les-Plages

Écologie urbaine

L'écologie urbaine consiste à traiter l'ensemble des problématiques environnementales qui concernent le milieu urbain ou périurbain, pour contribuer à améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants.

La transition énergétique désigne l'ensemble des transformations du système de production, de distribution et de consommation d'énergie effectuées sur un territoire dans le but de le rendre plus écologique et de diminuer son impact environnemental. La Métropole agit en faveur de la transition énergétique par un ensemble de leviers : actions de maîtrise de la demande d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, d'augmentation de la production d'énergies renouvelables, de développement de réseaux énergétiques.

Pour le traitement des déchets, TPM est membre du SITTOMAT (Syndicat Intercommunal pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise). Il dispose d'une Usine de Valorisation Énergétique (UVE) qui transforme les ordures ménagères en vapeur d'eau et en électricité. La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique pour les réseaux de chaleur (quartier de La Beaucaire à Toulon et Berthe à La Seyne-sur-Mer), tandis que l'électricité est réinjectée en majeure partie dans le réseau ERDF et utilisée pour alimenter l'UVE et le bâtiment du SITTOMAT.

CHIFFRES CLÉS 2023

124 268 MWh d'électricité et **33 990 MWh de chaleur,** produits par l'Unité de Valorisation Énergétique à Toulon.

1 nouveau Contrat de Baie signé sur la Rade de Toulon et des Îles d'Or : 6 axes de travail, 238 actions (dont 80 portées par la Métropole TPM), 40 maîtres d'ouvrage, 89 millions d'euros HT prévisionnels pour les deux premières années.

111 actions inscrites au Contrat de Baie démarrées en 2023, soit 47% du programme d'actions global.

QUELQUES DATES

✔ 22 juin
Signature du nouveau Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or (2023-2027).

✔ 24 septembre
1ère édition de la Fête du cours d'eau sur le territoire métropolitain : Le Roubaud, de la source à la mer.

✔ 18 décembre
Bilan de la 1ère année du Contrat de Baie présenté aux membres du Comité de Baie.



Rade des Îles d'Or

En matière de lutte contre les nuisances sonores, TPM élabore le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et conduit des actions dans le cadre de ses compétences, en particulier en matière de mobilité. Ce plan tend à prévenir et réduire les niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres et à protéger la santé des populations.

En matière de surveillance de la qualité de l'air, la Métropole s'appuie sur un réseau de stations de mesures dont les résultats sont collectés et analysés par l'association AtmoSud, agréée à l'échelle régionale. L'amélioration de la qualité de l'air s'appuie notamment sur **l'élaboration en cours d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial** (PCAET) et sur le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) porté par la Préfecture (TPM étant partenaire) et approuvé par arrêté préfectoral du 17 mars 2022.

Dès sa création, TPM a souhaité **agir pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques** (enjeu majeur à l'échelle internationale, nationale et locale) **en développant des démarches de contrats de baie.** Ces dispositifs opérationnels permettent une gestion concertée et intégrée de la zone côtière, en associant les acteurs de la terre et de la mer. Un programme cohérent prévoit la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans une vision globale du territoire. La dynamique locale obtenue grâce à la fédération de tous les acteurs est un élément clé de la réussite de ces démarches.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

La signature d'un nouveau Contrat de Baie sur la Rade de Toulon, la Baie des Îles d'Or et leurs bassins versants

L'année 2023 a été marquée par la signature du nouveau Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or le 22 juin. Conclu pour une durée de 5 ans (2023-2027) avec plus de 60 signataires, ce nouveau Contrat a pour objectif de poursuivre les efforts menés sur le territoire pour gérer durablement l'eau et les milieux aquatiques, à terre comme en mer.




© Andromède

Plus de 170 personnes étaient présentes à cet événement qui s'est tenu au Fort du Cap Brun, résidence du Préfet maritime de la Méditerranée, à Toulon.

Le nouveau Contrat de Baie comporte 6 axes de travail qui se déclinent en 238 opérations, l'ensemble étant porté par 40 maîtres d'ouvrage (communes, EPCI, établissements publics, organismes scientifiques, associations). Il totalise un budget prévisionnel de 89 millions d'euros hors taxes pour les deux premières années du Contrat, soutenu par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département du Var.

Au cours de cette première année de programmation, de nombreuses actions ont été lancées sur le territoire, à l'image du bilan qui a été dressé en fin d'année et présenté aux membres du Comité de Baie lors de la séance plénière du 18 décembre. **Ainsi, environ 47% des actions du programme, tous enjeux confondus, ont été engagées au cours de l'année, ce qui témoigne d'une mobilisation forte de la part de tous les maîtres d'ouvrage et d'une volonté collective marquée de mettre au cœur des préoccupations locales les enjeux liés à la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.**

L'organisation de la 1ère édition de la Fête du cours d'eau sur le territoire métropolitain : Le Roubaud, de la source à la mer

Inscrite à la programmation du nouveau Contrat de Baie, la fête du cours d'eau se veut un événement annuel ayant pour objectif de valoriser l'un des 5 fleuves côtiers principaux qui parcourent le territoire du Contrat de Baie (Las, Eygoutier, Roubaud, Gapeau, Maravenne) et de faire connaître au grand public les enjeux de gestion de ces espaces.

Pour la première édition, organisée le 24 septembre le long du Roubaud, près de 170 personnes étaient au rendez-vous de cette journée. Plusieurs animations ont ainsi été proposées, à commencer dès le matin, par une balade urbaine le long d'une partie canalisée du cours d'eau devenue un lieu de Street art haut en couleurs et une conversation marchée jusqu'à l'embouchure du fleuve située à l'Ayguade (animée par l'association MALTAE). La journée s'est poursuivie par une visite-observation avec la Ligue de Protection des Oiseaux de la zone humide de la Lieurette, zone située en connexion avec le Roubaud, et s'est achevée par un spectacle organisé pour les enfants sur les pelouses du jardin Olbius Riquier autour du cycle de l'eau (spectacle « Tous dans le même bat'eau », compagnie Acta Fabula). Un événement apprécié de tous, petits et grands !

Le lancement de la réflexion pour la construction d'un Schéma Territorial de Restauration Écologique (STERE) à l'échelle du territoire du Contrat de Baie

L'année 2023 a permis de dresser les contours de la mission qui démarrera en 2024 pour l'élaboration d'un STERE à l'échelle du territoire du Contrat de Baie. Cette démarche concertée avec les acteurs du milieu marin aboutira à la construction d'un plan d'actions ciblé sur les enjeux d'organisation des usages en mer et de restauration écologique et permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs visés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). Un premier Comité technique du STERE s'est tenu le 20 octobre.


Fête du Roubaud
© DR

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un outil de planification qui vise à limiter la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, en développant notamment les énergies renouvelables et en maîtrisant la consommation d'énergie. Cet outil est élaboré en lien avec la démarche du Schéma Directeur Énergie (SDE), incluant les énergies renouvelables et comprend 4 phases : état des lieux énergétique ; enjeux et potentiels de transition énergétique du territoire ; définition des objectifs de transition énergétique de la Métropole et d'actions complémentaires ; finalisation du PCAET incluant le PAQA (Plan d'Actions Qualité de l'Air).

Le projet de PCAET a été arrêté en Conseil métropolitain le 29 septembre 2022. Le document est en cours de finalisation en 2023, il intégrera notamment un rapport sur les zones d'accélération de la production en énergies renouvelable et un bilan carbone actualisé.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, un atelier thématique a été organisé le 28 septembre avec les agents des communes, sur la thématique des zones d'accélération de la production en énergies renouvelable. La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables précise que les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Dans ce cadre TPM accompagne les communes dans cette démarche de localisation des zones propices au développement des énergies renouvelables.

Des avancées dans la lutte contre les nuisances sonores

Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) établissent un diagnostic, des objectifs et un programme d'actions, afin de prévenir et réduire les niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres et de protéger la santé des populations. L'élaboration du PPBE de l'échéance 4 débutera au cours de l'année 2024.

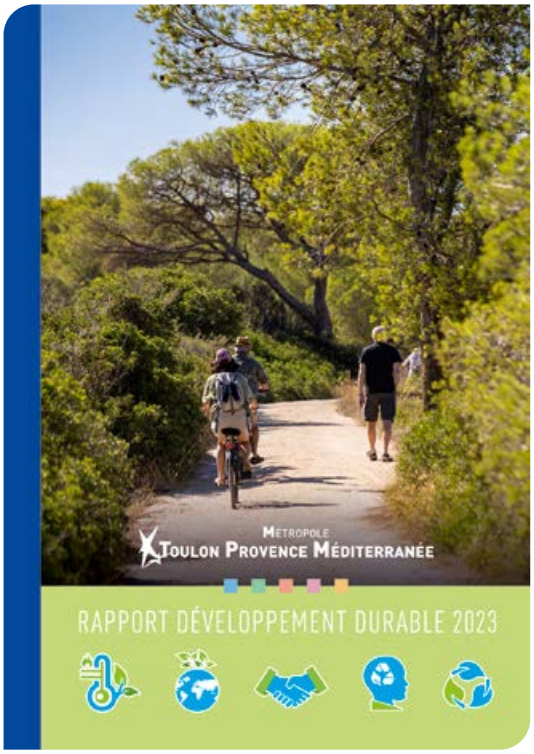


Le rapport développement durable

TPM établit chaque année le bilan des actions en matière de développement durable conduites en interne et à l'échelle du territoire. **Le rapport développement durable 2023 a été approuvé en Conseil métropolitain le 16 novembre et mis en ligne sur le site Internet de la Métropole.**



Usine de Valorisation Énergique à Toulon



TPM s'engage dans le Contrat d'Objectif Territorial

CAP Cit'ergie European Energy Award

TPM est détentrice depuis 2020 du premier niveau de labellisation intitulé « Cap Cit'ergie », attribué par l'ADEME. Une visite annuelle du conseiller est effectuée afin de suivre l'avancée du Programme d'actions Air-Énergie-Climat.

Elle a permis de montrer la progression du score de 45,9% à 51,1% entre 2019 et 2021 soit une progression d'un peu plus de 5% sur une période de 4 ans. La Métropole poursuit cette démarche dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) entre TPM et l'ADEME. **Le Conseil métropolitain a délibéré favorablement le 6 juillet afin de s'engager dans le COT. Le COT vise à dynamiser les actions transversales en matière de Climat-Air-Énergie et également en matière d'économie circulaire.** Le COT permet plus particulièrement de bénéficier d'un accompagnement par un conseiller COT mis à disposition par l'ADEME et d'une aide financière à hauteur de 350 000 € maximum sur 4 ans.

Prévention des risques

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est compétente pour la prévention d'un ensemble de risques sur son territoire. Son action se déploie en 4 volets :

- **La prévention des inondations** est partie intégrante de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour les inondations par débordement de cours d'eau et par submersion marine. Sur les bassins versants du Gapeau, de l'Eygoutier et de la Reppe, la prévention des inondations par débordement des cours d'eau relève des syndicats de rivière dont est membre la Métropole. La prévention des inondations relève également de la compétence « assainissement des eaux pluviales urbaines », pour les inondations par ruissellement. Avec la mise en œuvre d'un premier Programme d'Actions et de Prévention des Petits Côtiers Toulonnais - PAPI PCT (2018-2021>2023), la Métropole mène un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du territoire pour développer la connaissance et la conscience des risques, et réduire la vulnérabilité du territoire.
- La Métropole agit également pour **gérer durablement son littoral.** Face aux conséquences du changement climatique (montée des eaux, risque de submersion marine...), la gestion du trait de côte et notamment la lutte contre l'érosion deviennent un enjeu majeur du territoire. En lien avec les stratégies nationales et départementales, et en complément de démarches en cours, la Métropole met en place une stratégie sur son



Littoral de l'Almanarre à Hyères

DÉPENSES 2023

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Fonctionnement : 94 973 €
(PAPI + déclaration d'intérêt général entretien végétation)

Investissement : 1 808 175 €

LUTTE CONTRE LES CHUTES DE BLOCS

Fonctionnement : 386 422 €

Investissement : 2 645 353 €

CHIFFRES CLÉS 2023

23 000 m linéaires de cours d'eau entretenus.

400 m² de falaises mises en sécurité sur le Faron.

10 000 m linéaires de faucardage (antenne de Toulon).

11 sites de murs et falaises en cours d'instruction (antenne de Toulon).

30 diagnostics de vulnérabilité aux inondations de logements.

3 diagnostics de vulnérabilité aux inondations de bâtiments publics.

territoire prenant en compte plusieurs principes : la compréhension des processus naturels ; l'identification de facteurs aggravants liés aux activités humaines ; l'identification des enjeux écologiques, humains, économiques, touristiques, urbanistiques ; la recomposition spatiale ; l'utilisation de méthodes douces. **En complément, la Métropole soutient ou reprend des projets initiés par les communes pour préserver son littoral** (Baie des Sablettes, Tombolo ouest et Ceinturon à Giens par exemple) dans le cadre de compétences transférées.

La Métropole intervient également pour la sécurisation, l'aménagement et la mise en valeur du sentier du littoral. Ainsi la Métropole intervient sur l'ensemble des communes littorales pour assurer les opérations de sécurisation (travaux sur falaise et suivi géologique).

- La Métropole intervient dans **la sécurisation des falaises les plus instables du Mont Faron** en collaboration avec la ville de Toulon. Un programme ambitieux de sécurisation a été élaboré sur 19 sites identifiés comme les plus dangereux, en tenant compte de l'ensemble des contraintes environnementales. D'ici la réalisation des travaux, site par site, **un système de surveillance géotechnique a été mis en place avec gestion de l'alerte.**

Un suivi écologique et des mesures compensatoires complètent les démarches de protection de cet espace remarquable. TPM intervient également dans **le confortement des falaises surplombant la station d'épuration AmphitriA, sur le site de Cap Sicié.**

- Enfin, **la Métropole contribue à la préparation aux événements de sécurité civile.** Depuis 2008, le Plan InterCommunal de Sauvegarde de la Métropole TPM intervient auprès des communes afin d'apporter un soutien logistique à l'ensemble des communes de son territoire. Sa vocation est de préparer la réponse à toutes les phases de situations de crise.

Confortement des falaises au-dessus d'AmphitriA au Cap Sicié





La Reppe à Ollioules

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

PAPI - Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais

Ces programmes permettent de mettre en synergie tous les acteurs du territoire concernés par les risques inondation et de bénéficier d'importantes subventions de l'État.

Le premier PAPI PCT [2018-2021>2023) s'est terminé en 2023 pour un montant de 13 millions d'euros.

Le programme comprend 34 actions, portées par la Métropole, le syndicat de l'Eygoutier, celui de la Reppe, ainsi que l'État.

En 2023, la Métropole a publié plusieurs documents de sensibilisation et de communication sur le risque inondation : deux lettres d'actualité PAPI, une campagne de communication autour du dispositif de réduction de vulnérabilité (affiches abribus et publicité digitale). 30 spots radio ont été lancés en périodes d'alerte météorologique.

L'application « Vigie-risques » a été développée et mise en service auprès de la population.

Concernant la lutte contre la vulnérabilité des biens et des personnes, 30 diagnostics de vulnérabilité de logements ont été réalisés et 3 bâtiments métropolitains ont été diagnostiqués ce qui permettra de lancer des travaux de protection en 2024. La Métropole propose également une charte pour les artisans qui souhaitent s'engager dans la démarche de réduction de vulnérabilité.

Par ailleurs, le dossier de candidature pour le prochain PAPI PCT (2024-2029) a été finalisé en concertation avec les acteurs de la sécurité civile, de l'aménagement, de l'économie et des acteurs relais auprès de la population. Une campagne de concertation du public a été lancée en avril, grâce notamment à la mise à disposition du public, une plateforme Web participative dédiée et une enquête de la population a permis d'orienter les actions proposées dans le dossier de candidature de ce second PAPI qui s'inscrit dans la continuité du premier.

Les études et aménagements pour réduire les inondations

À Hyères, les travaux de stabilisation des berges sur le canal de Decugis se sont poursuivis, les travaux de sécurisation de la Sauvette amont ont été finalisés à l'été 2023 et ont permis de répondre à la problématique d'effondrement de la galerie Nocart. Ces travaux de sécurisation entraînent une réduction de la capacité d'écoulement imposant la création d'un ouvrage de contournement permettant de rétablir la capacité hydraulique d'origine du cours d'eau de la Sauvette, et dont les études sont en cours de finalisation.



Inondation aux Salins d'Hyères

À Toulon, au niveau de la rivière couverte du Las, des travaux d'essais d'enlèvement des concrétions calcaires dénommées tufs ont été réalisés en fin d'année et ont permis de valider le mode opératoire et les filières de traitement de ces matériaux et de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale de travaux pour réaliser l'enlèvement global des tufs sur le linéaire de la rivière couverte.

À La Seyne-sur-Mer, les berges de l'Oïde ont été sécurisées ponctuellement.

À Six-Fours-les-Plages, les travaux d'adaptation des pertuis d'agrandissement des surverses et de remblaiement de deux points de débordement ont permis d'améliorer le fonctionnement du bassin de rétention dit Pontillot. Trois marchés de maîtrise d'œuvre ont également été lancés afin de concevoir et réaliser 2 bassins de rétention sur le Bouchou dénommés Barras et la Forêt, et de réhabiliter le cadre pluvial et de l'Augias avant rejet en mer.

En 2023, l'état initial des réseaux et le lancement des études hydrauliques du schéma directeur métropolitain des eaux d'assainissements pluviales pour les bassins versants de l'Eygoutier et des Côtiers Sud, ont été réalisés et permettront d'identifier les travaux nécessaires à l'amélioration du réseau et du ruissellement des eaux pluviales.

La sécurisation du mont Faron

La Métropole et la ville de Toulon se sont engagées dans un ambitieux programme pluriannuel de prévention contre la chute de blocs (2020-2032). Ce programme concerne 19 sites jugés comme les plus risqués pour les populations.

Suite aux autorisations obtenues des services de l'État en 2019 les deux premiers chantiers de confortement ont démarré dès 2020 (Secteur Ouest Faron). En 2021-2022, trois nouveaux secteurs ont été mis en sécurité (Secteurs Sud et Nord-Ouest).

En 2023, deux nouveaux secteurs ont été mis en sécurité (Secteurs Nord-Ouest), et 7 secteurs sur 10 sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine ont été confortés et mis en sécurité.



Le mont Faron à Toulon

La sécurisation de la falaise surplombant la station AmphitriA au Cap Sicié

La Métropole réalise depuis 2018, le confortement des falaises surplombant la station d'épuration AmphitriA sur la commune de La Seyne-sur-Mer afin de sécuriser le personnel de la station. Les travaux ont été finalisés en 2021 : les compartiments ont été traités par des confortements actifs (ancrages et filets plaqués) et passifs (filets pare bloc) en contre bas des falaises.

En 2023, l'intervention a consisté en une inspection détaillée des tirants à l'intérieur du bâtiment, dont certains présentent des faiblesses qui nécessiteront prochainement des travaux de consolidation.



L'Eygoutier à Toulon

Le programme d'entretien des cours d'eau côtier de la Métropole et la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Métropole met en œuvre le programme d'entretien pluriannuel (2019-2024) des cours d'eau côtiers de son territoire, hors bassins versants de la Reppe, de l'Eygoutier et du Gapeau gérés par des syndicats de rivières. Cela représente un linéaire total de 58 km de cours d'eau. Ces travaux de débroussaillage et d'entretien de la végétation des berges sont encadrés par l'arrêté préfectoral du 27 août 2020 portant Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du programme d'entretien pluriannuel. Il permet ainsi à TPM d'intervenir avec les moyens financiers de la taxe GEMAPI sur des parcelles privées, les cours d'eau étant non domaniaux.

Les travaux d'entretien de la végétation ont lieu chaque année, entre le 15 septembre et début mars, afin de réduire les impacts sur la faune et la flore des milieux aquatiques. L'enlèvement des déchets et des bois morts peut être réalisé tout au long de l'année.



Le Las au Revest-les-Eaux

Données d'activités de l'administration

Archivage

701,9 mètres linéaires occupés.

35,6 mètres linéaires éliminés.

123,5 mètres linéaires de nouvelles archives.

2 sessions de formation interne pour 60 agents formés.

1 séminaire conjoint organisé sur la thématique RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et archives.



Assemblées

394 délibérations du Conseil métropolitain.

601 délibérations du Bureau métropolitain.

1284 décisions du Président et **210** arrêtés du Président.

Commande publique et politique achat

154 marchés.

111 avenants et **175** actes de sous-traitance notifiés.

11 contrats de concessions notifiés en 2023.

21 commissions d'appels d'offres et commissions de délégations de service public.

➜ Quelques opérations de travaux remarquables :

- **Maîtrise d'œuvre de la requalification de la Route de l'Almanarre,** travaux estimés à 5 500 000 €HT.
- **Travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de l'île de Porquerolles,** travaux estimés à 7 500 000 €HT.
- **Requalification de l'Avenue Picareau et de la place de la Cauquière sur l'Antenne Métropole TPM de Six-Fours-les-Plages,** travaux estimés à 1 460 000 €HT.
- **En cours en 2023 : procédure de concours pour la maîtrise d'œuvre pour la Création du Pôle d'échanges multimodal à Hyères.**

➜ Quelques concessions et Délégations de service public :

- Concession de service public pour **l'exploitation et le réaménagement des ports de plaisance de la rade de Toulon et de Saint-Elme.**
- Délégation de service public pour **l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement « Zénith - Préfecture » à Toulon.**
- Délégation du service public **pour l'exploitation du service de l'eau potable du secteur Est comprenant les communes de Carqueiranne, Hyères et La Crau.**
- Délégation de service public **pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif de traitement des eaux usées a la station d'épuration du cap Sicié dite « AmphitriA ».**





Communication

➜ **Plusieurs événements majeurs couverts :** Centenaire de la villa Noailles, première pierre résidence universitaire Dumont d'Urville, ouverture de la voie douce des Salins, lancement des travaux de la sealine, premières rencontres de l'alternance TPM, première convention territoriale globale entre la CAF et TPM, meeting d'athlétisme à Léo Lagrange, lancement des travaux du Grand Projet Urbain à Ollioules, pose du nouvel émissaire d'AmphitriA, nouveau Contrat de Baie 2023-2027 de la Rade de Toulon et des Îles d'Or, TPM Camp de base équipe de la Coupe du Monde de Rugby, ouverture du nouveau parking Zénith-Préfecture à Toulon, Trophées TPM 2e édition, TPM labelisé Territoires d'Industrie, la Maison du Patrimoine primée par les Rubans du Patrimoine, inauguration de 3 bassins de rétention, ...

➜ **Publications :** 11 CLIP (journal interne), Guide Écoresponsable, Rapport développement durable, programme de la saison culturelle du Conservatoire TPM, Guide d'entretien des petits cours d'eau, Guide du sentier du littoral, dépliant Maison de la Mobilité, Guide du vélo, Guide mobilité employeur, Guide Véloc, programme des Rendez-vous biodivertissants, carnet de découverte des Salins, dépliant Fête de la Nature, ... + flyers, kakémonos, banderoles, affiches, panneaux, ...

➜ **Communication digitale :**

12 newsletters.

108 vidéos diffusées sur différents canaux : site Internet, Facebook, Instagram, réseaux sociaux Terre de Sport, site Internet du Conservatoire, vœux TPM, ...

157 Post Facebook.

23 publications Instagram + nombreux partages de stories d'équipements/partenaires.

161 actualités sur le site www.metropoletpm.fr et de nombreux agendas.

➜ **Relations Presse :**

30 achats d'espace publicitaire presse-média sur **7 évènements.**

59 évènements sur lesquels la Métropole a communiqué auprès des médias (conférences de presse ; conseils métropolitains, communiqués de presse).

165 retombées presse directes dans des médias locaux et régionaux & médias spécialisés et 14 médias nationaux.

Finances

1 budget principal et 10 budgets annexes (suppression de 8 budgets).

46 212 mandats de paiement.

7172 titres de recette.

Généralisation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'ensemble des budgets.

Vie associative (tous services confondus)

Plus de 420 associations aidées par la Métropole.

14 900 371 € attribués.

Contrôle de gestion

2 rapports d'audit et plans d'action : parc automobile et traitement des déchets.

Gestion des risques : cartographie des processus, élaboration d'une cartographie des risques d'atteinte à la probité.

Contrôle des subventions : 18 dossiers contrôlés et réalisation du bilan identifiant des pistes d'amélioration.

Contrôles de niveau 3 des régies portuaires : 8 ports contrôlés et bilan des contrôles.

Contrôle externe : analyse de 10 satellites, bénéficiant d'une subvention supérieure à 250 000 € en 2022, et mise à jour de la galaxie des satellites.

Contrôle financier des rapports annuels des délégataires en assistance des équipes opérationnelles.

Analyse financière d'une dizaine de dossiers de candidatures pour de nouvelles concessions ou celles en cours de renouvellement dans le cadre de l'assistance aux équipes opérationnelles.

Ressources humaines

5153 arrêtés et contrats établis dans tous les domaines RH (carrière, paie, maladie, retraites, discipline, ...).

3495 jours de formation réalisés.

4282 candidatures sur des postes publiés,

1269 candidatures spontanées.

337 jurys organisés.

19 réunions de dialogue social :

- **10 réunions de Commissions Administratives Paritaires**
- **3 réunions de Commissions Consultatives Paritaires**
- **3 séances du Comité Social Territorial**
- **3 séances de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.**

➜ **Application du nouveau règlement du temps de travail** de la Métropole au 1er janvier 2023.

➜ **Application de mesures réglementaires :** attribution de points d'indice et revalorisation de 1,5% de la valeur du point au 1er juillet 2023, augmentation du montant de remboursement des frais de déplacement et du taux de remboursement des abonnements aux transports publics de voyageurs au 1er septembre 2023, intégration du montant net social sur les bulletins de paie au 1er juillet 2023.

➜ **Élargissement du dispositif de versement du forfait mobilités durables** aux agents métropolitains.

➜ **Mise en œuvre de la réforme des retraites** au 1er septembre 2023.

➜ **Adoption d'une délibération le 21 décembre 2023 concernant l'attribution aux agents métropolitains de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.**

➜ **Finalisation du chantier relatif aux astreintes** et poursuite du chantier relatif au **régime indemnitaire.**

➜ **Poursuite du chantier relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion des temps et des activités** (GTA) et **d'un système d'information RH** (SIRH) **mutualisés avec la ville de Toulon.**

Patrimoine bâti

283 bâtiments gérés par la Métropole.

14 420 heures de main d'œuvre pour les travaux réalisés en régie.

5031 compteurs pour la fourniture d'énergies (gaz, eau, électricité).

➜ **Principaux travaux d'investissement réalisés :**

- **Châteauvallon :** remplacement de la climatisation et des candélabres et réfection des statues extérieures : **176 892 €.**
- **Conservatoire, site de La Valette-du-Var :** remplacement des fenêtres et climatisation : **15 638 €.**
- **Maison de la Créativité :** reprise de l'intégralité des ouvrants et modification de la banque d'accueil : **164 861 €.**
- **Hôtel de la Métropole :** aménagement d'une salle de réunion et installation de luminaires : **64 041 €.**
- **Passerelle du Palais des Sports :** rénovation complète et remise en service des deux ascenseurs : **139 262 €.**
- **Passerelle Toesca Toulon :** remplacement de l'élévateur pour personnes à mobilité réduite : **65 848 €.**
- **Maison des Comoni :** réfection des gaines de ventilation et remplacement du système de sécurité incendie : **32 608 €.**
- **Conservatoire site de Toulon :** isolation de toutes les salles, reprise des luminaires et des prises et remplacement du système de sécurité incendie (système de sécurité incendie) : **593 155 €.**
- **Conservatoire site de La Seyne-sur-Mer :** remplacement de la climatisation et rénovation de salles : **104 276 €.**
- **Roche Curel :** installation de la climatisation : **29 748 €.**
- **Villa Noailles :** remplacement des volets roulants et installation de la climatisation dans le logement du gardien : **12 169 €.**
- **Château Saint-Pierre :** installation de la vidéo-surveillance : **13 244 €.**
- **Villa Romaine :** installation du système de sécurité incendie : **30 121 €.**
- **Olbius Riquier :** réfection des sanitaires : **18 715 €.**
- **Hôtel des Arts :** mise en conformité du système de sécurité incendie : **34 802 €.**
- **Annexe PHOX :** remplacement de la porte automatique : **8362 €.**
- **Théâtre Liberté :** contrôle d'accès, remplacement de 9 blocs porte et réfection des peintures : **116 754 €.**
- **Lagoubran Propreté :** réaménagement des espaces bureaux et sanitaires : **37 270 €.**
- **Parc d'activités marines de Saint-Mandrier-sur-Mer/H4 :** réfection de l'étanchéité de la toiture et remplacement de l'élévateur pour personnes à mobilité réduite : **179 283 €.**
- **Technopole Var Matin :** remplacement de la climatisation : **30 000 €.**
- **Technopole de la Mer :** installation de bornes escamotables : **81 652 €.**
- **Phoenix :** réfection de l'étanchéité d'une coursive et création de 3 bureaux : **91 797 €.**
- **Maison de la Mobilité :** réaménagement de la banque d'accueil : **17 320 €.**
- **Les Salins :** réfection des plafonds et installation de nouveaux luminaires : **24 627 €.**
- **La Riperte :** remplacement de la cuve fioul et installation d'une alarme anti-intrusion : **30 442 €.**
- **Conservatoire site du Revest-les-Eaux :** installation de la climatisation : **22 680 €.**
- **Territoire métropolitain :**
  - Réalisation d'audits et pré-diagnostics énergétiques dans le cadre du décret tertiaire : **180 730 €.**
  - Réalisation et mise à jour des dossiers techniques amiante (DTA) : **116 865 €.**



Courrier

11 838 courriers reçus (enregistrés).

51 957 courriers remis.

Juridique

345 avis formalisés.

Moyens généraux

30 353 appels téléphoniques gérés par l'accueil.

1052 ordres de réparation pour **855** véhicules légers / utilitaires et 2 ou 3 roues.

9 bâtiments surveillés et **187** biens visités régulièrement.

Immobilier et foncier

Action foncière

62 dossiers d'acquisitions foncières réalisées pour **un total de 1 644 612 €.**

9 dossiers de cessions foncières pour **un total de 2 267 528 €.**

6718 déclarations d'intention d'aliéner traitées sur l'ensemble des **12** communes.

12 exercices du droit de préemption dont : **1 exercice direct** par la Métropole, **8 demandes de restitution du Droit de Préemption Urbain** auprès des services de l'État pour des exercices délégués à l'Établissement Public Foncier (EPF) PACA, à Var Aménagement Développement et aux communes et **3 exercices délégués** directement aux communes par la Métropole.

Gestion immobilière et domaniale

12 nouveaux biens remis en gestion par l'EPF PACA (soit un total de 92 biens remis en gestion par l'EPF PACA).

67 locataires (dont 24 mouvements).

55 autorisations ou conventions d'occupation temporaire (AOT ou COT) du domaine public métropolitain consenties à titre onéreux, et 5 à titre gracieux.

11 prises à bail signées. **25** logements de fonction.

25 biens en copropriété (assemblées générales...).

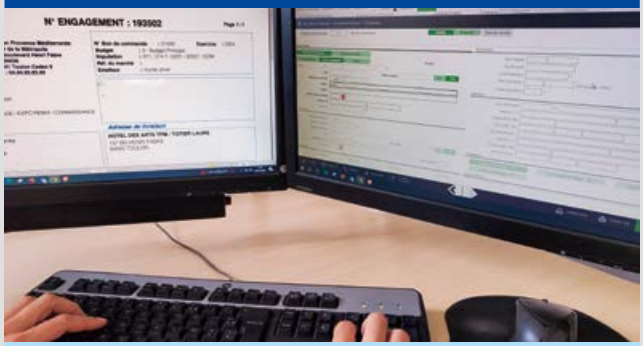
8 mises en concurrence.

11 interventions de sécurisation de biens en urgence.

127 870 m² de débroussaillage sur **50** sites EPF.

Acquisition de la Maison de la Créativité, dédiée à l'enseignement supérieur, **pour 27,7 M€.**

Ressources numériques
(Direction mutualisée avec la ville de Toulon)



4101 PC fixes. **452** PC portables.

2559 utilisateurs métropolitains pouvant accéder au guichet unique IZI / SOS Info.

597 moyens d'impressions dont **197** copieurs et **19** traceurs.

448 serveurs. **4100** comptes utilisateurs connectés au Système d'Information.

6000 boîtes mails. **228** To de stockage actif (Fichiers).

18 sites TETRA (radio).

195 applications en production et plus de **100** montées de version.

470 Switchs réseau en production. **100** bornes wifi.

641 utilisateurs actifs SIG (Système d'Information Géographique) pour une centaine d'applications.

2991 téléphones fixes et **1583** lignes actives dans la flotte mobile.

13 689 tickets (10 020 incidents, 3669 demandes).

27 projets applicatifs.

208 bâtiments TPM, ville de Toulon interconnectés informatiquement (sièges Métropole et ville de Toulon, écoles, CCASS, Ports, Complexes sportifs, Musées, Déchetteries...).

522 km de fibre optique.

355 caméras de vidéo protection.

1 Datacenter équipé de **2 salles serveurs** (plus de 65 machines, 100 switchs...) et **1 zone technique Datacenter** (2 groupes électrogène, 2 onduleurs, 3 groupes froids...).



Impression : Groupe IMPREMIUM - 200 exemplaires
© Photos : TPM / Hortense Hébrard, Frédéric Robert et Olivier Pastor

TOULON

LA SEYNE-SUR-MER

HYÈRES

SIX-FOURS-LES-PLAGES

LA GARDE

LA VALETTE-DU-VAR

LA CRAU

OLLIOULES

LE PRADET

CARQUEIRANNE

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

LE REVEST-LES-EAUX

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

www.metropoleTPM.fr
@metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83